



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Rapport sur la solvabilité et la situation financière SGAM AG2R LA MONDIALE

Rapport 2023 sur les données
au 31 décembre 2022

Sommaire

4	Lexique		
5	Présentation		
6	Synthèse		
8	A. Activité et résultats		
8	A.1 Activité		
13	A.2 Résultats de souscription		
14	A.3 Résultats des investissements		
14	A.4 Résultats des autres activités		
14	A.5 Autres informations		
15	Focus : Résultats par entité		
33	B. Système de gouvernance		
33	B.1 Informations générales sur le système de gouvernance		
43	B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité		
43	B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité		
46	B.4 Système de contrôle interne		
49	B.5 Fonction audit interne		
49	B.6 Fonction actuarielle		
49	B.7 Sous-traitance		
51	B.8 Autres informations		
52	C. Profil de risque		
54	C.1 Risque de souscription		
56	C.2 Risque de marché		
57	C.3 Risque de crédit		
58	C.4 Risque de liquidité		
59	C.5 Risque opérationnel		
61	C.6 Autres risques importants		
63	C.7 Autres informations		

64	D. Valorisation à des fins de solvabilité
64	D.1 Actifs
65	D.2 Provisions techniques
67	D.3 Autres passifs
68	D.4 Méthodes de valorisation alternatives
68	D.5 Autres informations
69	Focus : Fiche par entité

93	E. Gestion du capital
93	E.1 Fonds propres
94	E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
95	E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fonde sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
95	E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
95	E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis
95	E.6 Autres informations
96	Focus : Fiche par entité

123	Annexe
125	SGAM AG2R LA MONDIALE
141	AG2R Prévoyance
161	Arpege Prévoyance
181	Prima
201	AG. Mut
221	Miag
239	Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité
257	VIASANTÉ Mutuelle
277	La Mondiale
297	La Mondiale Europartner
315	La Mondiale Partenaire

Lexique

Acronyme	Signification
ACAV	Ajustement des contrats à capital variable
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
BCE	Banque Centrale Européenne
CAA	Commissariat aux assurances
CNIL	La Commission nationale de l'informatique et des libertés
CIR 2++	Cox-Ingersoll-Ross 2 Plus Plus
COSO	Comité des organisations de parrainage de la commission Treadway (<i>Committee of sponsoring organizations of the Treadway commission</i>)
DAC6	Déclaration des dispositifs transfrontières
Eiopa	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles
EIRS	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (Orsa en anglais)
ETF	Fonds indiciel coté (<i>Exchange-traded fund</i> en anglais)
FRPS	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
GIE	Groupement d'intérêts économique
IDA / IDP	Impôt différé actif / passif
IFRS	International Financial Reporting Standards
IFT	Instrument financier à terme
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
LM	La Mondiale
LMEP	La Mondiale Europartner
LMN	Longstaff, Mithal, Neis
LMP	La Mondiale Partenaire
LMRS	La Mondiale Retraite supplémentaire
LoB	Ligne d'activité en français (<i>Line of business</i> en anglais)
Loi Sapin 2	Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi « Sapin 2 »)
MCR	Minimum de capital requis (<i>Minimum capital requirement</i> en anglais)
NIS	Sécurité des réseaux et des systèmes d'information (<i>Network and information security</i> en anglais)
OAT	Obligation assimilable du Trésor
OPC / OPCVM	Organisme de placement collectif / en valeurs mobilières
ORSA	Own risk and solvency assessment (EIRS en français)

Acronyme	Signification
Pacte / Loi Pacte	Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative au Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (dite Loi « Pacte »)
PB	Participation aux bénéfices
PER / PERI / PERO	Plan épargne retraite / individuel / obligatoire
PERP	Plan d'épargne retraite populaire
PSSDI	Prêt super subordonné à durée indéterminée
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSSF	Rapport sur la solvabilité et la situation financière
S1 / S2	Solvabilité 1 / Solvabilité 2
SCR	Capital de solvabilité requis (<i>Solvency capital requirement</i> en anglais)
SGAM / Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
Sgaps	Société de groupe d'assurance de protection sociale
TSDI	Titre subordonné à durée indéterminée
TSR	Titre subordonné remboursable
TSSDI	Titre super subordonné à durée indéterminée
UC	Unité de compte

Présentation

Le régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en application le 1^{er} janvier 2016.

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou RSSF), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des mesures d'exécution publiées sous forme de Règlement le 17 janvier 2015.

Le rapport présente les informations visées aux articles 359 à 370 pour les groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités solos. Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 du Règlement.

Il concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison de SGAM AG2R LA MONDIALE, à l'exception d'ARIAL CNP ASSURANCES et de La Mondiale Retraite supplémentaire qui produisent leur propre rapport, mis à disposition sur le site internet du Groupe. Cependant les informations quantitatives relatives au Groupe comprennent l'ensemble des entités incluses dans son périmètre de combinaison.

Ce rapport est composé de six parties, comportant les informations qualitatives et quantitatives groupe, une synthèse et cinq modules : activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Les informations quantitatives des entités solos sont détaillées à la fin de chaque chapitre.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2022, a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées au cours du mois de mars 2023.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il est publié sur le site internet du Groupe.

Synthèse

AG2R LA MONDIALE est le premier groupe paritaire en assurance de personne en France. Doté d'une gouvernance paritaire et mutualiste, expert en assurance de personnes, il est historiquement positionné sur les travailleurs non-salariés (TNS), les entreprises et les branches professionnelles.

Une année 2022 marquée par deux séries d'impacts significatifs et opposés

La mise en œuvre d'actions managériales extrêmement volontaristes a eu des impacts positifs sur le résultat, avec d'une part une économie de 70 M€ sur les frais généraux réalisée entre octobre 2021 et fin 2022 et d'autre part, une mise en œuvre rapide du plan de redressement d'AG2R Prévoyance. Les premières décisions à effet 2022 ont permis une amélioration de +34 M€ du résultat technique et de +56 M€ du résultat de la Sgaps, passant ainsi de -70 M€ en 2021 à -14 M€ en 2022. Des décisions supplémentaires à effet 2023 devraient permettre une amélioration de +78 M€, toutes choses égales par ailleurs. Dans un contexte de hausse de l'inflation et des taux de long terme qui a entraîné de moindres plus-values obligataires de 87 M€ (146 M€ en 2021 et 59 M€ en 2022), le Groupe a su faire preuve d'agilité avec :

- le maintien d'une performance élevée du portefeuille actions, grâce notamment à une bonne gestion des instruments de couverture ;
- l'augmentation de la revalorisation servie aux assurés en assurance vie de +35 cts ;
- le recours très limité de 39 M€ à la PPE (Provision pour Participation aux Excédents), maintenue stable à un niveau élevé de 4,1 % des encours €, pour soutenir les rendements futurs servis aux assurés.

Des cotisations activités assurantielles consolidées à un niveau très élevé en 2022

Après une année 2021 qui avait été marquée par une croissance des cotisations liée à deux éléments exceptionnels (reprise post-covid et intégration d'Aegide-Domitys), le chiffre d'affaires de la Sgam se consolide à un niveau très élevé de 11,4 Md€ avec :

- un taux d'unités de compte en assurance vie en hausse de 52 % à 54 % ;
- une priorité donnée à la croissance rentable en santé prévoyance.

Une solidité financière renforcée

Le résultat net part du Groupe de la Sgam s'établit à 221 M€, le meilleur résultat des groupes de protection sociale (GPS) en France en 2022.

Les fonds propres, en normes françaises, progressent, de 6,9 Md€ 2021 à 7 milliards d'euros après prise en compte des mouvements de périmètres (MMJ et MBV) de -100 M€. Le ratio de solvabilité de la Sgam, hors mesures transitoires, poursuit sa progression à 170 % en 2022 (136 % fin 2020 et 168 % à fin 2021), soit 3,8 Md€ d'excédent de fonds propres prudentiels.

En outre, Standard & Poor's (S&P) a confirmé en septembre 2022 la note « A perspective stable » du Groupe en soulignant notamment son « exceptionnelle liquidité ».

Un fort engagement historique et culturel dans l'Économie Sociale et Solidaire

AG2R LA MONDIALE est fortement engagé dans l'accompagnement et l'aide aux plus démunis au travers de son action sociale et de son soutien à l'économie sociale et solidaire avec des actions à hauteur de 84 M€ en 2022 et le soutien de plus de 1 100 associations et partenaires de l'ESS. Dans le cadre de l'action sociale de ses institutions, notamment AG2R Agirc-Arrco et AG2R Prévoyance, le Groupe œuvre au quotidien pour le bien-vieillir et intervient autour de 5 grandes thématiques : l'autonomie, la prévention santé, les aidants, la vie sociale et citoyenne et le handicap.

Un plan de sobriété énergétique ambitieux, qui va au-delà des objectifs fixés par le gouvernement

Ce plan de sobriété énergétique a été mis en œuvre dès le 5 septembre et prévoit :

- la réduction de 12 % des consommations d'énergie de l'immobilier d'exploitation à l'horizon 2025 par rapport à 2021 ;
- la réduction de 10 % de l'intensité énergétique de l'immobilier de placement à l'horizon 2025, dont 6 % déjà réalisés en 2022 ;
- un ajustement de la politique sur les déplacements et les mobilités, avec la révision du catalogue du parc automobile. Le Groupe explore également le potentiel du covoiturage et du vélotaf dans ses plans de mobilité afin de réduire au maximum l'empreinte carbone des déplacements.

Cette politique s'inscrit dans une trajectoire engagée de longue date et dont les résultats sont tangibles :

- une réduction des consommations de l'immobilier d'exploitation : -36 % entre 2015 et 2021 ;
- une réduction de l'intensité énergétique dans l'immobilier d'investissement : -29 % entre 2012 et 2021 ;
- une réduction du parc automobile : -24 % entre 2015 et 2021 (66 % sur les cylindrées supérieures à 10CV).

Une gestion d'actifs orientée vers l'investissement durable et responsable depuis près de 25 ans

Acteur engagé de l'investissement responsable depuis près de 25 ans avec le développement du premier fonds ISR en 2000 par sa société de gestion AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs, le Groupe renforce chaque année sa politique d'investissement responsable sur l'ensemble de ses encours. Au total, il a investi 100 Md€ selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance avec 9 de ses fonds qui ont obtenu le label ISR.

De même, AG2R LA MONDIALE a renforcé sa politique de financement de la transition énergétique en y consacrant une enveloppe de 300 M€ via des fonds de private equity, dont 120 M€ ont déjà été investis à fin 2022.

Un acteur majeur du financement des entreprises françaises

AG2R LA MONDIALE s'est imposé au fil du temps comme un acteur important du financement des entreprises françaises. En cinq ans, le Groupe a ainsi investi :

- 650 M€ dans plus de 50 émissions privées de dette ;
- 680 M€ dans plus de 50 fonds de dette spécialisés ;
- 593 M€ dans plus de 200 fonds de private-equity et un flux d'investissement de 100 M€ / an.

Un Groupe engagé pour la parité femmes-hommes

Le Groupe porte une attention particulière à ses engagements en faveur de la parité avec un index d'égalité professionnelle femmes-hommes de 92/100 en 2022, au-dessus de la moyenne des entreprises françaises de 88/100.

Un plan d'entreprise 23-25 ambitieux baptisé « Nouvelle donne », articulé autour de 8 principaux objectifs

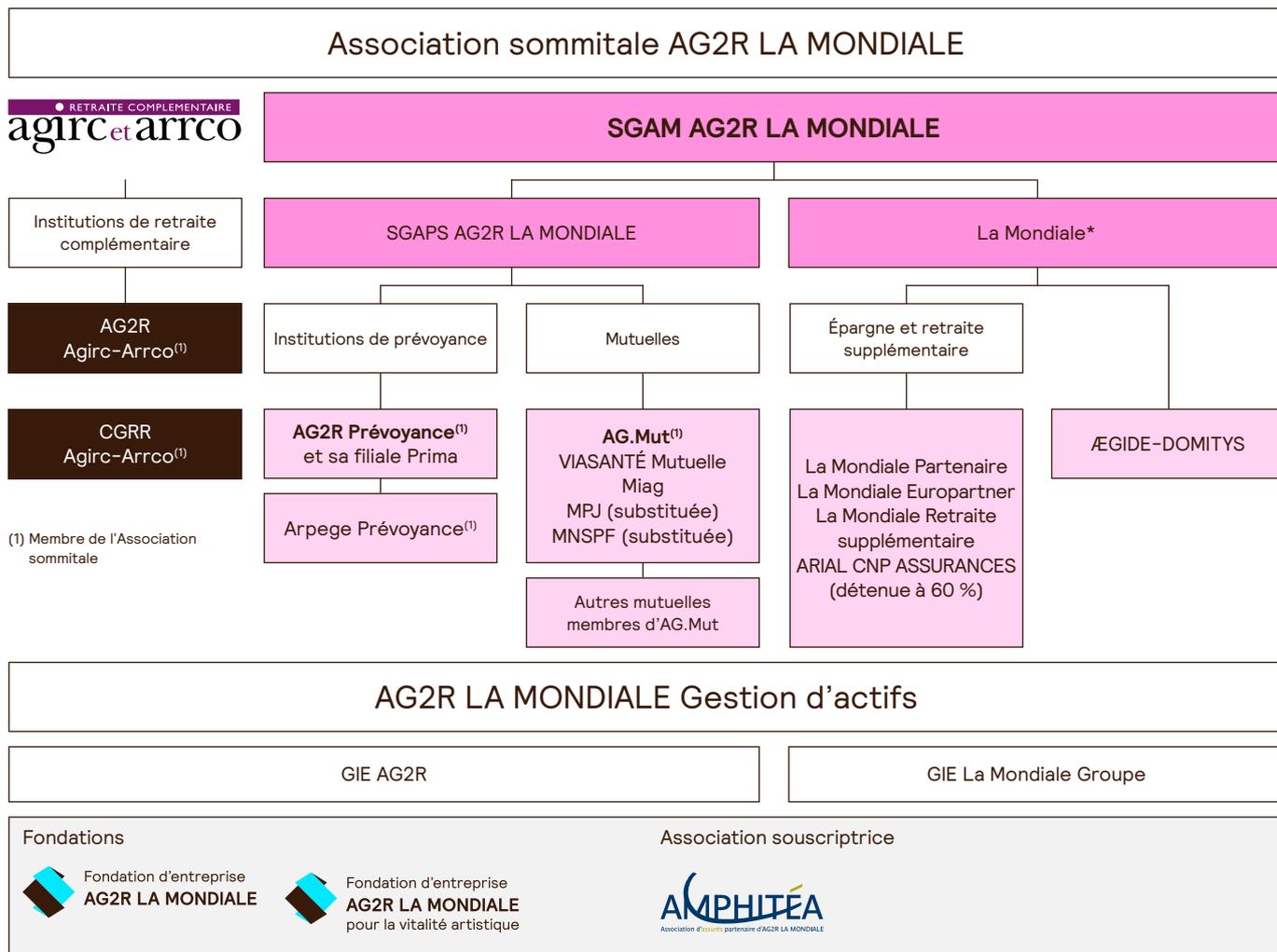
1. Satisfaire tous les clients
2. Embarquer tous les collaborateurs
3. Restaurer l'équilibre économique d'AG2R Prévoyance
4. Changer de braquet en matière de SI et de Digital
5. Développer la croissance de tous les métiers rentables
6. Réinventer la distribution pour qu'elle devienne omnicanale et transversale
7. Simplifier toute l'organisation et tous les process
8. Mettre en œuvre dans toutes les entités le référentiel « Faire partie du Groupe »

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Informations générales sur les structures juridiques

Schéma de gouvernance au 1^{er} janvier 2023



Informations sur AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE est un Groupe de protection sociale (GPS). Comme tous les GPS, il est composé a minima d'une institution de retraite Agirc-Arrco et d'une Institution de Prévoyance (IP).

Il était, en 2022, matérialisé et piloté par l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE, une association régie par la Loi de 1901, l'accord de 2009 et des statuts types établis par la Fédération Agirc-Arrco. Son Conseil d'administration définit les orientations politiques et stratégiques du Groupe.

Les Conseils d'administration des entités membres sont souverains pour ce qui concerne leur objet social.

Le Groupe gère ainsi des activités de retraite complémentaire et propose également, aux entreprises et à leurs salariés tout comme directement aux particuliers et professionnels, une protection sociale supplémentaire en matière de frais de santé, de prévoyance, d'assurance vie épargne ou retraite.

Ces activités assurantielles sont « chapeautées » par une société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM), dénommée SGAM AG2R LA MONDIALE.

L'analyse portée par ce rapport concerne uniquement les activités regroupées au sein de la Sgam, le périmètre de retraite complémentaire Agirc-Arrco en étant toujours exclu en 2022.

Situation à fin 2022

La situation présentée ici est celle à la fin de l'exercice 2022, période de référence du présent rapport.

Informations sur le périmètre de SGAM AG2R LA MONDIALE

AG2R Prévoyance et La Mondiale ont créé SGAM AG2R LA MONDIALE en 2008. La Sgam a pour objet de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs.

En ce qui concerne la description de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe, cette description est reprise dans la partie « B. Gouvernance ». Un groupe fiscal au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE a été constitué au 1^{er} janvier 2014, permettant de mutualiser les impôts des entités qui le composent. Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis en normes françaises depuis l'exercice 2022.

Sur la période de référence, La Mondiale Retraite supplémentaire et ARIAL CNP ASSURANCES sont devenus des fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) dans le cadre de la Loi Pacte et la mutuelle MMJ tout comme MBV sont sorties du Groupe. Il est à noter que les Assemblées générales de mai 2022 ont approuvé l'adhésion de SGAM AG2R LA MONDIALE au GIE La Mondiale Groupe ainsi que l'adhésion de SGAPS AG2R LA MONDIALE au GIE AG2R à effet au 1^{er} janvier 2023.

Informations sur le périmètre de ce rapport unique

Dans ce rapport unique, les informations présentées sont celles de la Sgam ainsi que celles des sociétés membres de la Sgam mentionnées ci-dessous.

Nom	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM)	Société d'Assurance Mutuelle (SAM)	Société Anonyme (SA)	Institution de Prévoyance (IP)	Union de mutuelles (UM)	Mutuelle
SGAM AG2R LA MONDIALE	X					
AG2R Prévoyance				X		
Arpege Prévoyance				X		
Prima			X			
AG.Mut					X	
Miag						X
Mutuelle des Métiers de la Justice						X
VIASANTÉ Mutuelle						X
La Mondiale		X				
La Mondiale Europartner			X			
La Mondiale Partenaire			X			

Fin 2022, ces entités représentaient environ 81 % des capitaux propres de la Sgam, ce périmètre ne couvrant pas les FRPS dans lesquels une partie des engagements de La Mondiale ont été transférés.

Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle

Pour les entités ayant leur siège social en France :
L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR
4, place de Budapest,
75009 PARIS

Pour l'entité luxembourgeoise La Mondiale Europartner :
Le Commissariat aux Assurances – CAA
7, boulevard Joseph II,
L - 1840 Luxembourg
GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

A.1.2 Nom et coordonnées des auditeurs externes

Nom des auditeurs externes par entité juridique

Nom	KPMG	KPMG Lux	Mazars	CTF	MF & Associés	RSM
SGAM AG2R LA MONDIALE	X		X			
AG2R Prévoyance	X		X			
Arpege Prévoyance			X			
Prima	X			X		
AG.Mut				X		
Miag	X					
Mutuelle des Métiers de la Justice				X		
VIASANTÉ Mutuelle				X	X	
La Mondiale			X			X
La Mondiale Europartner		X				
La Mondiale Partenaire			X			

Coordonnées des auditeurs externes

Nom	Adresse
KPMG	Tour Eqho - 2, Avenue Gambetta - CS60055 - 92068 PARIS LA DÉFENSE
KPMG Luxembourg	Société coopérative - 39, Avenue John F. Kennedy - L-1855 Luxembourg
Mazars	Tour Exaltis - 61, Rue Henri Regnault - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
CTF	CTF - 19 rue du Général Foy - 75008 Paris
MF & Associés	5, Rue de Messine - 75008 Paris
RSM	26, rue Cambacérès - 75008 Paris

A.1.3 Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

À ce jour, les entreprises affiliées à la Sgam sont La Mondiale et SGAPS AG2R LA MONDIALE.

A.1.4 Informations quantitatives et qualitatives sur les opérations et les transactions en cause au sein du groupe

Pour l'exercice, les informations sur les opérations intragroupes (IG) indiquées dans l'annexe des comptes combinés Sgam (parties liées) concernent principalement les opérations suivantes : réassurance, prestations de service et emprunts subordonnés. À ces opérations, il conviendrait d'ajouter également les opérations relatives à l'intégration fiscale.

A.1.5 Informations générales sur l'environnement

A.1.5.1 Environnement financier

Économie : la violente hausse de l'inflation a entraîné un rapide resserrement monétaire

Après un rebond marqué en 2021 (6,6 % en moyenne annuelle), la croissance mondiale a nettement marqué le pas en 2022 (environ 2,7 %). L'activité est restée dynamique en zone euro sur les 3 premiers trimestres grâce au rebond post-Covid et la croissance atteint donc 3,3 %, mais ralentissait en fin d'année. Les États-Unis connaissaient une récession technique en début d'année et la croissance est donc modeste en moyenne annuelle (2 %) mais les fondamentaux restent très solides, avec notamment un taux de chômage historiquement bas (3,7 %). En Chine, l'activité était encore très affectée par les mesures sanitaires strictes ; la croissance ralentissait à 3,7 %. L'inflation a fortement accéléré dans les pays développés, à la fois à cause de l'envolée des prix des matières premières mais aussi avec la hausse de l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie). Aux États-Unis, l'inflation a atteint un point haut à l'été et décélère progressivement depuis, pour atteindre 6,5 % en fin d'année. En zone euro, les pressions inflationnistes restent très fortes et l'inflation s'établissait à 9,2 % en fin d'année, et 5,2 % hors alimentation et énergie. Face à cette violente hausse des prix, les banques centrales ont drastiquement changé leur discours et amorcé un resserrement monétaire à un rythme inédit. La Fed a commencé en début d'année et a augmenté ses taux de 425 pb pour les porter à 4,5 % ; la BCE a débuté à l'été et a procédé à 250 pb de hausse, à 2,5 %.

Marchés de taux : forte hausse des taux longs

Suivant la hausse des taux directeurs de la BCE, les taux monétaires se sont fortement redressés en 2022 : l'ESTER a gagné 248 pb à 1,89 % et l'Euribor 3 mois progressait de 270 pb à 2,13 %. Les taux longs ont largement suivi le mouvement de remontée des taux monétaires et l'année 2022 a été marquée par une forte hausse des rendements obligataires : les taux 10 ans progressaient de 275 pb à 2,57 % en Allemagne et +292 pb à 3,02 % en France.

L'année a aussi été marquée par une hausse des écarts de rendement en zone euro : les taux italiens gagnaient 353 pb à 4,70 %. Une hausse des taux induit une baisse du prix des titres : l'indice de performance des obligations en euros de 7 à 10 ans recule ainsi de 19,4 % en 2022.

Marchés actions : recul généralisé des marchés actions

Les marchés actions ont été fortement affectés en début d'année par la guerre en Ukraine et le risque d'une crise de l'énergie puis à l'été avec le resserrement monétaire intensif et les craintes de récession. Ils se sont redressés sur la fin de l'année, anticipant une récession seulement modeste et des banques centrales qui redeviendraient rapidement plus accommodantes. Les marchés américains enregistrent une baisse de -13 % (en euros, dividendes réinvestis) et les actions européennes reculent de -12,3 % sur l'ensemble de l'année, les actions françaises résistant un peu mieux (-6,7 %).

Le marché immobilier : les hausses de taux affectent les investissements immobiliers

Les transactions locatives de bureau ont été dynamiques en 2022, bénéficiant d'un effet rattrapage après un arrêt brutal en 2020/2021. Le volume de transaction est ainsi proche de sa moyenne sur 10 ans mais ces chiffres masquent une forte disparité de la demande selon les localisations avec toujours un fort attrait pour la centralité. Les investissements se sont brutalement arrêtés au 4^e trimestre, le marché étant pénalisé par la hausse très rapide de l'OAT et le durcissement des conditions d'accès au financement. Après un rebond de 3 % en 2021, les valeurs d'expertise se contractent de nouveau en 2022 et la tendance devrait se poursuivre en 2023, alimentant l'attentisme des investisseurs. Cette revalorisation améliore sensiblement les rendements locatifs potentiels, eux-mêmes portés par une indexation importante des loyers.

A.1.5.2 Environnement du marché de l'assurance vie

Le marché de l'assurance-vie en 2022 a été marqué par une évolution des taux et de l'inflation (conséquences notamment de la guerre en Ukraine) inédite sur les trente dernières années. Dans ce contexte particulier, le marché s'est particulièrement bien tenu avec une collecte brute de 144,4 Md€ en recul de 4 % après une année 2021 record qui avait été marquée par un fort rebond de l'épargne après la période Covid. On retrouve ainsi le niveau de 2019 (144,6 Md€). La part des unités de compte dans la collecte s'élève à 40 % (39 % en 2021).

Si la collecte nette (chiffre d'affaires net des prestations) est positive à 14,3 Md€, elle est en baisse par rapport à 2021 (24,3 Md€). Cela s'explique notamment par une augmentation des rachats sur la seconde partie de l'année. Les prestations s'établissent ainsi à 130,1 Md€, en hausse de 3 % par rapport à 2021. Cette hausse des sorties est aussi une conséquence de la hausse des taux et de l'inflation, les rendements des produits bancaires redevenant compétitifs comparés aux rendements des fonds euros.

Sur le marché spécifique des Plan d'Épargne Retraite (PER), la collecte est demeurée particulièrement dynamique. L'ambition posée à leur création au moment de la loi PACTE d'atteindre 50 Md€ d'encours à fin 2022 a largement été dépassée puisqu'au 30 septembre 2022, le ministère des finances a communiqué sur un encours global de PER de 73 Md€.

À fin décembre, la partie assurantielle des PER représente à elle seule l'objectif global initial fixé par les pouvoirs publics (48,4 Md€).

Enfin, dans ce contexte inédit, les rendements des contrats en euros sont également repartis à la hausse à la faveur de l'amélioration des taux d'investissement obligataire et des reprises de provisions pour participation aux excédents constituées par le passé par les différents acteurs de marché pour faire face, justement, à la hausse des taux.

Au global, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie sont relativement stables à 1 842 Md€ fin 2022.

A.1.5.3 Environnement des marchés de la prévoyance et de la santé

Le marché de la santé et de la prévoyance représente 64 Md€ avec un taux de croissance moyen de plus de 2,6 % par an en moyenne depuis 2011. Ces marchés restent donc dynamiques : le marché saturé de la santé voit néanmoins une inflation des besoins compte tenu du vieillissement de la population, et le marché de la prévoyance revêt intrinsèquement des leviers de croissance compte tenu du taux d'équipement encore faible en France.

Après un marché marqué par la crise sanitaire en 2020 et en 2021, l'année 2022 souligne à nouveau une augmentation sensible de la sinistralité. En santé, les effets du 100 % santé ont été sous-estimés par le marché ; en prévoyance, c'est le risque arrêt de travail qui porte l'essentiel de la dérive, même si cette dégradation (de l'ordre de +2 % à +3 %) est variable selon les segments et la nature des franchises contractuelles. Il est à noter une exposition plus forte des institutions de prévoyance du fait de la couverture régulière du risque mensualisation.

Ces éléments techniques se rajoutent à un contexte de marché complexe et mouvant : intensification de la concurrence (fin des clauses de désignation, positionnement des assurtechs, développement du courtage), réduction du nombre de branches professionnelles, exigence accrue des clients sur l'ensemble de l'expérience multicanale, tension sur les frais de gestion, et actualité réglementaire soutenue (catégories objectives, règlement global sur la protection des données, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, recommandation ACPR sur le traitement des réclamations, lisibilité des garanties, résiliation en trois clics, réforme des retraites, etc.).

Plus que jamais, les groupes d'assurance et de protection sociale doivent être agiles pour s'adapter à ce contexte et être capables de mettre en œuvre des innovations en termes de services et d'accompagnement des clients. L'amélioration et la personnalisation des services numériques sont une composante nécessaire mais non suffisante. Plusieurs autres dimensions doivent être embarquées dans une offre expérientielle cohérente et unique (proximité dans la relation humaine depuis la souscription jusqu'au service après-vente, gestion sans couture de l'omnicanalité, services de prévention ciblés notamment).

L'exploitation « intelligente » de la donnée (du big data à la smart data) sera une des clés de réussite. De ce point de vue, des avancées intéressantes sont à relever, notamment la position de la CNIL qui précise les conditions dans lesquelles les organismes d'assurance maladie complémentaire peuvent collecter des données de santé.

En termes de perspectives de marché, la réforme du 100 % santé pourrait franchir une nouvelle étape en 2023 compte tenu des orientations récemment exprimées par le gouvernement. Cette réforme vise à mieux faire connaître le service rendu, actualiser les paniers de soins pris en charge (notamment pour obtenir une mobilisation plus forte sur l'optique), ouvrir le périmètre à de nouveaux produits comme le reste à charge des perruques. D'autres chantiers pourraient par ailleurs être engagés comme ceux de la modération des dépassements d'honoraires, ou encore les travaux sur le déploiement du tiers payant. Enfin, les nouveaux besoins liés au vieillissement de la population (perte d'autonomie, rôle des aidants), et l'impact de la réforme des retraites (augmentation du coût et du risque avec un vieillissement des salariés) viendront parachever une actualité dense pour nos marchés.

A.1.5.4 Nouveaux métiers et Services

Le Pôle Nouveaux Métiers et Services (NMS) a été créé le 2 mai 2022. Tout en assurant ses missions, le pôle précise encore et de façon progressive son organisation et son fonctionnement opérationnel en complémentarité avec les pôles métiers historiques du Groupe. En fin d'année 2022, NMS a proposé de se focaliser sur les attentes non couvertes des clients du Groupe à des moments clés de leur vie, avec un double enjeu de développement du multi-équipement et de rentabilité.

Ses champs prioritaires d'action sont ainsi :

- les métiers assurantiels qu'AG2R LA MONDIALE ne fait pas encore ou pas à une échelle significative ;
- les métiers non assurantiels qui répondent aux attentes de nos clients en termes de solutions et d'accompagnement, potentiels futurs nouveaux métiers pour le groupe particulièrement en lien avec le bien-vieillir dans une première étape ;
- France Cyclisme qui est à sécuriser, pour développer la notoriété et le rayonnement de tous les métiers du Groupe ;
- et l'animation d'un portefeuille de projets exploratoires, potentiels « accélérateur » de notre développement dans le bien-vieillir notamment.

A.1.6 L'activité du Groupe sur la période de référence

A.1.6.1 Chiffre d'affaires

Les cotisations de la Sgam atteignent 11,4 Md€ en 2022 et sont en baisse de 2,2 % après une année 2021 qui constituait un record pour la Sgam.

Montants en M€	2021	2022	Évolution
Épargne	5 397	4 994	-7,5 %
Retraite supplémentaire	2 000	1 938	-3,1 %
Santé	2 173	2 160	-0,6 %
Prévoyance	1 720	1 759	2,3 %
Autres activités	389	571	47,0 %
Cotisations de la Sgam	11 678	11 424	-2,2 %

A.1.6.1.1 Chiffre d'affaires en vie épargne

Sur l'ensemble du marché de l'assurance vie épargne, les années 2020 et 2021 avaient été marquées par la pandémie de covid-19 avec un refuge vers la liquidité des ménages français au niveau de leurs placements financiers en 2020, et donc une baisse des cotisations d'assurance vie, puis un rebond en 2021.

En 2022, le marché a été plutôt orienté à la hausse sur le 1^{er} semestre mais il termine en baisse de 2,9 % finalement, concurrencé notamment par des offres bancaires alternatives avec la remontée des taux, notamment les livrets de toute nature et les comptes à terme.

Dans ce contexte, l'épargne du Groupe, qui avait très nettement surperformé le marché sur la période 2020-2021, baisse de 7,5 %. Le poids des supports UC, déjà à très haut niveau en 2021, progresse de 1,4 point en 2022 pour atteindre 61,4 %. On notera que le poids des UC sur l'ensemble du marché de l'assurance vie (très largement relatif à l'épargne) est de 42,6 % fin 2022 (presque 20 points en dessous du Groupe), en hausse lui-aussi de 1 point.

A.1.6.1.2 Chiffre d'affaires en retraite supplémentaire

Les cotisations en retraite supplémentaire du Groupe sont en recul de 3,1 %, aussi bien pour les contrats individuels (-4,0 %) que pour les contrats collectifs (-2,3 %).

Cette tendance s'est faite dans le contexte d'un marché de la retraite supplémentaire devenu beaucoup plus concurrentiel avec la mise en place de la Loi Pacte. Il a également été impacté à la baisse par la diminution des effectifs commerciaux, dans un contexte de hausse des démissions et de difficultés de recrutement sur le marché de l'emploi.

Les taux d'unités de compte sont en très forte croissance pour atteindre 36,4 %, avec une hausse de presque 6 points en individuel et de presque 10 points en collectif avec notamment la généralisation de la gestion par horizon et la commercialisation des nouveaux Peri et Pero dont les taux d'UC sont encore supérieurs.

A.1.6.1.3 Chiffre d'affaires en santé

Les cotisations en santé sont en baisse de 0,6 %. Elles sont impactées par la sortie de MMJ du périmètre des comptes du Groupe. Hors cette sortie, les cotisations en santé progressent de 2,1 %.

Au niveau des contrats individuels, la baisse est de 13,7 % ramenée à 2,2 % hors sortie de MMJ, avec une production nouvelle qui ne compense pas l'érosion des portefeuilles historiques.

Au niveau des contrats collectifs, les cotisations sont en hausse soutenue (+3,4 % et +3,3 % hors MMJ) sous l'effet d'un solde de souscription très positif qui est légèrement amoindri par la non-récurrence en 2022 des bonis sur primes de 2021.

A.1.6.1.4 Chiffre d'affaires en prévoyance

Les cotisations en prévoyance sont en croissance de 2,3 %.

Les cotisations en individuel sont en baisse (-3,0 %) avec notamment la diminution des cotisations sur les contrats de dépendance.

Les cotisations des contrats collectifs progressent pour leur part de 2,9 %. Là encore, le solde de souscription est nettement positif et il s'ajoute aux indexations décidées dans le cadre du plan de redressement d'AG2R Prévoyance (y compris une prime exceptionnelle relative au contrat santé prévoyance du personnel du Groupe). Ces deux effets sont toutefois amoindris par la non-récurrence en 2022 des nombreuses entrées de portefeuille de 2021.

A.1.6.2 Encours de provisions

En 2022, les encours de provisions de la Sgam sont en baisse de 3,9 % pour atteindre 102 Md€. Retraite des encours des contrats sortis en 2022 dans le cadre de la mise en place des fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS), l'évolution n'est plus que de -2,9 %.

Montants en Md€	2021	2021 hors impact FRPS	2022	Évolution	Évolution hors impact FRPS
Épargne	58,3	58,3	56,0	-3,9 %	-3,9 %
Retraite supplémentaire	39,8	38,7	37,6	-5,6 %	-3,0 %
Santé et prévoyance	8,1	8,1	8,5	4,3 %	4,3 %
Autres activités	0,0	0,0	0,0	ND	ND
Provisions de la Sgam	106,2	105,1	102,0	-3,9 %	-2,9 %

En assurance vie, la baisse atteint 3,5 % hors effet FRPS. Elle est alimentée par une collecte nette positive mais faible, pesant pour 0,4 point de croissance, une revalorisation des encours euros à 1,76 % en moyenne et, surtout, une baisse des valeurs des supports UC de 12,4 % à la suite de la baisse des marchés obligataires et actions. France assureurs annonce une performance des UC sur le marché à -12,6 % en 2022, très comparable à celle du Groupe.

Le poids des supports UC dans les provisions mathématiques d'assurance vie épargne et retraite supplémentaire était donc naturellement en baisse et s'établissait pour le Groupe à 36 % (vs 37 % fin 2021). Le marché se situait en 2022 à 26 %, en baisse d'un point également, soit 10 points en dessous de SGAM AG2R LA MONDIALE.

A.2 Résultats de souscription

Le résultat de souscription combiné d'AG2R LA MONDIALE résulte principalement :

- de la différence entre les chargements et les frais généraux que ce soit en assurance en cas de vie ou en santé et prévoyance ;
- du résultat de la sinistralité tant en santé qu'en prévoyance et de la longévité des assurés en assurance en cas de vie.

Il compose ainsi le résultat de souscription assurantiel. Le résultat de souscription est également composé d'une partie « autres activités » qui s'apprécie avec le total des autres produits et charges du compte de résultat (Cf. ci-après).

A.1.6.1.5 Autres activités

Les autres activités progressent en 2022 de 47 % principalement avec la prise en compte sur une année pleine du chiffre d'affaires d'Égide-Domitys (pris en compte pour une demi-année en 2021 suite à son acquisition par le Groupe à fin juin 2021) et malgré une légère baisse du chiffre d'affaires des activités de gestion d'actifs en lien avec la baisse des valeurs de marché des portefeuilles actions (baisse du Cac 40) et obligations (remontée forte des taux).

En 2022, le résultat de souscription assurantiel atteint -353 M€ et s'améliore de +349 M€ par rapport à 2021. Cette évolution provient en partie de la non-récurrence en 2022 du renforcement de 200 M€ des provisions de taux réalisé en 2021 en assurance vie dans un contexte de taux bas. Hors cet effet, le résultat de souscription s'améliore donc de 149 M€.

Sur les périmètres liés aux assurances de personnes (assurance vie euros et UC, santé et prévoyance), les frais généraux sont en très nette baisse, avec les impacts positifs liés à la mise en œuvre d'actions managériales extrêmement volontaristes. Les frais assurantiers baissent de 73 M€, dont 51 M€ hors coûts directs des entités et commissions.

En prévoyance et santé, l'année 2022 a été marquée par le début de la mise en œuvre du plan de redressement d'AG2R Prévoyance, voté à l'unanimité par le Conseil d'administration du 9 juin 2022. Son impact sur le résultat technique courant avant frais de 2022 est estimé à 21 M€. Cela permet à AG2R Prévoyance d'améliorer globalement son résultat technique avant frais de 34 M€ et ce malgré une dégradation du risque santé.

Plus généralement, le ratio de sinistralité du périmètre santé et prévoyance de la Sgaps s'améliore de 0,8 point, passant de 89,2 % en 2021 à 88,3 % en 2022.

Sur le périmètre assurance vie euros, les chargements sont en légère baisse notamment en raison de la baisse des valeurs des unités de compte, elle-même due à la baisse des marchés actions et obligations.

Toutes activités confondues, le produit net assurance, formé par les chargements prélevés sur les primes et sur les encours des contrats d'assurance vie et le résultat technique, reste moins élevé que les frais en raison de l'actualité réglementaire toujours importante en France nécessitant de nombreuses modifications des contrats ou des outils et dans un contexte de demande de plus en plus forte de digitalisation de la part des clients nécessitant des investissements importants.

A.3 Résultats des investissements

Le résultat des investissements résulte principalement de la différence entre les produits de placements, nets des charges de placements, et la participation aux résultats (uniquement en assurance vie) comprenant également la participation aux bénéficiaires différée.

Le résultat des investissements atteint 458 M€ en 2022, en baisse de -457 M€ par rapport à 2021.

Cette évolution provient tout d'abord de la non récurrence en 2022 de plus-values exceptionnelles réalisées en 2021 (environ 200 M€), dans un contexte de marchés haussiers, afin de financer un renforcement des provisions de taux (Cf. partie précédente).

Au-delà de cet effet exceptionnel, l'Actif général, composé à 86 % de titres obligataires, est depuis quelques années impacté par le faible niveau des taux à long terme en France et en Europe, les anciennes obligations bien rémunérées arrivant à échéance et étant remplacées par de nouvelles obligations bien moins rémunérées. Malgré un rétablissement du taux de référence à 10 ans (Tec 10) à +1,67 % en moyenne en 2022 contre -0,01 % en 2021, le taux de rendement des nouvelles obligations achetées a été un peu en deçà du rendement des obligations achetées 8 ans à 10 ans auparavant et qui arrivaient à échéance en 2022. Ainsi le rendement de cet actif a continué à se dégrader de -10 cts sur 2022.

Enfin, la dégradation des marchés a limité la capacité de réalisation de plus-values. Les plus-values obligataires notamment ont baissé de 87 M€.

De plus, alors même que le rendement de son actif général continuait à se dégrader, La Mondiale a décidé d'augmenter de 0,35 point en moyenne les taux de rémunération des contrats en euros servis aux assurés, dans un contexte de remontée des taux et d'inflation.

La rémunération moyenne des contrats d'assurance vie du Groupe devrait donc s'établir à environ 1,76 % en 2022 contre 1,41 % en 2021. La Mondiale a continué d'accorder un bonus sur le rendement des supports euros pour les assurés ayant fait le choix d'avoir également des supports significatifs en unités de compte en épargne (jusqu'à +2 % de bonus) ou ceux ayant opté pour une gestion par horizon en retraite supplémentaire (+1 % pour les contrats PER de La Mondiale).

Enfin, La Mondiale a décidé d'utiliser de façon mesurée sa provision pour participation aux excédents (reprise de 39 M€), celle-ci demeurant à 4,1 % des encours permettant ainsi d'accompagner dans la durée la remontée des rémunérations des contrats en euros pour nos clients.

A.4 Résultats des autres activités

Le résultat des autres activités résulte principalement des activités non assurantielles, des produits et charges non techniques et de l'impôt sur les sociétés. Pour une meilleure compréhension économique, celui-ci s'apprécie en ajoutant au résultat des « autres produits et charges » le résultat de souscription des « autres activités » (non assurantielles).

Ce résultat des « autres produits et charges » (266 M€) ainsi que le résultat de souscription des « autres activités » (-154 M€) atteignaient donc 112 M€ en 2022, en hausse de 51 M€ au regard de 2021.

Cette rubrique comprenait les impôts sur les résultats (-59 M€), en amélioration de 46 M€ au regard de 2021, et qui expliquaient ainsi la très grande partie de l'évolution de la rubrique dans son ensemble.

En ce qui concerne les impôts, il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2014, un groupe fiscal est constitué sur le périmètre SGAM AG2R LA MONDIALE permettant ainsi de mutualiser les résultats excédentaires avec les résultats déficitaires et de calculer un impôt global.

Il convient également de noter que les taux retenus pour les impôts différés des flux futurs attendus pour 2021 et les années suivantes sont ceux inscrits dans les différentes lois de finances.

Au final, le résultat net de SGAM AG2R LA MONDIALE s'établit à 217 M€ en 2022 (221 M€ en part du Groupe).

A.5 Autres informations

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Le détail par entité est présenté dans la section suivante.

Focus : Résultats par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. En 2022, le chiffre d'affaires s'élève à 11,4 Md€ et le résultat atteint 217 M€ (dont 221 M€ part du Groupe et -4 M€ au titre des minoritaires).

Le résultat se décompose en -507 M€ de résultat de souscription (dont -353 M€ sur les activités assurantielles), 458 M€ de marge financière et 266 M€ d'autres produits et charges (y compris -59 M€ d'impôts). Les commentaires relatifs à ces indicateurs sont inscrits dans les pages précédentes.

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Santé	-100 978	-146 573
Cotisations brutes	2 172 749	2 160 390
- Charges prestations et provisions brutes	-1 825 725	-1 916 802
- Résultat de réassurance	947	28 965
- Frais généraux	-448 949	-419 126
Mensualisation	-10 863	-164
Cotisations brutes	133 908	152 701
- Charges prestations et provisions brutes	-131 486	-134 772
- Résultat de réassurance	6 663	-1 601
- Frais généraux	-19 948	-16 493
Incapacité / Invalidité	-232 441	-185 515
Cotisations brutes	898 445	928 859
- Charges prestations et provisions brutes	-1 084 548	-961 646
- Résultat de réassurance	78 532	-36 449
- Frais généraux	-124 871	-116 279
Décès Non-Vie	21 107	32 539
Cotisations brutes	35 891	41 922
- Charges prestations et provisions brutes	-4 719	2 697
- Résultat de réassurance	-6 018	-8 337
- Frais généraux	-4 048	-3 743
Dépendance	4 853	21 002
Cotisations brutes	35 071	32 262
- Charges prestations et provisions brutes	-20 193	13 207
- Résultat de réassurance	6 276	-4 943
- Frais généraux	-16 301	-19 524
Autres Non-Vie	837	1 250
Cotisations brutes	0	0
- Charges prestations et provisions brutes	12 398	267
- Résultat de réassurance	-11 497	1 086
- Frais généraux	-64	-103
Décès Vie	48 247	88 546
Cotisations brutes	510 176	496 298
- Charges prestations et provisions brutes	-366 489	-303 442
- Résultat de réassurance	-36 628	-47 890
- Frais généraux	-58 812	-56 420
Autres Vie	40 830	-15 027
Cotisations brutes	49 084	143 175
- Charges prestations et provisions brutes	-775	-110 206
- Résultat de réassurance	8 952	-1 222
- Frais généraux	-16 431	-46 774

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance vie (en €)	-348 865	236 083
Cotisations brutes	3 297 327	3 083 946
- Charges prestations et provisions brutes	-3 179 399	-2 167 063
- Résultat de réassurance	-51 951	-275 653
- Frais généraux	-414 842	-405 146
Assurance vie (en UC)	23 824	-392 132
Cotisations brutes	3 759 976	3 757 354
- Charges prestations et provisions brutes	-3 587 066	-4 136 792
- Résultat de réassurance	64 244	246 735
- Frais généraux	-213 330	-259 429
Acceptations en réassurance	-148 557	7 195
Cotisations brutes	396 595	56 373
- Charges prestations et provisions brutes	-478 062	-44 114
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-67 089	-5 064
Sous-total assurance	-702 005	-352 796
Cotisations brutes	11 289 223	10 853 280
- Charges prestations et provisions brutes	-10 666 064	-9 758 667
- Résultat de réassurance	59 521	-99 309
- Frais généraux	-1 384 685	-1 348 100
Autres activités	-38 391	-154 245
Cotisations brutes	388 602	570 454
- Charges prestations et provisions brutes	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-426 993	-724 699
Total résultat de souscription net de réassurance	-740 396	-507 041
Cotisations brutes	11 677 825	11 423 734
- Charges prestations et provisions brutes	-10 666 064	-9 758 667
- Résultat de réassurance	59 521	-99 309
- Frais généraux	-1 811 678	-2 072 800
Total résultat des investissements	915 138	457 722
- Revenus financiers	2 863 750	2 518 692
- Charges financières	-736 196	-840 537
- Revenus affectés aux assurés	-1 212 417	-1 220 433
Total autres produits et charges	99 422	266 442
- Autres produits d'exploitation net de charge	118 901	213 138
- Autres produits nets non techniques	75 868	103 649
- Autres produits et charges exceptionnels	3 173	-315
- Impôts sur les résultats	-104 996	-59 314
- Quotepart de résultat des sociétés mises en équivalence	6 476	9 284
Résultat net	274 164	217 122

AG2R Prévoyance

L'activité principale d'AG2R Prévoyance consiste en la souscription, pour le compte de ses entreprises adhérentes, de risques non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail et décès accidentel) et de risques vie (décès, indemnités de fin de carrière).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2021 et 2022 :

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance de frais médicaux	-69 472	-126 104
Dont cotisations brutes	1 202 497	1 287 282
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 017 222	-1 208 617
- Résultat de réassurance	-8 236	42 358
- Frais généraux	-246 512	-247 126
Assurance de protection du revenu	-161 015	-120 344
Dont cotisations brutes	473 204	542 215
- Charges des prestations / provisions des contrats	-616 266	-592 018
- Résultat de réassurance	55 215	-4 092
- Frais généraux	-73 168	-66 449
Réassurance proportionnelle de la LoB 1	-13 401	-3 049
Dont cotisations brutes	567 426	548 884
- Charges des prestations / provisions des contrats	-473 909	-443 855
- Résultat de réassurance	-2 807	-8 098
- Frais généraux	-104 110	-99 981
Réassurance proportionnelle de la LoB 2	21 186	17 283
Dont cotisations brutes	181 372	95 797
- Charges des prestations / provisions des contrats	-146 188	-64 599
- Résultat de réassurance	-5 653	-5 613
- Frais généraux	-8 345	-8 302
Assurance santé	-29 298	15 983
Dont cotisations brutes	306 516	381 738
- Charges des prestations / provisions des contrats	-364 264	-331 365
- Résultat de réassurance	80 424	12 131
- Frais généraux	-51 974	-46 521
Assurance Vie avec PB	21 467	61 399
Dont cotisations brutes	442 237	469 047
- Charges des prestations / provisions des contrats	-315 070	-284 360
- Résultat de réassurance	-44 417	-65 279
- Frais généraux	-61 282	-58 008
Autre assurance vie	0	0
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	0
Réassurance santé	-22 220	-33 893
Dont cotisations brutes	23 637	22 192
- Charges des prestations / provisions des contrats	-53 089	-68 001
- Résultat de réassurance	10 003	14 559
- Frais généraux	-2 771	-2 642
Réassurance vie	15 661	20 024
Dont cotisations brutes	112 235	77 518
- Charges des prestations / provisions des contrats	-87 035	-41 327
- Résultat de réassurance	-3 247	-11 001
- Frais généraux	-6 292	-5 166

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Total résultat de souscription*	-237 092	-168 701
Dont cotisations brutes	3 309 124	3 424 674
- Charges des prestations / provisions des contrats	-3 073 042	-3 034 143
- Résultat de réassurance	81 281	-25 036
- Frais généraux	-554 455	-534 196
Résultat des investissements	112 924	103 615
Dont Produits et charges des placements immobiliers	22 665	15 035
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	90 259	88 579
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges	49 184	26 315
Dont Produits et charges non techniques	-1 686	-2 991
- Produits et charges exceptionnels	410	0
- Impôt sur les sociétés	50 460	29 306
Total résultat net	-74 984	-38 771

*nets de réassurance

Les adhésions à AG2R Prévoyance s'inscrivent dans le cadre :

- d'accords de branche professionnelle ;
- d'accords directs avec les entreprises, par l'adhésion à des conditions générales : les entreprises adhérentes peuvent souscrire des contrats standards ou sur mesure selon leur taille et les caractéristiques de leurs risques. Dans ce dernier cas, les garanties et leur tarification sont plus complexes et nécessitent par conséquent une rédaction des garanties et des conditions de gestion particulières, ainsi qu'un suivi adapté des risques.

Par ailleurs, AG2R Prévoyance accepte en prévoyance et en santé des risques assurés par d'autres opérateurs d'assurance :

- extérieurs au Groupe, dans le cadre de partenariats ou de risques de taille importante ;
- internes au Groupe par l'acceptation de certains portefeuilles de sociétés du Groupe.

Dans un contexte marqué par la hausse des taux et de l'inflation notamment, le résultat net 2022 d'AG2R Prévoyance s'établit à -38,8 M€, contre un déficit de -75,0 M€ pour l'exercice 2021. Il enregistre les principales évolutions suivantes :

- Le chiffre d'affaires de l'institution s'élève à 3,4 Md€ en 2022, en augmentation de 3,5 %, et hors entrées de portefeuilles de +9,1 %. AG2R Prévoyance conforte ainsi son niveau d'activité, après une année 2021 marquée par une forte production nouvelle (+22,5 % des cotisations en 2021 par rapport à 2020). L'exercice 2022 enregistre, une activité soutenue sur l'ensemble du portefeuille en affaires directes, en prévoyance en particulier. Cette tendance révèle un solde de souscription très favorable cette année encore, le résultat des indexations pratiquées, associée à un taux de recouvrement en amélioration. Ces évolutions compensent largement la baisse du niveau des acceptations, notamment externes.
- Les charges de sinistres s'établissent en 2022 à 3,03 Md€ contre 3,07 Md€ sur l'exercice 2021 soit une légère baisse de 1,27 %.
 - sur l'activité santé, la marge technique est en baisse en raison d'une nouvelle dégradation de la sinistralité sur la survenance 2022, plus modérée toutefois qu'en 2021, et de la réalisation d'un mali de sinistres sur la survenance 2021.

La consommation des frais de soins reste encore soutenue en 2022, notamment sous l'effet de la réforme 100 % santé.

- la marge technique des garanties prévoyance s'améliore, notamment sur l'arrêt de travail, soutenue par la hausse des taux techniques et des bonis. Ces effets sont néanmoins atténués par l'impact de l'inflation sur la revalorisation des rentes et une sinistralité encore élevée de l'arrêt de travail sur la survenance 2022.
- Les frais d'AG2R Prévoyance s'élèvent cette année à 534,2 M€ contre 554,5 M€ pour l'année 2021, soit une baisse de 4 %, conformément à la trajectoire de frais établie pour 2022. Cette évolution s'explique par la diminution des frais de distribution, l'allègement des charges liées à la gestion collective et la réduction des frais informatiques, par notamment, le report de projets non prioritaires, dans un contexte de baisse des effectifs. La diminution des commissions sur acceptation versées accentue cette tendance.
- Le résultat des investissements d'AG2R Prévoyance s'établit en 2022 à 103,6 M€ contre 112,9 M€ pour l'exercice 2021, soit -8,2 %. Cette évolution se décompose par :
 - des plus-values moins importantes cette année sur la partie immobilière, à 9,6 M€ contre +18,4 M€ en 2021 ;
 - des plus-values actions également moins importantes dans un contexte de marché défavorable (-4,7 M€ en variation) ;
 - la progression des revenus de 2,9 M€.
- Les opérations non techniques nettes (hors produits financiers) s'élèvent pour l'exercice 2022 à 26,3 M€ contre 49,2 M€ en 2021. Cette évolution concerne :
 - la baisse importante de l'impôt théorique sur les mouvements de la réserve de capitalisation ;
 - la diminution des charges liées à l'action sociale après deux années marquées par la crise sanitaire ;
 - un montant d'économie d'impôt sur les sociétés en 2022 moins important que celui de 2021, évolution reflétant un déficit comptable enregistré sur l'année moins conséquent que celui de l'année passée.

Arpege Prévoyance

L'activité d'Arpege Prévoyance consiste à assurer au profit des salariés de ses entreprises adhérentes, des anciens salariés de celles-ci et de leurs ayant droit, la couverture du risque décès, des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité, des risques d'incapacité et du risque de maladie (remboursement de frais de santé).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2021 et 2022 :

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance de frais médicaux	-17 622	-4 231
Dont cotisations brutes	89 586	68 205
- Charges des prestations / provisions des contrats	-85 161	-59 209
- Résultat de réassurance	328	2 922
- Frais généraux	-22 375	-16 149
Assurance de protection du revenu	-190	3 156
Dont cotisations brutes	20 535	15 398
- Charges des prestations / provisions des contrats	-11 544	-7 355
- Résultat de réassurance	-5 392	-1 341
- Frais généraux	-3 790	-3 546
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	-1 441	-2 098
Dont cotisations brutes	6 308	26 860
- Charges des prestations / provisions des contrats	-6 447	-26 039
- Résultat de réassurance	-738	-41
- Frais généraux	-565	-2 878
Réassurance proportionnelle de protection du revenu	-5 496	-16 735
Dont cotisations brutes	13 620	10 348
- Charges des prestations / provisions des contrats	-17 987	-27 161
- Résultat de réassurance	-358	896
- Frais généraux	-770	-818
Assurance santé	3 583	-21 354
Dont cotisations brutes	11 017	9 436
- Charges des prestations / provisions des contrats	-13 490	-28 619
- Résultat de réassurance	8 335	2 989
- Frais généraux	-2 280	-5 160
Assurance Vie avec PB	2 704	1 906
Dont cotisations brutes	26 532	22 067
- Charges des prestations / provisions des contrats	-7 102	-10 830
- Résultat de réassurance	-12 122	-3 896
- Frais généraux	-4 604	-5 435
Réassurance santé	4 483	13 677
Dont cotisations brutes	25 873	13 429
- Charges des prestations / provisions des contrats	-21 641	2 306
- Résultat de réassurance	399	-858
- Frais généraux	-148	-1 200
Réassurance vie	800	1 208
Dont cotisations brutes	15 171	18 693
- Charges des prestations / provisions des contrats	-13 355	-18 024
- Résultat de réassurance	-464	1 449
- Frais généraux	-554	-910

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Total résultat de souscription*	-13 180	-24 471
Dont cotisations brutes	208 644	184 436
- Charges prestations et provisions brutes	-176 726	-174 931
- Résultat de réassurance	-10 012	2 120
- Frais généraux	-35 085	-36 096
Résultat des investissements	16 160	19 835
Dont Produits et charges des placements immobiliers	72	6 188
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	16 088	13 647
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-2 095	4 840
Dont Produits et charges non techniques	-68	-180
- Produits et charges exceptionnels	-410	0
- Impôt sur les sociétés	-1 617	5 020
Total résultat net	885	203

*nets de réassurance

Sur l'année 2022, le chiffre d'affaires d'Arpege Prévoyance s'élève à 184,4 M€, contre 208,6 M€ en 2021, soit une diminution de 11,6 %. Cette forte évolution s'explique principalement par des entrées de portefeuille beaucoup moins élevées en 2022 par rapport à l'année précédente (transferts de provisions), ainsi que par un solde de souscription négatif. Hors entrées de portefeuille, le chiffre d'affaires progresse de + 1 %.

Il se décompose par activité de la manière suivante :

- l'activité santé diminue légèrement de -0,9 % par rapport à 2021 et représente 52 % du chiffre d'affaires total de l'institution en 2022 (46 % en 2021).
- l'activité prévoyance diminue également, de -20,7 %. Cette activité représente 49 % du chiffre d'affaires total de l'institution en 2022 (54 % en 2021).

Les charges de sinistres s'élèvent à 174,9 M€ en 2022 contre 176,7 M€ sur l'exercice 2021 soit une légère baisse de -1,0 %.

Concernant le risque frais médicaux, le ratio de sinistralité 2022 s'est stabilisé à un niveau proche de celui de 2021 mais reste à un niveau élevé. La consommation des frais de soins est en effet encore soutenue sur l'année 2022, sous l'effet de la réforme 100 % santé notamment.

Concernant les risques prévoyance, la sinistralité 2022 enregistre une amélioration en arrêt de travail et une stabilité en décès cette année, après 2 années consécutives de forte hausse. Elle reste néanmoins significativement plus élevée qu'avant la crise sanitaire.

Les frais généraux, hors éléments techniques, sont en baisse de -4,8 % par rapport à l'exercice précédent (-1,7 M€). Cette évolution entre dans le cadre de la rationalisation des frais mise en œuvre par l'institution, et marque la fin des coûts de migration de l'outil de gestion.

Le résultat des investissements s'établit à 19,8 M€ en 2022, contre 16,2 M€ en 2021 et s'explique principalement par le dégagement d'une plus-value immobilière, mais également du fait d'arbitrages moins élevés réalisés cette année sur le portefeuille Actions, dans un contexte de marché actions en baisse en 2022.

Après la prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net d'Arpege Prévoyance s'établit à 0,2 M€ au 31 décembre 2022, contre 0,9 M€ en 2021.

Prima

L'activité de Prima est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, de frais de santé et de produits de prévoyance (incapacité, invalidité). Les deux dernières activités proviennent du portefeuille repris de La Mondiale Accidents (LMA) lors de sa fusion avec Prima en 2011.

La société ne pratique plus l'activité d'assurance automobile et multirisques habitation depuis le transfert de son portefeuille de contrats en 2018.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2021 et 2022 :

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance de frais médicaux	34	-125
Dont cotisations brutes	3 803	3 453
- Charges des prestations / provisions des contrats	-3 234	-2 756
- Résultat de réassurance	21	-428
- Frais généraux	-557	-394
Assurance de protection du revenu	-3 501	-6 816
Dont cotisations brutes	37 255	37 934
- Charges des prestations / provisions des contrats	-15 427	-10 844
- Résultat de réassurance	-19 388	-19 093
- Frais généraux	-5 941	-14 812
Assurance de responsabilité civile automobile	-373	659
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	-355	677
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-17	-18
Autre assurance des véhicules à moteur	0	3
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	3
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens	665	637
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	-167	-420
- Résultat de réassurance	841	1 064
- Frais généraux	-8	-7
Assurance de responsabilité civile générale	579	0
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	12 920	0
- Résultat de réassurance	-12 341	0
- Frais généraux	0	0
Assurance de pertes pécuniaires diverses	191	-72
Dont cotisations brutes	63	59
- Charges des prestations / provisions des contrats	140	-120
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-11	-11

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance santé	2 899	24 518
Dont cotisations brutes	35 031	32 222
- Charges des prestations / provisions des contrats	-19 332	13 216
- Résultat de réassurance	3 501	-9 834
- Frais généraux	-16 300	-11 085
Total résultat de souscription*	495	18 805
Dont cotisations brutes	76 151	73 668
- Charges prestations et provisions brutes	-25 456	-245
- Résultat de réassurance	-27 367	-28 291
- Frais généraux	-22 834	-26 328
Résultat des investissements	8 301	9 225
Dont Produits et charges des placements immobiliers	585	1 175
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	7 716	8 050
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-4 411	-6 244
Dont Produits et charges non techniques	0	0
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-4 411	-6 244
Total résultat net	4 384	21 786

*nets de réassurance

Le chiffre d'affaires de Prima s'élève à 73,7 M€ en 2022, en diminution de -3,3 % par rapport à 2021, principalement en raison de l'érosion de son portefeuille dépendance.

La marge technique nette de réassurance ressort à 45,1 M€ en 2022 contre 23,3 M€ en 2021, en amélioration de 21,8 M€. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse de 0,5 point du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul des provisions techniques du portefeuille dépendance.

Les frais généraux et autres charges techniques de Prima s'élèvent à 26,3 M€, en augmentation de 3,5 M€ en 2022. La progression des frais généraux de Prima provient de l'augmentation des coûts informatiques et des frais de la relation client, relative notamment à la gestion d'une branche importante.

Le résultat de souscription ressort ainsi à 18,8 M€ en 2022 contre 0,5 M€ en 2021, en amélioration de +18,3 M€.

Le résultat des investissements augmente de 1 M€, provenant essentiellement de la diminution des intérêts sur les dépôts d'espèces versés de -0,9 M€.

Le résultat net de Prima ressort après impôt en bénéfice de 21,8 M€ en 2022, contre un bénéfice de 4,4 M€ en 2021.

AG.Mut

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2021 et 2022 :

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	1 287	458
Dont cotisations brutes	74 941	76 959
- Charges des prestations / provisions des contrats	-65 782	-61 946
- Résultat de réassurance	12 637	6 315
- Frais généraux	-20 509	-20 870
Réassurance vie	6	10
Dont cotisations brutes	124	132
- Charges des prestations / provisions des contrats	-84	8
- Résultat de réassurance	-3	-98
- Frais généraux	-31	-32
TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*	1 293	469
Dont cotisations brutes	75 065	77 091
- Charges prestations et provisions brutes	-65 866	-61 938
- Résultat de réassurance	12 634	6 217
- Frais généraux	-20 540	-20 902
RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS	603	561
Dont Produits et charges des placements immobiliers	0	0
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	603	561
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS	-453	-203
Dont Produits et charges non techniques	3	3
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-456	-206
Total résultat net	1 443	827

Les mutuelles membres de l'union cédant leurs risques à AG.Mut en 2022 sont les suivantes : VIASANTÉ Mutuelle, la Mutuelle interprofessionnelle Antilles Guyane (Miag), MBA Mutuelle, la Mutuelle des Métiers de la Justice (MMJ), l'Union Mutualiste Solidarité (UMS), Mutame & Plus et depuis 2021, la Mip l'Entreprise Santé.

Le chiffre d'affaires de l'union de mutuelles, constitué uniquement d'opérations prises en acceptation, s'élève à 77,1 M€ en 2022, contre 75,1 M€ en 2021, en hausse de +2,7 %. Cette augmentation résulte essentiellement de la hausse des acceptations de la Miag pour +0,9 M€, et de MBA Mutuelle pour +0,7 M€.

La marge technique des opérations prises en acceptation est en amélioration sensible en 2022. En effet, à 80,3 %, le ratio de sinistralité moyen est en amélioration par rapport à 2021. Les effets sur le résultat de l'union sont atténués par l'application du plan de réassurance qui prévoit une rétrocession à AG2R Prévoyance de 95 % du portefeuille. La signature en 2022 d'un avenant au traité de réassurance avec AG2R Prévoyance, fixant le taux de commission de

réassurance à 28 % (contre 30 % auparavant), se traduit par une baisse de -1,5 M€ des commissions de réassurance reçues.

Les frais généraux s'établissent à 20,9 M€ en 2022 contre 20,5 M€ pour l'exercice précédent. Ils sont constitués principalement des commissions de réassurance versées sur les affaires en acceptations assises sur le chiffre d'affaires. À noter toutefois la baisse au 1^{er} janvier 2022 du taux de commission de réassurance des traités avec VIASANTÉ Mutuelle, ainsi que la diminution de 4,5 % des frais propres de l'union.

Le résultat financier s'établit à 0,6 M€, à un niveau proche de celui de l'exercice précédent.

Les autres produits et charges s'élèvent à - 0,2 M€, et sont essentiellement constitués de la charge d'impôt sur les sociétés.

Le résultat net de l'union de mutuelles ressort en 2022 à 0,8 M€ après impôt, contre 1,4 M€ en 2021.

Miag

La Mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane (Miag) est une mutuelle interprofessionnelle qui propose des produits frais de santé en complément du régime de la Sécurité Sociale aux particuliers et aux entreprises. La Miag exerce son activité principalement sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2021 et 2022 :

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance de frais médicaux	555	1 395
Dont cotisations brutes	13 511	14 773
- Charges des prestations / provisions des contrats	-10 857	-9 224
- Résultat de réassurance	402	-1 299
- Frais généraux	-2 500	-2 855
Total résultat de souscription*	555	1 395
Dont cotisations brutes	13 511	14 773
- Charges prestations et provisions brutes	-10 857	-9 224
- Résultat de réassurance	402	-1 299
- Frais généraux	-2 500	-2 855
Résultat des investissements	325	99
Dont Produits et charges des placements immobiliers	-24	-25
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	349	124
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-226	-434
Dont Produits et charges non techniques	-19	-82
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-206	-353
Total résultat net	655	1 060

*nets de réassurance

Le chiffre d'affaires de la Miag s'élève à 14,7 M€ en 2022, en hausse de 9,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat de souscription ressort à 1,4 M€ en 2022 contre 0,6 M€ en 2021, soit une augmentation de 0,8 M€, qui bénéficie d'un boni de liquidation sur la survenance 2021. La sinistralité de la survenance 2022 est proche de celle de la survenance 2021.

Le résultat financier s'établit à 0,1 M€ (pas de plus-value réalisée cette année).

Les autres produits et charges s'élèvent à -0,4 M€, et sont principalement constitués par la charge d'impôt.

Le résultat net de la Miag ressort en 2022 à 1,1 M€ après impôt, contre 0,7 M€ en 2021.

Mutuelle des Métiers de la Justice

La Mutuelle des Métiers de la Justice (MMJ), historiquement mutuelle des agents de la justice, est aujourd'hui ouverte à tous les agents au service de la sécurité et aux agents publics territoriaux. Elle propose une offre complète en santé et prévoyance.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2021 et 2022 :

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance de frais médicaux	-6 186	-4 048
Dont cotisations brutes	65 562	67 429
- Charges des prestations / provisions des contrats	-56 259	-56 423
- Résultat de réassurance	63	-87
- Frais généraux	-15 553	-14 966
Total résultat de souscription*	-6 186	-4 048
Cotisations brutes	65 562	67 429
- Charges prestations et provisions brutes	-56 259	-56 423
- Résultat de réassurance	63	-87
- Frais généraux	-15 553	-14 966
Résultat des investissements	277	699
Produits et charges des placements immobiliers	0	0
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	277	699
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	1 163	237
Produits et charges non techniques	-1 090	-811
- Produits et charges exceptionnels	373	143
- Impôt sur les sociétés	1 880	906
Total résultat net	-4 746	-3 112

*nets de réassurance

Sur l'exercice 2022, la mutuelle a pris une nouvelle orientation stratégique qui s'est traduite par le désengagement du groupe AG2R LA MONDIALE et la recherche d'un nouveau partenariat.

Les résultats 2022 confirment la progression sur son nouveau marché entamé en 2021 avec la captation de populations du Ministère de l'Intérieur et le développement devrait continuer à évoluer positivement au moins jusqu'à la mise en place de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans les prochaines années sur ce ministère.

Sur l'année 2022, le résultat technique s'améliore de plus de 2 137 k€ passant de -6 185 k€ en 2021 à -4 048 k€ en 2022. Sur l'exercice 2022 la Mutuelle bénéficie d'une augmentation de son chiffre d'affaires de plus de 1 866 k€ et de la baisse des frais de gestion à la suite de la mise en place en 2021 d'un projet lié à la restructuration et la réorganisation de la MMJ qui a fait l'objet d'un provisionnement fin 2021.

En 2022 la Mutuelle commence à bénéficier de cette opération sur les comptes avec une économie notable de plus de 586 k€ sur les frais de gestion. Après une hausse notable de la sinistralité de dépenses de santé en matière dentaire et appareillages (effet du 100 % santé) pour la population MMJ en 2021, la sinistralité sur l'exercice 2022 est de même niveau qu'en 2021.

La situation macroéconomique 2021 et 2022 a été fortement secouée par les différentes crises avec en paroxysme la crise UKRAINE. La raréfaction et les tensions sur les matières premières avec en corrélation une augmentation de l'inflation ont conduit à une croissance des taux des différentes banques centrales. Ainsi les moins-values sont importantes notamment sur le portefeuille obligataire, il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation durable car les obligations sont conservées jusqu'à maturité et il n'est pas relevé de risque de défaut. Le résultat financier s'améliore entre 2021 et 2022 en passant de +277 k€ à +766 k€.

VIASANTÉ Mutuelle

VIASANTÉ Mutuelle est un des acteurs mutualistes français majeur, spécialisé dans la protection de la santé.

La mutuelle opère principalement en assurance de frais médicaux (en 2022 pour 99,9 %) et en individuel (en 2022 pour 66,2 % des cotisations).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2021 et 2022 :

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance de frais médicaux	-305	-6 351
Dont cotisations brutes	535 894	538 451
- Charges des prestations / provisions des contrats	-402 419	-411 322
- Résultat de réassurance	340	-7 589
- Frais généraux	-134 120	-125 891
Assurance de protection du revenu	4	-26
Dont cotisations brutes	322	329
- Charges des prestations / provisions des contrats	-186	-287
- Résultat de réassurance	-72	0
- Frais généraux	-61	-68
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	6	-274
Dont cotisations brutes	1 818	1 706
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 672	-1 841
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-140	-138
Assurance santé	-41	-123
Dont cotisations brutes	27	77
- Charges des prestations / provisions des contrats	485	35
- Résultat de réassurance	-537	-217
- Frais généraux	-17	-19
Assurance Vie avec PB	1 177	1 188
Dont cotisations brutes	703	740
- Charges des prestations / provisions des contrats	-600	-402
- Résultat de réassurance	-19	-71
- Frais généraux	1 092	921
Autre assurance vie	0	0
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	0
Total résultat de souscription*	839	-5 586
Dont cotisations brutes	538 765	541 303
- Charges des prestations et provisions brutes	-404 392	-413 817
- Résultat de réassurance	-288	-7 877
- Frais généraux	-133 246	-125 195
Résultat des investissements	11 780	9 518
Dont Produits et charges des placements immobiliers	2 242	2 842
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	9 538	6 676
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Autres produits et charges importants	-5 567	1 703
Dont Produits et charges non techniques	-1 818	-1 637
- Produits et charges exceptionnels	-109	-436
- Impôt sur les sociétés	-3 640	3 775
Total résultat net	7 053	5 634

*nets de réassurance

Le chiffre d'affaires 2022 de VIASANTÉ Mutuelle s'élève à 541,3 M€, en augmentation de +0,5 % par rapport à l'exercice 2021, et son résultat de souscription ressort à -5,6 M€ en 2022 contre 0,8 M€ en 2021, soit une baisse de 6,4 M€.

Cette évolution à la baisse est expliquée par la dégradation de la sinistralité de la survenance en cours mais atténuée par un niveau de boni de sinistres sur antérieur davantage élevé.

Le ratio Sinistres / Primes brut 2022 (76,4 %) est en légère dégradation par rapport à 2021 (75,1 %). De plus, aucune modification du plan de réassurance n'a été effectuée en 2021.

Par ailleurs, les frais généraux diminuent de 8 M€ conformément au plan de performance initié en 2020. Cette économie permet de compenser partiellement la diminution de la marge technique.

En 2022, VIASANTÉ Mutuelle cède 55,7 % de ses cotisations à AG2R Prévoyance, AG.Mut et CNP Assurances. Le taux de commission a été revu à 24,1 % pour AG2R Prévoyance et AG.Mut à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le résultat financier est en baisse de 2,2 M€, notamment une moindre plus-value réalisée de la poche actions, avec des plus-values latentes de 14,8 M€.

Les charges non techniques comportent les aides sociales accordées au cours de l'exercice, ainsi que les frais relatifs aux actions de prévention menées par la mutuelle.

Après prise en compte de son impôt sur les sociétés, le résultat net de VIASANTÉ Mutuelle s'établit à +5,6 M€, contre +7,0 M€ en 2021.

La Mondiale

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle.

Le périmètre épargne et retraite de La Mondiale est constitué d'une part des affaires directes gérées par ses propres réseaux de distribution, et d'autre part des acceptations en réassurance.

Les affaires directes de La Mondiale sont constituées des contrats de retraite individuelle, de retraite pour les petits collectifs, d'épargne et de prévoyance. Les acceptations en épargne et retraite correspondent essentiellement à la réassurance des supports en euros des entités du groupe :

- La Mondiale Partenaire (LMP) qui commercialise des contrats d'épargne patrimoniale ;
- La Mondiale Europartner (LMEP) qui est basée au Luxembourg. Cette entité commercialise principalement des contrats d'épargne ;
- AG2R Prévoyance qui concerne des contrats d'indemnités de fin de carrière.

Cette réassurance a pour but :

- de mutualiser le rendement des portefeuilles réassurés au sein du fonds général ;
- de centraliser la demande de financement sur La Mondiale, seule émettrice de dettes sur les marchés financiers.

Par ailleurs, depuis 2020 La Mondiale accepte en réassurance en quote-part 25 % de l'ensemble des contrats assurés ou acceptés par AG2R Prévoyance.

L'activité de La Mondiale est fortement impactée en 2022 par les transferts FRPS ayant pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2022. En effet, les engagements de retraite supplémentaire auparavant détenus par La Mondiale ont été transférés vers une nouvelle entité FRPS du Groupe AG2R LA MONDIALE détenue à 100 % par La Mondiale, simultanément à la transformation de ARIAL CNP ASSURNACES en FRPS qui a nécessité le transfert sortant des contrats non éligibles au régime FRPS, en particulier vers La Mondiale pour certains d'entre eux. Ces transferts résultent en une réduction de 43 % des provisions techniques de La Mondiale en base d'ouverture (décomposée en -41 % sur les engagements en euros et -60 % sur les engagements en unités de compte).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit :

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance vie avec participation aux bénéfices	-389 130	40 467
Dont cotisations brutes	896 856	382 361
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 075 656	-312 683
- Résultat de réassurance	864	3 990
- Frais généraux	-211 194	-33 201
Assurance indexée et en unités de compte	-34 151	-86 610
Dont Cotisations brutes	447 926	159 940
- Charges des prestations / provisions des contrats	-411 410	-173 804
- Résultat de réassurance	-2 185	-4 264
- Frais généraux	-68 482	-68 482
Réassurance vie	-35 773	-8 019
Dont Cotisations brutes	2 713 457	2 600 839
- Charges des prestations / provisions des contrats	-2 652 546	-2 512 173
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-96 684	-96 684
Réassurance prévoyance santé	-20 804	-75 650
Dont Cotisations brutes	462 805	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	-421 900	-13 940
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-61 709	-61 709
Autres lignes d'activité	8 469	24 755
Dont Cotisations brutes	153 702	100 983
- Charges des prestations / provisions des contrats	-117 680	-62 151
- Résultat de réassurance	-535	-1 230
- Frais généraux	-27 017	-12 847

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Total Résultat de souscription*	-471 389	-105 056
Dont Cotisations brutes	4 674 746	3 244 122
- Charges prestations et provisions brutes	-4 679 191	-3 074 752
- Résultat de réassurance	-1 857	-1 504
- Frais généraux	-465 087	-272 923
Résultat des investissements	608 420	332 968
Dont Produits et charges des placements immobiliers	34 247	54 634
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	1 552 726	834 306
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	-978 553	-555 971
Autres produits et charges importants	-51 230	-54 292
Dont Produits et charges non techniques	3 865	30 396
- Produits et charges exceptionnels	1 250	0
- Impôt sur les sociétés	-56 345	-84 688
Total Résultat net	85 801	173 619

*nets de réassurance

Les transferts de portefeuille liés à la création du FRPS La Mondiale Retraite supplémentaire expliquent l'essentiel de la forte variation d'activité entre 2021 et 2022.

Les primes brutes s'élèvent à 3 244 M€ et affichent une baisse de -1 430 M€, soit -31 %. Le chiffre d'affaires comprend 638 M€ d'affaires directes, en diminution de 804 M€, composés pour 318 M€ de produits de retraite individuelle et collective, pour 207 M€ de produits d'épargne, et pour le reste de contrats de prévoyance, et temporaires vie décès. Il comprend par ailleurs 2 606 M€ d'acceptations, en baisse de 627 M€, composées pour 2 544 M€ d'acceptations Groupe dont 654 M€ (607 M€ en 2021) sur le traité de réassurance quote-part de 25 % avec AG2R Prévoyance au titre des risques prévoyance et frais de santé.

Les prestations s'élèvent, hors frais de gestion des sinistres et variation des provisions pour sinistres à payer, à 4 341 M€ et affichent une baisse de 163 M€ au regard de 2021, soit -3 %. Ce total se décompose en 846 M€ d'affaires directes, en baisse de -591 M€, principalement de type retraite, et en 3 488 M€ d'acceptations, en hausse de 438 M€. Cette hausse se décompose principalement en 951 M€ d'augmentation de rachats sur contrats d'épargne (La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner), de 547 M€ de baisse de rachats en provenance d'ARIAL CNP ASSURANCES suite au transfert de l'acceptation à La Mondiale Retraite supplémentaire, et en 36 M€ de hausse de prestations sur le traité de réassurance quote-part de 25 % avec AG2R Prévoyance au titre des risques prévoyance et frais de santé.

Enfin, hors transferts de portefeuille les provisions brutes sont en baisse, d'une part du fait de la collecte nette négative et d'autre part du fait de l'ajustement ACAV, ces effets étant compensés partiellement par les impacts des revalorisations nettes de chargements (intérêts, participation aux bénéfices).

Le résultat net de souscription affiche une amélioration par rapport à 2021. Il est à noter qu'en 2021, le renforcement volontaire et prudent des provisions de rentes à taux techniques élevés à hauteur de 292 M€ a fortement obéré le résultat de souscription, cette opération n'ayant pas été reconduite en 2022.

Le résultat financier net ressort à 889 M€ en 2022 contre 1 587 M€ en 2021, la baisse des revenus étant liée principalement au transfert de portefeuille vers la société La Mondiale Retraite supplémentaire. Le taux de rendement brut des actifs de placement s'élève à 2,27 % en 2022 contre 2,38 % en 2021 et la participation des assurés aux résultats passe de 979 M€ en 2021 à 556 M€ en 2022, avec une dotation nette à la provision pour participation aux excédents de 10 M€. En conséquence, le solde financier ressort à 333 M€ en 2022, contre 608 M€ en 2021.

Les produits et charges non techniques correspondent pour 7,7 M€ à l'imputation sur la réserve de capitalisation non technique de la charge d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice. La variation est donc liée aux mouvements sur la réserve de capitalisation.

En 2022, les produits non techniques comprennent également une reprise de provision concernant un litige fiscal de 23 M€.

En 2021, le produit exceptionnel de 1,3 M€ correspond à la réduction du fonds d'établissement de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 25 %, majoré de la contribution sociale de 3,3 %. La hausse de l'impôt se justifie par la hausse de la base imposable.

Dès lors, le résultat net de La Mondiale affiche un bénéfice de 173,6 M€, en augmentation de 87,8 M€ par rapport à 2021.

La Mondiale Europartner

La Mondiale Europartner est un opérateur luxembourgeois en protection sociale et patrimoniale. Il propose la conception, le développement et la gestion de produits d'épargne et de prévoyance pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale. La Mondiale Europartner détient une succursale en Italie ainsi qu'une participation dans le GIE AG2R LA MONDIALE Cash.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit :

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance avec participation aux bénéfices	13 976	13 886
Dont Cotisations brutes	781 191	670 331
- Charges des prestations / provisions des contrats	-745 822	-627 463
- Résultat de réassurance	15 445	4 637
- Frais généraux	-36 838	-33 618
Assurance indexée et en unités de compte	13 210	6 930
Dont Cotisations brutes	1 803 324	1 765 317
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 741 446	-1 707 134
- Résultat de réassurance	-137,68067	-6,65126
- Frais généraux	-48 530	-51 246
Réassurance vie	-54	-103
Dont Cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	-48	-58
- Résultat de réassurance	-1	-15
- Frais généraux	-4	-29
Autres lignes d'activité	12	97
Dont Cotisations brutes	172	298
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
- Résultat de réassurance	37	39
- Frais généraux	-197	-240
TOTAL Résultat DE SOUSCRIPTION *	27 145	20 810
Dont Cotisations brutes	2 584 688	2 435 945
- Charges des prestations / provisions des contrats	-2 487 317	-2 334 656
- Résultat de réassurance	15 343	4 655
- Frais généraux	-85 569	-85 134
Résultat des investissements	-4 503	-17 548
Dont Produits et charges des placements immobiliers	0	0
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	-4 503	-17 548
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-6 609	-947
Dont Produits et charges non techniques	0	0
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-6 609	-947
Total résultat net	16 033	2 315

*nets de réassurance

Avec un chiffre d'affaires de 2,4 Md€, La Mondiale Europartner clôture l'année 2022 avec un niveau de production élevé et ceci malgré le contexte géopolitique, économique et financier mouvementé. En lien avec la politique commerciale tournée vers les unités de compte, la part de celles-ci continue sa progression et s'établit à 72,5 %.

La collecte nette reste positive et s'établit à 0,5 Md€. La mauvaise performance des marchés et la hausse des taux conduisent néanmoins à la baisse des encours qui s'élèvent à 18,3 Md€ au 31 décembre 2022, contre 19,1 Md€ l'année précédente, soit une baisse de -5 % sur un an.

Le résultat net de LMEP s'élève à 2,3 M€ en baisse par rapport à l'année précédente. Il se compose d'un résultat de souscription de 20,8 M€, en baisse de -23 % sur un an. Cette baisse s'explique par la diminution des encours gérés, ainsi que la progression, bien que limitée, des charges.

Le résultat d'investissement s'établit à -17,5 M€ en lien avec la rémunération des contrats en fonds garantis avec un taux de revalorisation supérieur au taux servi par La Mondiale à La Mondiale Europartner dans le cadre du traité de réassurance, ainsi que les bonus sur stock attribués aux contrats.

Le montant des impôts s'élève à 0,9 M€.

Le tableau suivant décompose le résultat de souscription par zone géographique. Il convient de noter que le résultat indiqué sur l'Italie correspond au résultat comptable de l'exercice.

Résultat de souscription par zone géographique (En k€)	2021	2022
France	17 622	13 218
Italie	438	-247
Belgique	2 886	1 970
Royaume-Uni	2 045	1 774
Luxembourg	2 132	1 561
Autres zones	2 023	2 534
Résultat de souscription	27 145	20 810

La Mondiale Partenaire

La Mondiale Partenaire (LMP) est une société d'assurance vie créée en 1979 sous la dénomination La Hénin Vie.

La Mondiale Partenaire commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

C'est une société d'assurance sur la vie, agréée pour pratiquer les opérations d'assurance relevant des branches suivantes du Code des assurances :

- 20 - risques liés à la durée de la vie humaine (vie - décès) ;
- 22 - assurances liées à des fonds d'investissement ;
- 24 - capitalisation.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne.

Compte de résultat (En k€)	2021	2022
Assurance avec participation aux bénéfices	65 354	58 847
Dont cotisations brutes	1 198 774	1 126 418
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 018 563	-716 847
- Résultat de réassurance	-15 115	-255 145
- Frais généraux	-99 742	-95 579
Assurance indexée et en unités de compte	23 496	26 477
Dont cotisations brutes	1 359 353	1 246 679
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 302 373	-1 380 769
- Résultat de réassurance	55 099	242 672
- Frais généraux	-88 583	-82 105
Total résultat de souscription	88 850	85 323
Dont cotisations brutes	2 558 127	2 373 097
- Charges prestations et provisions brutes	-2 320 936	-2 097 616
- Résultat de réassurance	39 984	-12 474
- Frais généraux	-188 325	-177 684
Résultat des investissements	-45 882	-86 264
Dont Produits et charges des placements immobiliers	906	1 108
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	106 755	92 299
- Produits financiers des placements réassurés	197 084	245 339
- Participation aux résultats	-350 628	-425 010
Autres produits et charges importants	-12 276	2 546
Dont Produits et charges non techniques	3 357	-164
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-15 633	2 711
Total résultat net	30 693	1 606

*nets de réassurance

Le résultat net est de 1,6 M€, dégradé de 95 % par rapport à fin 2021.

Il se décompose en un résultat de souscription de 85 M€ en baisse de 4 % par rapport à 2021, et en un résultat des investissements à hauteur de -86 M€.

La baisse de résultat sur l'exercice est principalement liée à la progression des bonus de participation aux résultats (+25 M€ par rapport à 2021).

La marge de gestion s'améliore de près de 4 M€ par rapport à 2021 sous l'effet conjugué de la maîtrise des frais généraux (-3,1 M€ pour les frais du GIE) et de la baisse des recettes de gestion consécutive aux évolutions de marché (-1,8 M€).

La marge technique se réduit principalement en lien avec la variation de provision globale de gestion (dotation de 1 M€ en 2022 contre une reprise de 5 M€ en 2021).

Les autres produits et charges s'élèvent à +2 546 k€. Il est à noter que les produits et charges non techniques relevant de la dotation à la réserve de capitalisation sont neutralisées par un impôt de la même ampleur. La variation de l'impôt sur les sociétés est liée principalement au résultat fiscal négatif et aux crédits d'impôt en 2022.

B. Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE est un groupe de référence en retraite supplémentaire, en santé et en prévoyance. Le Groupe est construit sur des valeurs orientées vers l'intérêt des personnes et vers un accompagnement tout au long de la vie des assurés. Les valeurs du Groupe sont la proximité, la solidarité, la responsabilité et la gouvernance démocratique. AG2R LA MONDIALE est ainsi un groupe de sociétés de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste. À la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés : ces derniers sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations. Ce mode de gouvernance démocratique et vertueux permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Ces valeurs structurent le pilotage du groupe et l'articulation entre les différentes entités. La gouvernance d'AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer que l'ensemble des sociétés puissent conserver leur souveraineté tout en favorisant une sécurité mutuelle et une solidarité financière pour l'ensemble du Groupe.

Le système de gouvernance regroupe donc sur un ensemble d'organisations, de processus formalisés, de communications transverses et d'approbations. Ce système, adapté à la bonne gestion des risques du Groupe, est cohérent avec les valeurs sociales d'AG2R LA MONDIALE.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe sont partagées, débattues et approuvées selon plusieurs échelons de responsabilités. Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision, une gouvernance cohérente et centralisée autour de dirigeants effectifs, de fonctions clés et de comités spécialisés a été mise en place.

Ce système centré sur l'intérêt du client, garantissant l'indépendance et la solidité du Groupe, la transparence et la collégialité de ses décisions, la rigueur et la pérennité de sa gestion.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE (la SGAM), a été créée en 2008 avec un double objectif : celui d'établir une solidarité financière entre les entités, et de leur permettre de conserver leurs propres marques et modes de gouvernance. Elle est la structure opérationnelle du Groupe pour les activités assurantielles : prévoyance, santé, épargne, retraite supplémentaire, dépendance.

En vertu des conventions d'affiliation et de ses statuts, la Sgam a pour objet :

- de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées ;
- d'établir une politique commerciale cohérente ;
- d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées ;
- de faciliter l'accession éventuelle, par une approche de groupe et un esprit de solidarité, aux ressources nécessaires aux activités des entreprises affiliées ;
- de proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs ;
- de proposer une politique de réassurance aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs communs.

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 des règles dites Solvabilité 2, telles que définies à l'article L.356-1 du Code des Assurances, la Sgam évolue en un groupe prudentiel, notamment avec la création de SGAPS AG2R LA MONDIALE (la Sgaps), le 30 juin 2017, qui s'est substituée à AG2R Prévoyance aux côtés de La Mondiale en tant que co-affiliée à effet au 1^{er} janvier 2018.

La Sgaps a été constituée dans le but de nouer des liens de solidarité financière importants et durables entre ses propres affiliées, institutions de prévoyance et mutuelles.

Il est rappelé que le système de gouvernance du groupe AG2R LA MONDIALE a été pensé dans une volonté de solidité et de pérennité des entités qui le composent afin de garantir l'intérêt de ses adhérents.

Le périmètre de solidarité de la Sgam s'entend, par référence à la réglementation comptable, comme étant l'addition :

- du périmètre de consolidation de La Mondiale, c'est-à-dire La Mondiale SAM et ses filiales ;
- du périmètre de SGAPS AG2R LA MONDIALE, c'est à dire AG2R Prévoyance et sa filiale Prima, AG.Mut, Arpege Prévoyance, VIASANTÉ Mutuelle et la Miag.

B.1.2 Structure de l'organe d'administration

En coordination avec la gouvernance de SGAM AG2R LA MONDIALE, et en cohérence avec leur indépendance, chaque entité du Groupe dispose de ses propres organes d'administration. En revanche, sur le plan opérationnel, l'ensemble de l'organisation (fonctions supports, distribution, gestion, etc.) est centralisé avec un organigramme unique : toutes les directions opérationnelles travaillent pour toutes les entités juridiques du Groupe, en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles.

B.1.2.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour objectif de fixer les grandes orientations stratégiques du Groupe. Il prend et assume les décisions majeures. Il nomme et révoque le Président et le Directeur général, contrôle les activités du Groupe, leur niveau de maîtrise ainsi que leur régularité.

Les principaux pouvoirs du Conseil d'administration sont précisés dans les statuts de chaque entité, sans que la liste soit exhaustive. Les points relevant naturellement de la mission du Conseil sont notamment, la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen des comptes annuels et semestriels et l'approbation des rapports formels.

B.1.2.1.1 Composition et caractéristiques

Suite à l'affiliation de SGAPS AG2R LA MONDIALE à SGAM AG2R LA MONDIALE, le Conseil d'administration de la Sgam comprend trente administrateurs, dont quinze pour chaque affiliée, élus pour quatre ans par l'Assemblée générale.

B.1.2.1.2 Événements de l'année

Au cours de l'année 2022, les mouvements concernant la composition du Conseil d'administration du Groupe ont été les suivants :

- le retrait de la Mutuelle des Métiers de la justice (MMJ), affiliée à la SGAPS AG2R LA MONDIALE, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de de résolution, effectif au jour de la non-opposition soit le 15 décembre 2022 suite à l'acceptation par l'Assemblée générale. Le siège précédemment occupé par la MMJ en représentation de la Sgaps est vacant au sein du Conseil.
- le renouvellement de la présidence du Conseil, par délibération du 14 décembre 2022 à compter du 1^{er} janvier 2023, dans le respect de l'alternance paritaire, à savoir : M. Philippe Pihet, président, MM. Michel Chassang, Olivier Benhamou, et Philippe Lamblin, vice-présidents.

La Direction générale des entités citées ci-après a changé au cours de l'année 2022.

La Direction générale est assurée, depuis le 1^{er} mai 2022, par M. Bruno Angles, en succession de M. André Renaudin pour les entités suivantes :

- SGAM AG2R LA MONDIALE ;
- La Mondiale ;
- AG2R Prévoyance ;
- AG.Mut.

La Direction générale de Prima est assurée, depuis le 22 mars 2022, par M^{me} Pascale Soyeux, en succession de M. Jean-Pierre Diaz.

La Direction générale d'Arpege Prévoyance est assurée, depuis le 1^{er} mai 2022, par M. Philippe Dabat, Directeur général et M. Jean-Marc Robinet, Directeur général délégué.

L'année 2022 a également connu des changements dans les dirigeants effectifs tels que :

Le Conseil d'administration de la Miag a nommé le 28 mars 2022, M. Philippe Dabat, en tant que dirigeant effectif de la Miag en succession de M. André Renaudin.

Le Conseil d'administration de VIASANTÉ Mutuelle a nommé le 23 mars 2022, M. Bruno Angles, en tant que dirigeant effectif de VIASANTÉ Mutuelle en succession de M. André Renaudin, à compter du 1^{er} mai 2022.

En 2022, les nominations des fonctions clés sont les suivantes :

M^{me} Elsa Luyton et M. Romain Drappier ont été nommés, pour l'ensemble du Groupe, respectivement les 29 août et 3 octobre 2022 comme tenant de la fonction vérification de la conformité et de la fonction audit interne.

Concernant La Mondiale Europartner, M^{me} Anna Szwugier a été nommé le 22 mars 2022 comme tenant de la fonction actuarielle, en succession de M. Bojan Simic.

Les mouvements de l'année 2022 sur la composition des Conseils d'administration sont renseignés dans le tableau « Focus sur les Conseils d'administration du Groupe » repris ci-après.

B.1.2.2 Comités spécialisés

Afin de pouvoir s'appuyer sur des analyses avancées et sur des travaux poussés, des comités spécialisés composés d'administrateurs et de responsables opérationnels sont mis en place.

Ainsi, le Conseil d'administration s'appuie sur trois comités spécialisés pour mener ses travaux, notamment en matière de pilotage des risques : le Comité d'audit et des comptes, le Comité risques, conformité et actuariat et le Comité des investissements.

À chaque séance, le Conseil recueille l'avis du comité spécialisé compétent.

B.1.2.2.1 Comité d'audit et des comptes

Le Comité d'audit et des comptes a pour mission le contrôle des comptes combinés incluant notamment ceux des co-affiliés de la Sgam et de leurs membres ainsi que leurs filiales et participations. Ce contrôle inclut également les processus mis en œuvre en matière d'information économique et financière et plus généralement de l'accomplissement des dispositions légales, réglementaires et statutaires qui sont applicables au Conseil d'administration.

Le comité a la possibilité de convoquer tout collaborateur du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité, chaque fois que son Président le juge nécessaire et obligatoirement à celle au cours de laquelle sont examinés leurs rapports sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Les responsables des fonctions clés audit interne et gestion des risques de la Sgam participent également à ce comité.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité d'audit et des comptes une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

B.1.2.2.2 Comité risques, conformité et actuariat

Le Comité risques, conformité et actuariat est en charge de l'examen des risques de toute nature dont la cartographie macro des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques susceptibles d'affecter les activités du Groupe. Il examine les politiques et procédures de gestion des risques soumises à approbation du Conseil.

Les responsables des fonctions clés gestion des risques, vérification de la conformité et actuarielle de la Sgam participent à ce comité ainsi que le Directeur des risques opérationnels.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité risques, conformité et actuariat une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

B.1.2.2.3 Comité des investissements

Le Comité des investissements a pour mission de préparer la politique d'investissement de la Sgam et de ses membres, dans le respect de leur souveraineté, et tout particulièrement de se prononcer sur les questions d'intérêt commun aux entités combinées, ou qui pourraient le devenir pour le renforcement du Groupe. Il exprime son avis sur la structure des investissements ou des arbitrages financiers.

Il est saisi préalablement des opérations d'acquisition ou de cession d'actifs immobiliers.

Les responsables des fonctions clé gestion des risques et actuarielle de la Sgam participent à ce comité.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité des investissements une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

Focus sur les conseils d'administration du Groupe

Composition et caractéristiques du Conseil d'administration par entité	Événements de l'année
SGAM AG2R LA MONDIALE	
30 administrateurs dont 15 (3x5) de l'affiliée SGAPS AG2R LA MONDIALE.	<p>Suite à la résiliation de la convention d'affiliation avec la MMJ au 15 décembre 2022, M^{me} Elisabeth Chabot, jusqu'alors administrateur représentant la mutuelle affiliée à la Sgaps, n'a plus la qualité d'administrateur de la Sgam.</p> <p>Le Conseil n'a connu aucune autre évolution dans sa composition au cours de l'exercice 2022.</p> <p>Le Conseil a, par délibération du 14 décembre 2022, renouvelé sa présidence à compter du 1^{er} janvier 2023, dans le respect de l'alternance paritaire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Philippe Pihet (FO), représentant une institution de prévoyance affiliée à SGAPS AG2R LA MONDIALE en qualité de Président ;- M. Michel Chassang (U2P), représentant une institution de prévoyance affiliée à SGAPS AG2R LA MONDIALE en qualité de Vice-président ;- M. Olivier Benhamou, représentant une mutuelle, affiliée à SGAPS AG2R LA MONDIALE, en qualité de Vice-président ;- M. Philippe Lamblin, représentant l'affiliée La Mondiale, en qualité de Vice-président.
SGAPS AG2R LA MONDIALE	
30 administrateurs dont 20 (2x10) d'origine paritaire (collèges employeurs et collègues salariés) et dix d'origine mutualiste.	<p>M^{me} Sophie Touhadian-Giely a remis son mandat d'administrateur au 31 mai 2022.</p> <p>Évolution du périmètre prudentiel (retrait de la MMJ) au 15 décembre 2022, M^{me} Elisabeth Chabot n'a plus la qualité d'administrateur de la Sgaps.</p>
AG2R Prévoyance	
30 membres titulaires (dont quinze représentants pour le collège des adhérents et quinze représentants pour le collège des participants) et vingt membres suppléants (dont dix représentants pour le collège des adhérents et dix représentants pour le collège des participants).	<p>Assemblées générales du 11 mai 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">- évolution du périmètre prudentiel (retrait de la MMJ) au 15 décembre 2022 et modification de la convention d'affiliation entre SGAPS AG2R LA MONDIALE et AG2R Prévoyance.
Dans chacun des deux collèges, dix administrateurs au moins sont membres des commissions régionales.	
Prima	
Cinq administrateurs, propriétaires d'au moins cinq actions, pendant toute la durée de son mandat.	<p>L'Assemblée générale du 11 mai 2022 a procédé à la désignation de M. David Simon en qualité de représentant permanent d'AG2R Prévoyance.</p>
Arpege Prévoyance	
30 membres (dont 15 représentants pour le collège des adhérents et 15 représentants pour le collège des participants).	<p>Évolution du périmètre prudentiel (retrait de la MMJ) au 15 décembre 2022 et modification de la convention d'affiliation entre SGAPS AG2R LA MONDIALE et Arpege Prévoyance.</p> <p>Le Conseil d'administration a nommé le 1^{er} mai 2022, M. Philippe Dabat, en tant que Directeur général de l'Institution, en succession de M. André Renaudin et M. Jean-Marc Robinet en qualité de Directeur général délégué.</p>

Composition et caractéristiques du Conseil d'administration par entité	Événements de l'année
<p>AG.Mut</p> <p>Au maximum 50 administrateurs issus des groupements adhérents à AG.Mut.</p> <p>Aucune mutuelle ne peut avoir la majorité des sièges au Conseil d'administration ; chaque mutuelle fondatrice délègue au moins un administrateur au Conseil d'administration.</p> <p>Le Conseil élit, parmi ses membres un bureau composé au plus de 16 administrateurs.</p> <p>Parmi les adhérents fondateurs de l'Union ou de la Sgaps, les sièges au sein du Conseil d'administration sont répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 sièges au fondateur justifiant du plus grand nombre de membres ; - 4 sièges aux autres fondateurs comptant plus de 80 000 membres ; - 2 sièges aux autres fondateurs comptant de 10 000 membres à 80 000 membres ; - 1 siège aux autres fondateurs comptant moins de 10 000 membres. <p>Les autres sièges au sein du Conseil d'administration sont répartis de la façon suivante entre les adhérents non fondateurs d'AG.Mut : 1 siège par tranche de 80 000 membres.</p>	<p>Assemblée générale du 10 mai 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ratification de la cooptation de M^{me} Marta Bonnamy, MM. Sébastien Chauvet, Yves Clanet, Camille Dabin, Jean-Luc Déjeans en qualité d'administrateurs, représentants de Mutuelle Bleue ; - fin de mandat de M. Michel Lambert, en qualité de représentant de l'Union Mutualité Solidarité (UMS) à effet du 15 mars 2022 ; - démission de la Mutuelle des Métiers de la Justice (MMJ) au 31 décembre 2022, et fin des mandats d'administrateurs de M^{mes} Elisabeth Chabot et Maryse Parissenti à cette date ; - évolution du périmètre prudentiel (retrait de la MMJ) au 15 décembre 2022 et modification de la convention d'affiliation entre SGAPS AG2R LA MONDIALE et AG.Mut ; - élection de la Commission de contrôle pour un mandat de 2 ans. <p>Conseil d'administration du 8 juin 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cooptation de M^{mes} Régine Labarre et Dominique Perier-Lassis en qualité d'administrateurs, respectivement en succession de MM. Jean-Claude Grot et Pierre Martin. <p>Conseil d'administration du 13 décembre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démission de Mutuelle Bretagne Atlantique (MBA) au 31 décembre 2022 et fin de mandat d'administrateur de M^{me} Sylvie Dubreuil à cette date.
<p>Miag</p> <p>11 administrateurs.</p>	<p>Dans l'évolution de la composition du Conseil sont à noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démission d'un administrateur ; - la radiation d'un administrateur ; - la cooptation d'un nouvel administrateur. <p>Évolution du périmètre prudentiel (retrait de la MMJ) au 15 décembre 2022 et modification de la convention d'affiliation entre SGAPS AG2R LA MONDIALE et la Miag.</p>
<p>Mutuelle des Métiers de la Justice (MMJ)</p>	<p>La convention d'affiliation liant la MMJ et la Sgaps est résiliée au 15 décembre 2022.</p>
<p>VIASANTÉ Mutuelle</p> <p>34 administrateurs.</p> <p>Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé de sept membres ainsi que son Président, et nomme ses Dirigeants effectifs.</p>	<p>Conseil d'administration du 23 mars 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - changement du Dirigeant effectif, Délégué général de VIASANTÉ Mutuelle au titre de sa fonction de Directeur général d'AG2R LA MONDIALE à compter du 1^{er} mai 2022. <p>Conseil d'administration du 8 juin 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - désignation des mandats de représentation des administrateurs au sein des instances du groupe AG2R LA MONDIALE (SGAPS, SGAM et comités spécialisés). <p>Conseil d'administration du 14 septembre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement d'un administrateur de plus de 70 ans par une déléguée accueillie au sein du Conseil d'administration à compter du 1^{er} octobre 2022. <p>Évolution du périmètre prudentiel (retrait de la MMJ) au 15 décembre 2022 et modification de la convention d'affiliation entre SGAPS AG2R LA MONDIALE et VIASANTÉ Mutuelle.</p>

Composition et caractéristiques du Conseil d'administration par entité	Événements de l'année
<p>La Mondiale</p> <p>19 administrateurs, dont un est délégué des sociétaires (membre de l'Assemblée générale).</p>	<p>Évolution du Conseil d'administration au cours de l'année 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renouvellement de M^{me} Sylvie Reulet en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2022 pour une durée de cinq ans ; - renouvellement de M. Philippe Lamblin en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2022 pour une durée de cinq ans ; - renouvellement de M. Nicolas Schimel en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2022 pour une durée de cinq ans ; - renouvellement de M. Thierry Jeantet en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2022 pour une durée de deux ans ; - nomination de M. Philippe Lamblin en qualité de Président par interim lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 décembre 2022 en succession de M. André Renaudin, démissionnaire. M. Renaudin a également démissionné de son mandat d'administrateur le 21 décembre 2022.
<p>La Mondiale Europartner (LMEP)</p> <p>Sept administrateurs représentants du groupe AG2R LA MONDIALE.</p>	<p>Évolution du Conseil d'administration au cours de l'année 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil d'administration d'ARIAL CNP ASSURANCES a désigné M. Christian Borsoni en qualité de représentant permanent de ladite société au Conseil d'administration de La Mondiale Europartner, en remplacement de M. Patrice Bonin avec effet au 17 mars 2022 ; - l'Assemblée générale du 6 mai 2022 a procédé au renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bruno Angles pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022. - par délibération du 20 décembre 2022, le Conseil d'administration de La Mondiale a désigné, à titre provisoire, M. Philippe Lamblin en qualité de représentant permanent de La Mondiale au Conseil d'administration de La Mondiale Europartner, en succession de M. André Renaudin. Il sera donné acte de cette désignation au premier Conseil 2023 de LMEP.
<p>La Mondiale Partenaire (LMP)</p> <p>Dix administrateurs.</p>	<p>Le Conseil n'a connu aucune évolution dans sa composition au cours de l'exercice 2022.</p>

B.1.2.3 Direction Générale

B.1.2.3.1 Description

La Direction générale met en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration en s'appuyant sur les impulsions du Comité de Direction Groupe et les comités opérationnels mis en place.

Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires lui permettant de mettre en œuvre la stratégie et les décisions arrêtées par le Conseil d'administration.

La Direction générale arrête la politique de gestion des risques soumise à l'approbation du Conseil, politique reprenant entre autres les principes de gouvernance, l'appétence et la tolérance aux risques du Groupe.

Le Directeur général organise dans le cadre des délégations de pouvoirs la mise en œuvre des règles de gouvernance prévues par la réglementation et en particulier, le principe de la double approbation par les dirigeants effectifs, des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs au Groupe dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités.

La Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE est assurée, depuis le 1^{er} mai 2022, par M. Bruno Angles, en succession de M. André Renaudin.

B.1.2.3.2 Comité de direction Groupe d'AG2R LA MONDIALE

Autour du Directeur général, le Comité de direction Groupe (CDG) se réunit toutes les semaines.

Il traite de toutes les questions relatives à la bonne marche du Groupe et tout particulièrement celles qui relèvent des Conseils d'administration de ses entités membres ou qui lui sont confiées, ainsi que celles qui nécessitent une prise de position externe, notamment dans les organisations professionnelles.

B.1.2.3.3 Comité exécutif du groupe AG2R LA MONDIALE

Le Comité exécutif (Comex Groupe) réunit les directeurs centraux du Groupe. Il se réunit une fois par mois.

Instance d'informations, d'échanges, de réflexions et d'orientations, le Comité exécutif joue un rôle de propositions et de coordination dans le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe. Il est également en charge du suivi du plan d'entreprise.

B.1.2.4 Dirigeants effectifs

Le principe de validation dit des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs pour des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la société dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités. Selon les orientations relatives à la gouvernance des entreprises, les dirigeants effectifs sont au moins deux personnes qui dirigent effectivement l'entité et interviennent dans toute décision significative avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

Des dirigeants effectifs sont désignés pour chaque entité du Groupe. Le Directeur général d'une entité du Groupe est systématiquement nommé parmi les dirigeants effectifs.

En 2022, les dirigeants effectifs de SGAM AG2R LA MONDIALE sont :

- M. Bruno Angles, Directeur général à compter du 1^{er} mai 2022 ;
- M. Jean-Marc Robinet, Directeur général adjoint et Dirigeant effectif en charge de la retraite complémentaire, des moyens généraux et de l'immobilier d'exploitation ;
- M. David Simon, Dirigeant effectif en charge des investissements, des finances et des risques.



Bruno Angles
Directeur général

Âgé de 58 ans, Bruno Angles est polytechnicien, ingénieur des Ponts et chaussées et diplômé du Collège des Ingénieurs.

En 1988, il débute sa carrière dans le secteur du BTP, puis au ministère de l'Équipement, avant de rejoindre le cabinet de Bernard Bosson, ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme comme conseiller technique (1993). En 1994, il est nommé Directeur général d'Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc, puis en 1996, il rejoint Mc Kinsey dont il devient Directeur associé en 2000. En 2004, il est nommé Directeur général de Vinci Énergies (27 000 collaborateurs). Après avoir été Senior partner de Mercer Delta, il rejoint en 2007 le Groupe Macquarie, institution financière offrant des services de financement, de conseil financier et d'investissement, spécialisée dans les infrastructures, dont il est Président France de 2007 à 2016.

D'avril 2016 à avril 2021, il a été Président France et Belgique de Crédit Suisse et Président du Comité exécutif de Crédit Suisse en France.

De 2015 à 2019, il a été Président puis, à partir de 2019, Président d'honneur de l'Association des anciens élèves et diplômés de l'École polytechnique (AX).

Il rejoint le Comité de direction Groupe d'AG2R LA MONDIALE en mai 2021 en qualité de Directeur général délégué. Depuis mai 2022, Bruno Angles est Directeur général d'AG2R LA MONDIALE.

Il est par ailleurs administrateur de la RATP depuis 2016 et de la Fondation de France depuis 2019.

Bruno Angles est Officier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre national du Mérite.



Jean-Marc Robinet
Directeur général adjoint

Né le 13 mai 1955, Jean-Marc Robinet débute sa carrière en 1979 comme Ingénieur-conseil au sein du Groupe Yves Bossart.

En 1981, il devient Commissaire aux comptes et expert-comptable au sein de Fiduciaire de la Tour.

Il est nommé Directeur de l'audit et du contrôle national du régime Arrco en 2000, puis des régimes Agirc et Arrco en 2002.

Il rejoint ensuite Réunica en 2005 en qualité de Directeur général adjoint en charge des métiers retraite, action sociale et résidences.

Il est nommé Directeur général délégué en 2010 puis Directeur général de Réunica en 2012.

En 2015, Jean-Marc Robinet devient Directeur général adjoint d'AG2R LA MONDIALE.



David Simon
Membre du Comité de direction
Groupe en charge des investissements, des finances et des risques

Né le 6 janvier 1974, David Simon débute sa carrière chez Mazars en 1996 en tant qu'auditeur, puis il occupe les postes d'actuaire conseil, de manager et enfin, de fondé de pouvoir.

En 2005, il rejoint La Mondiale en qualité de Directeur de l'actuariat, puis en 2007, il est nommé Directeur des risques et du projet Solvabilité 2.

En 2009, il devient Directeur des risques, du pilotage et de la comptabilité d'AG2R LA MONDIALE puis en 2017 membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE en charge des finances, des investissements et des risques.

Focus sur les dirigeants effectifs des entités

Directeur général	Dirigeants effectifs		
SGAM AG2R LA MONDIALE			
M. Bruno Angles	M. Jean-Marc Robinet	M. David Simon	
SGAPS AG2R LA MONDIALE			
M. Bruno Angles	M. Philippe Dabat	M. David Simon	
La Mondiale			
M. Bruno Angles	M. Jean-Marc Robinet	M. Philippe Dabat	M. Benoit Courmont
AG2R Prévoyance			
M. Bruno Angles	M. Jean-Marc Robinet	M. Philippe Dabat	M. David Simon
Prima			
M ^{me} Pascale Soyeux	M ^{me} Pascale Soyeux DG	M. Jean-Marc Robinet Vice-président	M. David Simon
AG.Mut			
M. Bruno Angles	M. Michel Canovas Président	M. Philippe Dabat Directeur opérationnel	
Arpege Prévoyance			
M. Philippe Dabat	M. Philippe Dabat DG	M. Jean-Marc Robinet DGD	
Miag			
M. Joël Destom	M. Didier Dahan Président	M. Joël Destom DG	M. Philippe Dabat Délégué général désigné par M. Bruno Angles
Mutuelle des Métiers de la Justice (MMJ)			
M. Christophe Gauthier	M ^{me} Élisabeth Chabot Présidente	M. Christophe Gauthier DG	Retrait de la MMJ au 15/12/2022
VIASANTÉ Mutuelle			
M. Olivier Fourure	M. Olivier Benhamou Président	M. Olivier Fourure DG	M. Philippe Dabat
La Mondiale Europartner (LMEP)			
M. Loïc Le Foll	M. Jean-Marc Crestani Président	M. Loïc Le Foll DG	
La Mondiale Partenaire (LMP)			
M. Benoit Courmont	M. Jean-Marc Crestani Président	M. Benoit Courmont DG	M. Philippe Dabat

B.1.2.5 Fonctions clés

Des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garantes du système de gestion des risques et un lien direct entre les administrateurs et les directions opérationnelles.

Toutes les fonctions clés ont pour vocation de communiquer directement à la Direction générale, au Comité d'audit et des comptes, au Comité des risques, conformité et actuariat et aux Conseils d'administration, une vision homogène et fiable du suivi des risques du Groupe. Ces fonctions ont un rôle d'information, de communication et de gestion des risques.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise à travers des missions de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices du Groupe et du respect des politiques de risques. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction générale, les Conseils d'administration et les directions opérationnelles.

Les fonctions clés sont des fonctions transversales à l'ensemble du Groupe. Lorsque, en raison d'exigences réglementaires spécifiques ou d'un choix d'organisation du Groupe, une fonction clé est exercée au sein d'une entité juridique, les représentants locaux de cette fonction jouent un rôle de relais d'information entre le Groupe et l'entité au travers d'un rattachement fonctionnel au responsable de la fonction Groupe auquel ils rapportent.

Les responsables de fonctions clés Groupe sont en charge de l'information adéquate de chaque entité du Groupe. Ils s'assurent que le reporting prévu par la réglementation vers les organes d'administration et de direction des entités soit mis en œuvre afin que ces derniers soient en pleine capacité d'exercer leurs responsabilités.

Ce dispositif permet une diffusion de l'information fluide et réciproque entre le Groupe et les entités, notamment, en ce qui concerne le déploiement local des politiques et procédures et la remontée au niveau Groupe du reporting relatif aux risques.

Tous les responsables de fonctions clés sont entendus par les dirigeants effectifs et les administrateurs au sein des différents comités spécialisés des Conseils d'administration, avec des occasions de paroles différenciées. Cette organisation permet que le Conseil d'administration puisse entendre chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés soit directement soit en renvoyant cette audition devant un comité spécialisé émanant du Conseil. Cette audition peut se dérouler hors la présence du Directeur général si le Conseil l'estime nécessaire.

Cette structuration permet d'assurer l'indépendance de ces fonctions tout en organisant opérationnellement et de façon optimale leurs travaux dans le Groupe.

Liste des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés d'AG2R LA MONDIALE sont :

- M. Luca De Dominicis, comme tenant de la fonction gestion des risques ;
- M. Anthony Merlhe, comme tenant de la fonction actuarielle ;
- M^{me} Elsa Luyton, comme tenant de la fonction vérification de la conformité ;
- M. Romain Drappier, comme tenant de la fonction audit interne.

M^{me} Elsa Luyton et M. Romain Drappier ont été nommés respectivement les 29 août et 3 octobre 2022.

B.1.3 Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération menée par AG2R LA MONDIALE a pour objectif d'assurer l'attractivité, de garantir l'équité et l'engagement des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité, en intégrant les contraintes légales, réglementaires et conventionnelles.

Pour les dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie sur le long terme dans l'intérêt des assurés, des sociétaires et des collaborateurs.

B.1.3.1 Les règles de gouvernance interne des rémunérations au sein du Groupe

Après approbation par le Comité de direction du groupe AG2R LA MONDIALE sur les orientations de la politique salariale définie annuellement, le processus de révision des situations individuelles (rémunération fixe et, selon les fonctions, la rémunération variable et/ ou les challenges et bonus) est coordonné dans le respect de l'équité entre les différentes directions et du budget global. Les obligations légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur sont prises en compte dans ce processus.

Chacun des systèmes de rémunération comporte une composante variable dont le poids varie selon le canal de distribution ou la catégorie de collaborateurs concernés. La politique de rémunération précise que la Direction des ressources humaines procède annuellement à une analyse de la pyramide des rémunérations pour apprécier la cohérence et l'équilibre des rémunérations selon le niveau de poste et le niveau hiérarchique. Cette analyse met aussi en évidence le poids de la part variable rapportée à la rémunération fixe. Ces éléments de synthèse sont présentés au Comité des rémunérations présenté ci-dessous. On y observe ainsi que la part variable des managers non commerciaux n'excède pas 35 % et que le poids de la part variable des équipes de vente varie quant à lui selon le canal de distribution, la part variable n'excède pas 35 % de la rémunération globale, à l'exception du marché des professionnels. Quant aux équipes de vente du marché des professionnels, il est observé en moyenne une répartition équilibrée entre les composantes fixe et variable.

Les indemnités de départ sont calculées selon les dispositions conventionnelles des GIE employeurs.

B.1.3.2 Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations d'AG2R LA MONDIALE examine, propose et approuve les éléments de rémunération du Directeur général et des membres de la Direction générale.

Il prend également connaissance de l'analyse des rémunérations réalisée annuellement pour s'assurer de la cohérence et de l'équilibre des rémunérations notamment pour celles comprenant à la fois une composante fixe et une composante variable. Il s'assure que la politique salariale en vigueur dans le Groupe prévienne tout risque de conflits d'intérêts.

Le Comité des rémunérations est composé de six membres. Son fonctionnement et son organisation sont définis dans un règlement intérieur et une charte des rémunérations établie en complément. Elle précise les finalités, les principes de détermination et de publicité propres aux différents dispositifs de rémunération en vigueur au sein de l'entreprise.

B.1.3.3 Les principes du Groupe en matière de rémunération

Afin de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et ne pas encourager la prise de risques, la politique de rémunération s'articule autour de cinq grands principes applicables à l'ensemble des collaborateurs :

- cohérence : respecter la cohérence sur le positionnement et la structure de la rémunération pour chaque niveau de responsabilité de l'entreprise ;
- lisibilité et transparence : établir des règles simples, stables et transparentes pour déterminer le niveau de rémunération et le faire évoluer ;
- équilibre et mesure : tenir compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances pour déterminer la rémunération des collaborateurs. Les critères doivent être simples, peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie d'entreprise. Il doit être procédé à un réexamen régulier de ces critères ;
- exhaustivité : apprécier la rémunération en prenant en compte tous les éléments : partie fixe, partie variable, avantages liés au statut, éléments périphériques de rémunération (intéressement, épargne entreprise, temps de travail, régimes de retraite et de prévoyance, avantages particuliers, etc.) ;
- équité et compétitivité (benchmark) : déterminer le niveau de rémunération des collaborateurs en garantissant l'équité interne, en prenant en compte le contexte métier et le positionnement du marché de référence pour renforcer la cohérence et la motivation à l'intérieur de l'entreprise.

La politique de rémunération basée sur ces principes est déclinée en fonction des métiers. Elle suit les règles définies par les branches professionnelles et respecte les législations sociales, juridiques et fiscales.

La détermination de la rémunération globale tient également compte des pratiques de marché.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est appliquée, conformément à la réglementation à laquelle l'entité appartient.

Les fonctions d'administrateurs pour les entités du Groupe soumises au Code de la sécurité sociale ne sont pas rémunérées.

Il en est de même pour les entités soumises au Code de la mutualité. Cependant, lorsque l'importance de la mutuelle le nécessite, l'assemblée générale peut décider d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'administration ou à des administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

Concernant les entités soumises au Code des assurances, ou pour le Luxembourg à la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, si les statuts le prévoient, le Conseil d'administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres au titre de leur fonction au Conseil d'administration, dans les limites fixées par l'Assemblée générale. Aucune indemnité n'a été versée en 2022 aux membres du Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE au titre de leur mandat.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut décider de rembourser aux administrateurs leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants leur permettant de venir assurer leur fonction.

B.1.3.4 Description du régime de retraite supplémentaire

Le Comité des rémunérations a validé en mars 2021, le principe de la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire à droits certains conformément à l'article L. 137-11-2 pour les membres de la Direction générale relevant du GIE La Mondiale Exécutive permettant d'acquérir un droit annuel à une rente de retraite supplémentaire égale à 0,4 % de la rémunération annuelle brute, sous réserve du respect à partir de l'exercice 2021 de la condition de performance annuelle et sous déduction de 92 % des droits de retraite supplémentaire acquis au cours de la même année au titre du régime à cotisations définies ayant une cotisation employeur de 3,5 % tranche A / tranche B.

Le pourcentage des droits au titre du régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 cumulé au pourcentage des droits au titre de l'article 39 du Code général des impôts cristallisé au 31 décembre 2019 est plafonné à 25 points.

Le régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 a été mis en place en décembre 2021 et a pris le relais de l'Article 39 au titre duquel il n'y a plus d'acquisition de droits depuis le 31 décembre 2019, les droits ayant été cristallisés à cette date conformément à la législation française et européenne. Les droits au titre de l'Article 39 du GIE La Mondiale Exécutive cristallisés au 31 décembre 2019 ont été transférés sur le régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 du GIE La Mondiale Exécutive en décembre 2021 et transformés ainsi en droits acquis.

B.1.4 Adéquation du système de gouvernance

L'adéquation du système de gouvernance aux enjeux et engagements du Groupe est essentielle afin de s'assurer de la capacité d'AG2R LA MONDIALE de mener à bien sa politique de développement. Les valeurs sociales et mutualistes du Groupe orientées vers les assurés pilotent la gestion des risques et donc l'organisation autour de ceux-ci.

Ainsi, le système de gouvernance repose sur :

- une organisation claire et partagée composée de fonctions clés et d'un dispositif de contrôle interne ;
- une communication fluide et des outils performants grâce à des comités spécialisés.

AG2R LA MONDIALE veille à définir et à maintenir un cadre d'appétence aux risques équilibré, fondé sur des limites de tolérance qualitatives ou quantitatives, lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses adhérents et sociétaires. Les Conseils d'administration approuvent annuellement ce cadre.

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur des outils et processus qui permettent d'évaluer les risques auxquels AG2R LA MONDIALE et ses entités sont exposées et de déterminer l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour prévenir et contrôler les risques dans les limites acceptées. Les risques sont identifiés dans le chapitre « C. Profil de risque » et le Groupe procède à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité.

Des politiques de risques sont établies et respectées permettant une implication effective de chaque niveau de la gouvernance. Les Conseils d'administration approuvent ces politiques annuellement.

Les fonctions clés sont parties prenantes de la gestion des risques et informent pour décision la Direction générale et les comités spécialisés.

Le système de gouvernance est en adéquation à la nature, l'ampleur et la complexité des risques du Groupe.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément aux dispositions des articles L. 322-3-2 et L. 356-18 du Code des assurances, L. 211-13 du Code de la mutualité, L. 931-7-1 du Code de la sécurité sociale, et, pour le Luxembourg, de l'article 72 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, tout organisme d'assurance doit notifier à l'ACPR, respectivement au CAA pour le Luxembourg, la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés aux fins de l'évaluation de leur honorabilité, de leurs compétences et de leur expérience.

Les critères de cette évaluation sont repris aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 114-21 du Code de la mutualité, et L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et pour le Luxembourg, de l'article 274 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Au travers d'une procédure et d'une politique adéquates, la compétence individuelle et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés sont vérifiées sur différents critères :

	Domaines de compétence ou d'expérience
Dirigeants effectifs	Assurance et marchés financiers, stratégie et modèle économique de l'entreprise, système de gouvernance, analyse actuarielle et financière, cadre réglementaire
Fonction gestion des risques	Capacité de synthèse, vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque
Fonction actuarielle	Capacité de synthèse, connaissance et pratique des mathématiques actuarielles et financières, connaissance des normes de calcul des différents éléments techniques du Groupe
Fonction vérification de la conformité	Capacité de synthèse, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
Fonction audit interne	Capacité de synthèse, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de la gouvernance de l'organisation.

B.3.1 Système de gestion des risques

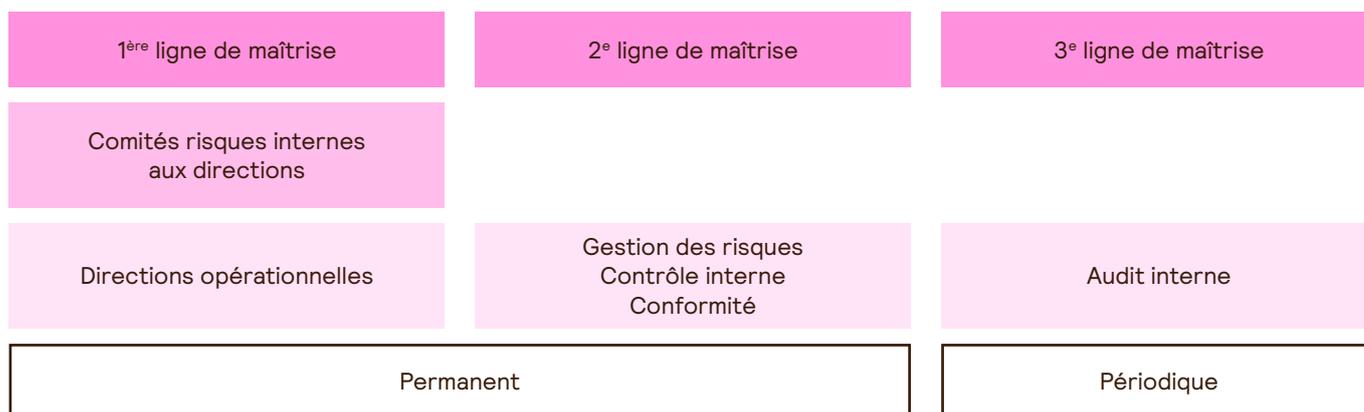
B.3.1.1 Organisation

Le Groupe met en place, à tous les niveaux, des moyens dédiés à la maîtrise des risques.

L'organisation s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise établi par les fédérations mondiales de management des risques et d'audit interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction générale pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Lignes de maîtrise



Les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise jouent un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise au travers les missions de contrôles et de suivi dans la mise en application des lignes directrices du Groupe, du respect des politiques de risques et des indicateurs de risques. Elles communiquent et rendent compte de leurs analyses et actions aux instances politiques et organes de gouvernance du Groupe.

Ainsi la Direction générale d'AG2R LA MONDIALE a confié à la Direction du pilotage financier et des risques, le suivi et le contrôle aussi bien des risques techniques et financiers propres au métier (adéquation actif/passif, évolution de la mortalité/longévité, adéquation de la politique de réassurance, etc.) que des risques opérationnels (élaboration et pilotage du dispositif de contrôle interne, continuité d'activité, protection des données personnelles, sécurité des systèmes d'information, etc.).

B.3.2 Les politiques

La politique de gestion des risques du Groupe fixe le cadre général et les principes conducteurs de la gouvernance de la gestion des risques du Groupe. Elle est déclinée au travers de politiques par domaine de risque et de processus mis en œuvre par tous les métiers. Les différentes politiques sont communiquées aux instances politiques, le Comité des risques, conformité et actuariat, le Comité des investissements et le Comité d'audit et des comptes, pour examen avant approbation finale du Conseil d'administration.

Après approbation, les travaux et les actions nécessaires au respect et à la mise en œuvre des politiques sont réalisés par les directions opérationnelles rattachées à la première ligne de maîtrises ainsi que par les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise citées ci avant.

B.3.3 Instances opérationnelles

L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions.

Le rôle des instances opérationnelles consiste à aider cette prise de décision : elles pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer pour approbation par les Conseils d'administration. L'organisation des instances opérationnelles s'articule autour de différents comités spécialisés.

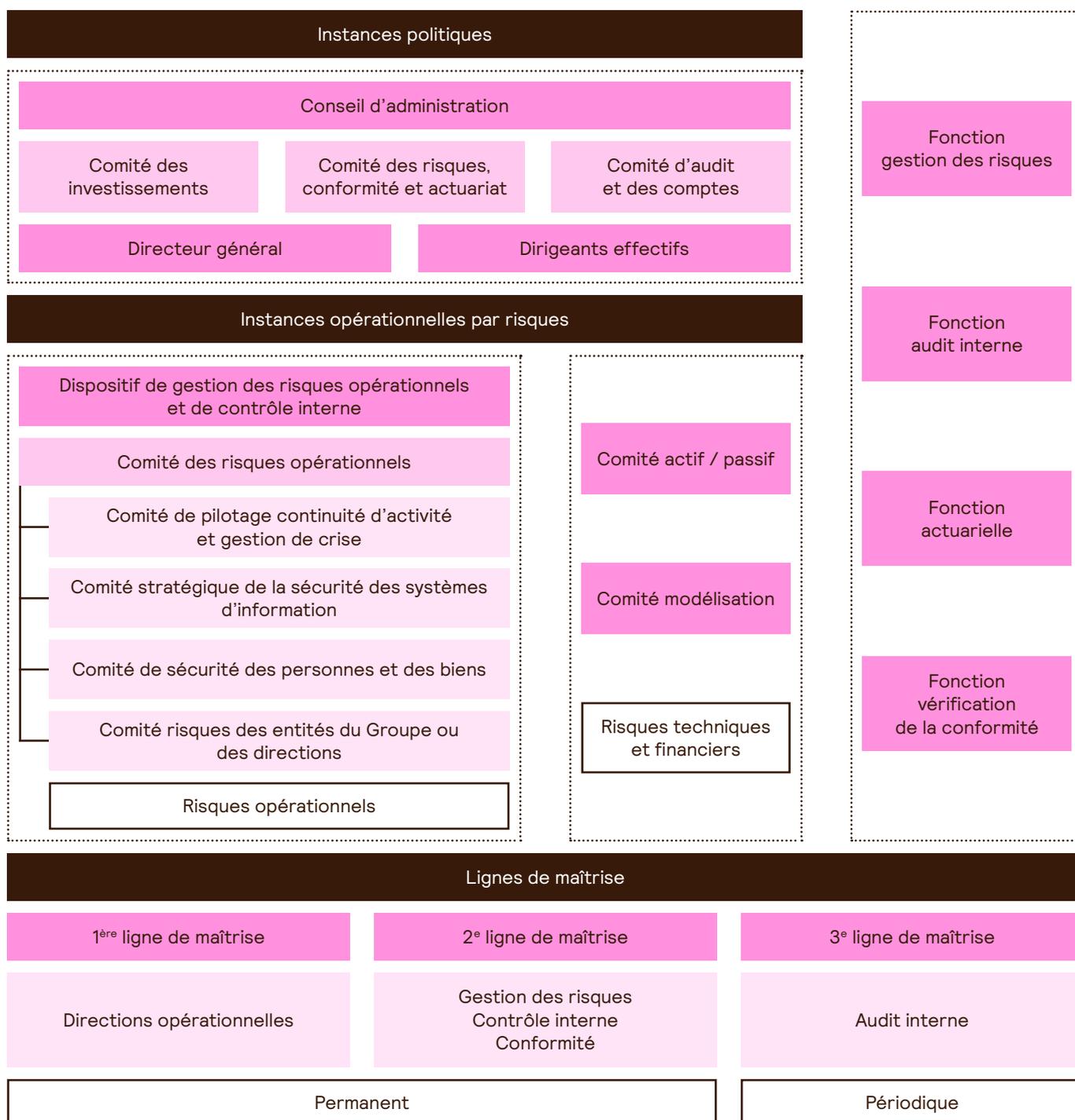
Le Comité des risques opérationnels composé des représentants des principales directions du Groupe et des fonctions clés, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers notamment, de l'examen du reporting consolidé des incidents et risques majeurs. Il assure le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels y compris de la conformité et en valide, si nécessaire, les orientations.

Il s'appuie également sur les travaux issus de comités spécifiques :

- le Comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;
- le Comité de la sécurité des systèmes d'information ;
- le Comité de sécurité des personnes et des biens ;
- les Comités risques des entités du Groupe ou des directions.

Le Comité de direction actif-passif analyse l'ensemble des sujets actif-passif. Il regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques et de la solvabilité, Direction des investissements et du financement, Direction du pilotage financier). Ce comité est en charge du suivi des risques actif-passif.

Le Comité modélisation est une instance regroupant un représentant de chaque équipe de contributeurs et d'utilisateurs des modèles de projection. Il a pour but d'approuver les méthodes et principes de modélisation développés ainsi que les hypothèses économiques servant aux calculs de provisionnement Solvabilité 2.



B.3.4 EIRS (ou Orsa)

Le système de gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer de l'efficacité du pilotage par l'ensemble des organes de décisions. Ceux-ci s'appuient entres autres sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS). Cette évaluation qui se matérialise par un rapport permet de proposer aux différentes instances les informations et analyses nécessaires aux prises de décisions.

La mise en œuvre de l'EIRS a pour objectif, dans le cadre d'un mode de fonctionnement récurrent de :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- valider, en continu, la stratégie de l'entreprise (à travers la validation du plan d'affaires à fréquence annuelle et lors de chaque prise de décision stratégique concernant l'activité d'AG2R LA MONDIALE) ;

- apprécier la résistance de la solvabilité d'AG2R LA MONDIALE à des scénarios stressés et définir les actions correctrices adéquates.

La description des risques importants qui composent le profil de risque s'appuie sur la cartographie des risques du Groupe. Au moyen de cet outil, l'appréhension systématique des risques est réalisée selon deux approches :

- l'approche « bottom up » part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats ;
- l'approche « top down » part de la vision d'ensemble de l'entreprise, de ses objectifs et ses activités par le top management et permet d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation.

Ces deux démarches sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

L'exercice de l'EIRS ne se limite donc pas au seul périmètre de risques retenus dans le cadre de la formule standard mais couvre l'ensemble des risques importants auxquels l'organisme est exposé. Il étudie également les déviations de profil existant avec la formule standard.

La Direction des risques et de la solvabilité contribue à la gestion des risques techniques et à ce titre, à la mise en œuvre du processus et la rédaction du rapport EIRS. Pour mener à bien l'exercice, elle formalise avec la fonction clé gestion des risques avant le début opérationnel de l'exercice, une proposition de scénarios de stress-tests et d'actions correctrices au Comité risques, conformité et actuariat qui approuve et priorise les actions.

Ces analyses et propositions de remédiations sont essentielles dans le pilotage du Groupe afin de s'assurer de la pérennité de l'activité d'AG2R LA MONDIALE et du respect de ses engagements envers ses assurés.

La fréquence du processus est à minima annuelle, étant entendu que l'exercice pourrait être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs du pilier 1 (SCR, MCR) ;
- un événement interne à l'entreprise telle qu'une décision stratégique de l'entreprise impactant le plan d'affaires en cours ;
- un événement externe à l'entreprise qui impacte le plan d'affaires en cours (ex : événement économique, événement législatif).

L'ensemble des travaux, analyses et résultats est ensuite consigné dans un rapport EIRS unique, présenté au Comité risques, conformité et actuariat puis pour approbation aux Conseils d'administration. Il est ensuite diffusé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et au Commissariat aux Assurances du Luxembourg (CAA).

SGAM AG2R LA MONDIALE a fait usage de la faculté prévue à l'article 246, paragraphe 4, de la Directive 2009/138/CE permettant de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité unique pour la Sgam et une partie de ses entités individuelles.

B.3.5 Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques de AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Luca De Dominicis, Directeur du pilotage financier et des risques, pour toutes les entités, sauf :

- La Mondiale Europartner - M^{me} Anna Szwugier, Directrice Finance, Risques et Actuariat de LMEP ;
- VIASANTÉ Mutuelle- M^{me} Nathalie Pereira-Santos, Secrétaire générale.

Mission

La fonction gestion des risques est en charge du pilotage du dispositif de gestion des risques qui a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels le Groupe peut être confronté afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires actuelles ;
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service des Conseils d'administration, de la Direction générale mais également des agences de notation, des partenaires et des clients.

Mise en œuvre

La fonction gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la solvabilité et de la Direction des risques opérationnels rattachées à la Direction du pilotage financier et des risques.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature techniques et financiers de l'ensemble du Groupe et notamment et le pilotage du processus EIRS (Orsa).

La Direction des risques opérationnels supervise le système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne ainsi que le dispositif qualité de l'ensemble du Groupe. Elle pilote la cartographie macro des risques et à ce titre participe également au processus EIRS (Orsa).

Déclinaison au niveau des entités

Concernant LMEP, la fonction gestion des risques est mise en œuvre au sein de la Direction finance, risques et actuariat de LMEP. Afin d'assurer la réalisation de ses missions, elle s'articule autour des départements actuariat et risques. Elle collabore étroitement avec les autres fonctions clés de LMEP et du Groupe, ainsi qu'avec les différents départements ou directions de l'entreprise.

Concernant VIASANTÉ Mutuelle, la fonction gestion des risques, occupée par la Secrétaire générale, rapporte directement au Directeur général de la mutuelle. À ce titre, elle anime et supervise le système de gestion des risques de la mutuelle en s'appuyant sur des responsables couvrant plusieurs domaines d'activités ou d'expertise.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Politique de contrôle interne

La politique de contrôle interne s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du groupe AG2R LA MONDIALE et, plus particulièrement, dans le dispositif de gestion des risques opérationnels. Elle définit les grands principes du système de contrôle interne du Groupe et le cadre de mise en œuvre des actions nécessaires à la maîtrise des risques opérationnels (procédure, dispositif de contrôle, tableaux de bord et indicateurs et organisation en place).

Les politiques de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne sont complétées sur des domaines de risques opérationnels spécifiques par :

- la politique de sous-traitance qui définit les lignes directrices et processus encadrant la gestion et la maîtrise des risques inhérents aux activités sous-traitées tant à l'égard du Groupe qu'à l'égard des entités qui le composent ;
- la politique conformité qui veille à assurer le respect par le Groupe de l'ensemble des réglementations encadrant l'exercice de ses activités ;
- la politique de continuité d'activité qui établit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe ;
- la politique sécurité des systèmes d'information qui constitue le cadre de référence du Groupe en ce qui concerne l'adaptation continue de la sécurité des systèmes d'information, de son organisation et des responsabilités associées ;
- la politique de protection des données à caractère personnel qui définit les pratiques essentielles au respect des exigences des souscripteurs individuels ou

entreprises vis-à-vis de la confidentialité et de la sécurité de leurs informations personnelles. Elle s'assure également du respect des exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application en mai 2018 ;

- la politique de la sécurité des personnes et des biens qui exprime l'ensemble des processus déployés par le Groupe pour protéger ses collaborateurs et les personnes présentes dans ses locaux, ainsi que l'ensemble de ses biens.

B.4.2 Cartographie des risques

Le dispositif s'appuie sur un recensement et une actualisation permanente des risques encourus par le Groupe au travers de la constitution et de la mise à jour des cartographies des risques réalisées selon les deux approches « bottom-up » et la cartographie macro des risques. Les démarches macro des risques et « bottom-up » sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

La cartographie macro des risques majeurs est un des outils à disposition du Groupe pour identifier, évaluer et suivre les risques auxquels est exposé le Groupe. Elle traduit la perception des risques les plus graves du point de vue de ses dirigeants.

D'autres cartographies des risques dites « bottom-up », issues de l'analyse des processus et des opérations donnent une vision plus détaillée et une évaluation plus fine des risques et constituent des outils opérationnels de gestion des risques au quotidien.

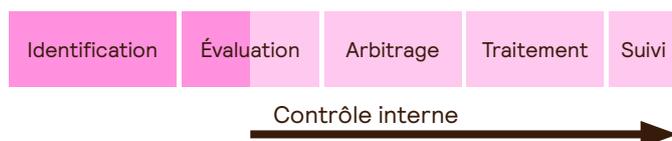
Des liens sont établis entre les deux approches afin que les priorités que reflète l'approche macro soient bien prises en compte sur le plan opérationnel et que les risques et incidents de la démarche « bottom-up » viennent préciser et actualiser la perception des dirigeants.

B.4.3 Mise en œuvre du contrôle interne

Le contrôle interne tel que défini par le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) est un processus mis en œuvre par les conseils d'administration, la Direction générale, le management et les collaborateurs, et qui est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.

Le Groupe a décliné les principes de la politique de contrôle interne à travers un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne décrivant la mise en œuvre de ce dispositif.

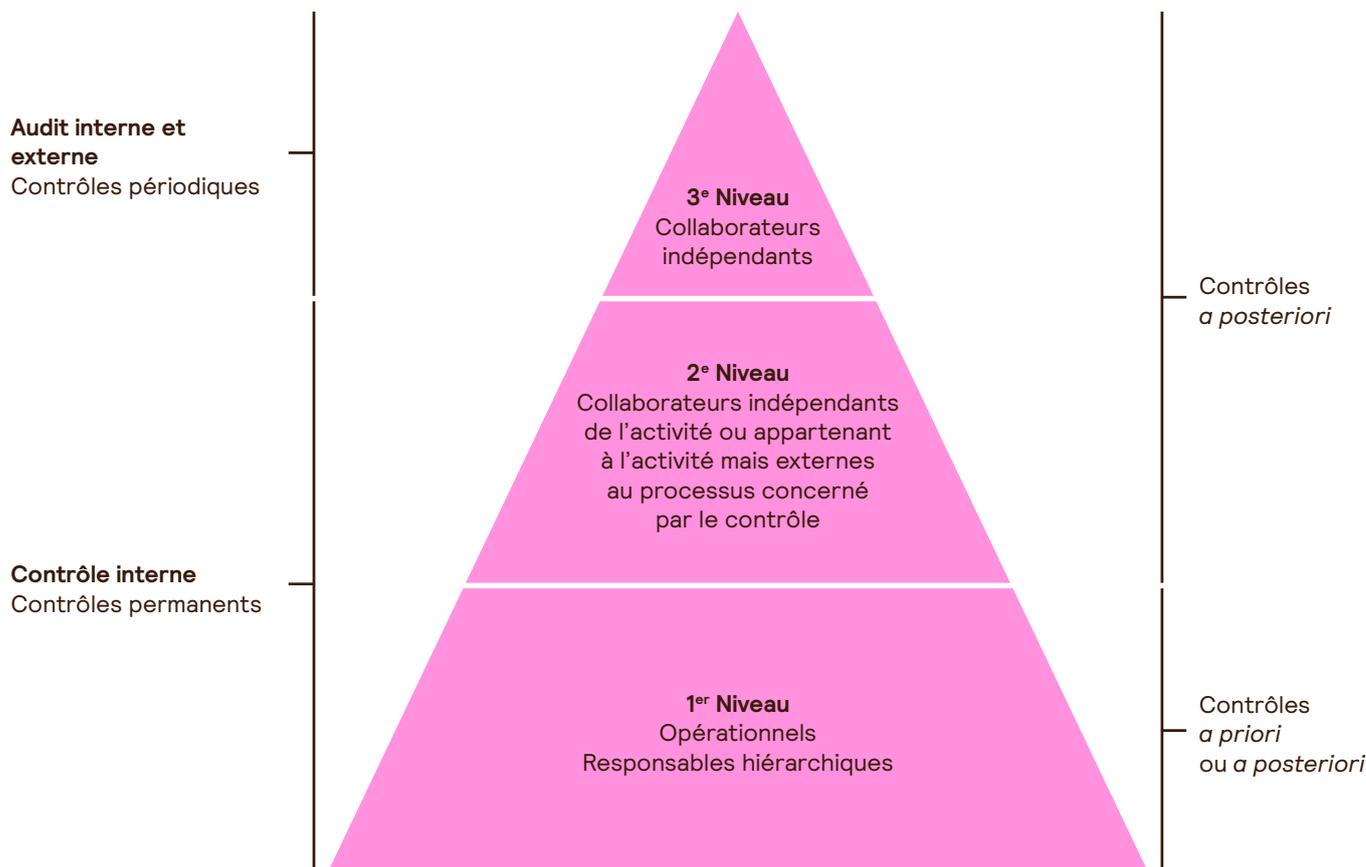
La gestion des risques opérationnels : identification des risques, évaluation...



L'un des éléments du dispositif de contrôle interne s'appuie sur le principe des trois niveaux de contrôle :

- le contrôle de premier niveau, a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et leur supervision hiérarchique qui en ont la responsabilité ;
- le contrôle de deuxième niveau est un contrôle a posteriori dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de premier niveau. Il est réalisé dans les entités et directions ou au niveau Groupe par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées et qui n'interviennent pas directement sur le processus concerné ;
- enfin, le contrôle de troisième niveau est exercé par les audits internes ou externes. Ce niveau fait partie du contrôle périodique.

Les deux premiers niveaux correspondent au dispositif de contrôles permanents.



En complément de ces activités de contrôles, le contrôle interne est mis en œuvre également au travers d'autres dispositifs tels que de la documentation, des indicateurs de suivi et une organisation en place qui permettent ainsi la maîtrise des processus du Groupe.

- la lutte contre la fraude et la corruption ;
- les impacts de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de l'entreprise dans le cadre de son activité assurantielle.

B.4.4 Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité AG2R LA MONDIALE est représentée par M^{me} Elsa Luyton, en charge de la Conformité du Groupe, pour toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner - M^{me} Fabienne Jeangout, Responsable de la conformité, au sein de la Direction Générale LMEP ;
- VIASANTÉ Mutuelle - M^{me} Tiphaine Bekic, Responsable du domaine juridique et conformité.

La fonction vérification de la conformité est en charge de superviser et d'animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités de la société aux réglementations et aux normes déontologiques. Son rôle est notamment d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et d'animer la mise en œuvre des dispositifs de maîtrise adéquats.

La fonction vérification de la conformité est mise en œuvre par les actions de la Direction de la conformité et éthique des affaires qui couvre plusieurs domaines :

- le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives attachées à l'activité de distribution des produits d'assurance ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme LCB-FT ;
- la protection de la clientèle (conformité des produits et des pratiques de distribution) ;

La Direction de la conformité et éthique des affaires a pour ambition de contribuer à l'amélioration de la maîtrise du risque de non-conformité par la mise en œuvre de dispositifs sur l'ensemble des activités assurantielles du Groupe et plus particulièrement celles qui concernent la protection des dirigeants, de l'entreprise ou de la clientèle. Au sein du Groupe, un certain nombre de documents de référence (politiques, guides de bonnes pratiques, dispositifs de formation etc.) sont en place afin de faciliter l'appropriation par tous des règles et de garantir l'intégrité de nos procédures et de nos pratiques.

Déclinaison au niveau des entités

Concernant l'entité La Mondiale Europartner, la fonction vérification de la conformité est mise en œuvre au sein du département conformité. Elle s'appuie également sur la Direction juridique pour la veille et la description de l'environnement juridique des risques.

Chez VIASANTÉ Mutuelle, la fonction vérification de la conformité est animée par le domaine juridique et conformité au sein de la Direction juridique. Elle assure la coordination opérationnelle en cohérence avec les instances du Groupe et notamment avec la fonction clé vérification de la conformité d'AG2R LA MONDIALE.

B.5 Fonction audit interne

La fonction audit interne AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Romain Drappier, Directeur de l'audit interne pour toutes les entités, sauf La Mondiale Europartner – M. David Simon, membre du Conseil d'administration et représentant de la fonction audit interne LMEP, dont les missions d'audit sont déléguées à la fonction audit interne du Groupe, représentée par M. Romain Drappier.

Mission

La fonction audit interne, intégrée dans le système de gouvernance, est indépendante et objective. Elle donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et leur fiabilité. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Direction de l'audit interne, au cours de ses contrôles et investigations, émet des recommandations visant à prévenir les risques et optimiser la performance globale du Groupe.

Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière de conformité, d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées. Son champ d'intervention s'étend à l'ensemble des entités et activités du Groupe. Elle rend compte au Comité d'audit et des comptes.

Position

Le rôle de l'audit interne, sa mission, son positionnement, ses responsabilités ainsi que le cadre déontologique et méthodologique de ses interventions sont définis dans la politique d'audit interne du Groupe. Afin d'assurer son indépendance, la Direction de l'audit interne est rattachée hiérarchiquement à la Direction générale et fonctionnellement au Comité d'audit et des comptes.

Mise en œuvre

L'audit interne ne se substitue pas aux différents niveaux managériaux de compétence et de contrôle, et n'exerce pas un rôle opérationnel permanent : son intervention est ponctuelle et s'effectue généralement a posteriori.

L'audit interne détecte, analyse les risques et recommande des améliorations, mais ne prend pas en charge la mise en œuvre des recommandations. Les missions d'audit interne sont mises en œuvre selon un plan annuel approuvé par le Directeur général et le Comité d'audit et des comptes de la Sgam, ainsi qu'en fonction de l'urgence de certaines interventions.

Les interventions se déroulent selon un cadre méthodologique défini et documenté qui permet de porter une appréciation sur la maîtrise des risques du domaine audité. Les constats établis par les auditeurs lors de leurs missions donnent lieu, après présentation aux audités, à un rapport formalisé et à des recommandations qui devront faire l'objet d'un plan d'action. Ce plan d'action sera suivi à échéance afin de s'assurer de sa mise en œuvre.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Anthony Merlhe, Directeur des risques techniques et de la solvabilité.

M. Merlhe est également fonction actuarielle pour toutes les entités, à l'exception de La Mondiale Europartner représenté par M^{me} Anna Szwegier, Directrice Finance, Risques et Actuariat de LMEP.

Mission

La fonction actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner et superviser le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, l'appréciation de l'évolution des hypothèses, et l'évaluation des incertitudes et approximations menées ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées ;
- réaliser un contrôle de second niveau visant la cohérence globale des différents résultats, la bonne retranscription des directives et leur respect dans les calculs tout en axant sur les points où un certain degré d'incertitude lié aux estimations subsiste.

Elle a également la charge de la définition et de la bonne application des règles de souscription et des règles de réassurance.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Mise en œuvre

Outre sa contribution à la gestion des risques techniques, la Direction des risques techniques et de la solvabilité joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des différentes missions de la fonction actuarielle. Elle est en charge, sur le plan opérationnel, de l'animation du comité technique et du suivi régulier des actions envisagées lors du comité.

Un rapport de la fonction actuarielle est soumis annuellement au Conseil d'administration. Il reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations.

Déclinaison au niveau des entités

Chez LMEP, la fonction actuarielle est mise en œuvre au sein du département Actuariat, lui-même rattaché à la Direction Finance, Risques et Actuariat. Elle est incarnée par la Directrice Finance, Risques et Actuariat. Elle met en œuvre les directives actuarielles du Groupe et utilise les outils mis à disposition par celui-ci pour la réalisation d'un certain nombre d'études et de calculs.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 Sous-traitance des activités opérationnelles importantes ou critiques

Selon les termes des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des Assurances : « les entreprises d'assurance et de réassurance conservent l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui leur incombent lorsqu'elles recourent à l'externalisation des fonctions ou des activités d'assurance ou de réassurance. ».

Le Groupe doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques du Groupe et, plus particulièrement, dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Cette politique s'applique à toutes les activités et toutes les entités juridiques du Groupe. Elle est complétée ou adaptée, si nécessaire, de dispositions particulières pour tenir compte d'un cadre réglementaire ou organisationnel spécifique en raison de l'activité.

Sur la base de critères définis dans la politique, un travail annuel de recensement et de notation est réalisé pour près de 825 activités externalisées au titre de 2022. 28 sont considérées comme critiques ou importantes et font l'objet d'une supervision renforcée.

Les prestations sont évaluées en fonction de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation. Cette évaluation s'appuie sur plusieurs critères dont la conformité opérationnelle, la réversibilité de la prestation et la solvabilité financière du prestataire.

Des dispositions particulières sont mises en place par les directions en fonction de la criticité des prestations. Ainsi des plans de contrôles et des revues d'activité sont notamment réalisées avec les principaux fournisseurs.

B.7.2 Informations sur les prestataires de service

Ci-dessous, les 28 activités externalisées du groupe AG2R LA MONDIALE considérées comme critiques ou importantes :

Périmètre	Nature de la sous-traitance	Nombre de prestations	Ressortissant territorial
SGAM AG2R LA MONDIALE			
Informatique	Maintenance logiciel bureautique et serveur, SQL, Premier support	1	France
	Centralisation des DATA centers	1	France
	Développement et maintenance des applications	1	France
	Développement et Maintenance en conditions opérationnelles des applications	1	France
	Maintenance sur les applications	1	France
	Maintenance de licence	1	France
	Maintenance de logiciel	1	France
	Prestation de support aux outils de développement	1	France
	Application gestion paie et temps de travail	1	France
	Plateforme technologique de relation client omnicanal	1	France
	Gestion documentaire et d'archivage	1	France
	Sécurité de l'information (Cybersécurité)	1	France
Gestion financière	Passage d'ordres financiers, mise à disposition et administration de l'outil	1	France
	Suivi des opérations liées aux IFT	1	France
La Mondiale Partenaire			
Gestion d'actifs	Délégations d'opérations de gestions d'actifs	2	France
AG2R Prévoyance			
Gestion	Gestion du tiers payant	1	France
	Gestion déléguée	4	France
La Mondiale Europartner			
Informatique	Développement de l'outil de gestion	1	Luxembourg
Éditique	Impression de documents (contrats, CP etc.) à destination des clients	1	Luxembourg
VIASANTÉ Mutuelle			
Informatique	Assistance, exploitation, infogérance, maintenance	3	France
	Hébergeur d'infrastructure Cloud	1	France
Gestion	Gestion du tiers payant	1	France

B.7.3 Sous-traitance des fonctions clés

Les fonctions clés Groupe ne sont pas sous-traitées à un prestataire de service.

B.8 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la gouvernance est présenté dans les autres sections du chapitre « Système de gouvernance ».

C. Profil de risque

L'activité principale de SGAM AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès). Cette activité lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les principaux risques auxquels est soumise la Sgam peuvent se décomposer en différentes catégories :

- les risques de souscription vie sont liés aux comportements des assurés et sont essentiellement composés du risque de longévité et dans une moindre mesure du risque de rachat ;
- les risques de souscription santé comprennent majoritairement le risque de rentabilité des activités prévoyance santé et le risque traduisant la volatilité inhérente à l'estimation du tarif et du provisionnement (risque de primes et de provisionnement) ;
- les risques de marché proviennent principalement des conditions économiques et financières. Ils impactent la valeur de marché des placements et la valeur des engagements d'assurance, majoritairement le portefeuille en fonds garantis et dans une moindre mesure, les contrats de prévoyance-santé et le portefeuille en unités de compte ;
- le risque de crédit qui peut engendrer des pertes financières pour la Sgam. Il se matérialise par le défaut d'un tiers (réassureur, émetteurs financiers, etc.) ;
- le risque de liquidité : la liquidité des placements d'une société d'assurance doit permettre une disponibilité permanente des placements sans risque de perte financière dans un contexte défavorable ;
- les risques opérationnels se définissent comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultants d'événements extérieurs et inclut le risque de non-conformité.

Pour les risques quantifiables de la formule standard, un risque est considéré comme majeur si l'impact sur les fonds propres est plus sévère qu'une baisse de 5 % pour un événement vicennal.

Les risques de spread, action, immobilier, taux et risque de longévité sont identifiés comme risques majeurs de la Sgam.

Tableau résumant le profil de risque de la Sgam

Le tableau suivant présente le niveau d'exposition aux risques des entités du Groupe. Ils sont classés en trois niveaux : principal (P), secondaire (S), (N) non significatif. Lorsque qu'aucun de ces trois niveaux n'est renseigné, l'entité n'est pas exposée au risque.

	AG2R Prévoyance	Arpege Prévoyance	Prima	AG.Mut	Miag	Mutuelle des Métiers de la Justice	VIASANTÉ Mutuelle	La Mondiale	La Mondiale Europartner	La Mondiale Partenaire	AG2R LA MONDIALE
Risque de souscription											
Cessation (vie)	N	N						N	P	N	S
Dépenses (vie)	N	N						N	P	P	N
Longévité (vie et santé SLT, hors dépendance)	S	N						S	N	N	S
Rentabilité des activités (prévoyance santé)	P	N	N	P	P	P	P	N			S
Pilotage de la collecte dans un environnement de taux incertain		N						P	P	P	P
Risque non-vie			N								
Risque catastrophe (santé)	S	N	N	P	N		N	N			N
Dépendance		N	P								S
Risque de marché											
Taux d'intérêt	S	S	S	S	P	N	S	P	N	P	P
Action	P	P	P	S	N	P	P	P	P	P	P
Immobilier	S	S	S	N	N	P	S	P	N	N	P
Risque de crédit											
Spread	P	P	P	P	P	N	S	P	P	P	P
Contrepartie	S	S	S	S	P	N	N	N	S	N	N
Risque de liquidité	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Risques opérationnels	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Autres risques importants											
Évolutions réglementaires	P	S	S	P	N	N	P	P	P	P	P

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe.

C.1.1 Exposition aux risques

Le risque de souscription est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement. Les principaux risques de souscription auxquels la Sgam est exposée sont décrits ci-dessous.

Rachat ou cessation (périmètre épargne-retraite)

En assurance vie, l'option de rachat permet aux assurés de disposer de tout ou partie de leur épargne disponible avant l'échéance du contrat, dans la plupart des cas à tout moment.

En raison par exemple de modifications des conditions économiques et financières, l'évolution du comportement des assurés peut conduire à l'augmentation des rachats, voire à des vagues de rachats massifs.

Le rachat d'un contrat peut entraîner pour l'assureur des désinvestissements des placements financiers dans des conditions défavorables et amener l'assureur à réaliser des moins-values s'il n'a pas assez de liquidités pour faire face à son engagement, et ainsi modifier l'équilibre technique et financier du portefeuille de façon importante. Le risque de rachat concerne essentiellement les contrats d'épargne. Il est notamment suivi à travers l'évolution des taux de rachats, et des lois de rachats et de prestations.

Longévité (périmètre épargne-retraite et prévoyance-santé)

Les contrats de retraite supplémentaire garantissent à l'assuré le versement d'une rente, dont le montant peut être fixé dès la souscription ou au moment du passage en rente. L'assureur s'engage ainsi sur un montant à verser à l'assuré jusqu'à son décès, même si l'assuré vit plus longtemps que ce que le tarif de l'assureur prévoyait. Ainsi, le risque de longévité survient lorsque la proportion des assurés survivants est plus importante que celle qui avait été prévue au moment de la tarification du contrat, autrement dit lorsque les assurés décèdent moins rapidement que ne le prévoyait la table de mortalité. Par son activité sur le secteur de la retraite, la Sgam possède des engagements de durée longue. En conséquence, ses engagements contractuels peuvent porter sur des tables de mortalité anciennes, dont l'espérance de vie est inférieure aux tables actuelles. Une éventuelle dérive de la mortalité est suivie par une analyse annuelle des résultats de mortalité des portefeuilles de rentiers.

De plus, la Sgam est également exposée au risque de longévité sur ses portefeuilles d'invalides. Une augmentation de la durée d'invalidité des assurés aurait un impact négatif sur les engagements de l'entité et constituerait une perte financière. Des analyses sur le portefeuille sont menées afin d'étudier toute dérive du risque et prendre en compte l'évolution de la longévité.

Risque de rentabilité des affaires (périmètre prévoyance-santé)

Ce risque est en lien avec le risque d'évolution réglementaire qui est décrit dans la partie « Autres risques importants » de ce rapport. Le risque de rentabilité des activités prévoyance-santé est important et constitue une des préoccupations majeures compte-tenu du contexte concurrentiel actuel et des modifications réglementaires modifiant les équilibres des portefeuilles.

L'objectif annoncé est de proposer des tarifs rentables qui soient en cohérence avec la protection des assurés, les pratiques du marché, tout en assurant une gestion prudente et pérenne de la solvabilité de la Sgam.

La stabilité du résultat du périmètre épargne retraite permet de maîtriser ce risque défavorable sur la rentabilité du Groupe.

Risque relatif au pilotage de la collecte dans un contexte économique incertain (périmètre épargne-retraite)

En assurance vie, il existe principalement deux types de supports proposés dans un contrat :

- les supports libellés en euros. La garantie correspond pour l'assureur à un engagement de taux de rémunération des contrats envers ses assurés ;
- les supports libellés en unités de compte (UC). L'assureur garantit à ses assurés un nombre de titres, sans s'engager sur la valeur de ces titres, dont les fluctuations peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Le risque de marché lié à l'évolution des cours des supports en UC est ainsi assumé par les assurés.

Il est important d'accorder une vigilance particulière quant à l'évolution de la collecte en assurance vie, d'autant plus dans un contexte de remontée des taux rapide. En effet, de nouveaux flux entrants sur le fonds en euros vont favoriser une relation du rendement d'actif via l'investissement sur des produits de taux à rendement plus élevé. Mais conserver ou améliorer les marges techniques suppose une adéquation entre les richesses disponibles et le niveau de revalorisation des contrats. C'est un équilibre fragile entre la vitesse de relation de l'actif, les attentes des clients et la capacité à prélever une marge financière.

Le pilotage des équilibres actif-passif dans le temps repose donc sur une bonne gestion de ces différents leviers. Des réflexions sont ainsi menées sur la mise en place de couvertures à la hausse des taux, qui permettraient de protéger le résultat.

Risque relatif à l'activité d'assurance dépendance (périmètre prévoyance-santé)

Dans le contexte démographique actuel de vieillissement de la population française, associé à l'augmentation de l'espérance de vie et à la baisse de la natalité, la perte d'autonomie constitue l'un des principaux risques auxquels sont confrontées les personnes âgées. Cette évolution démographique entraînera mécaniquement une augmentation des dépenses liées à la dépendance (soins, hébergement, aides diverses, etc.), faisant ainsi de leur financement une problématique à traiter.

Pour garantir le risque de dépendance, les contrats d'assurance prévoient le versement d'indemnités sous forme de rente ou de capital :

- si l'assuré devient dépendant, il perçoit la prestation prévue, soit sous forme de rente, soit sous forme de capital ;
- si l'assuré conserve son autonomie jusqu'à son décès, il ne perçoit aucune prestation et les cotisations versées bénéficient à l'ensemble des assurés : comme pour de nombreuses assurances, il y a mutualisation des risques.

La Sgam propose ainsi de garantir la dépendance au travers de son entité Prima, dont l'activité est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, risque sur lequel elle se positionne comme l'un des acteurs majeurs du marché français.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance réside essentiellement dans le pilotage de l'équilibre technique du risque. Ce pilotage comprend différents types de problématiques comme la faible maturité des portefeuilles existants au regard de l'horizon particulièrement long de ce risque, l'absence de réglementation spécifique et de données de marché, l'évolution du risque en fonction des pathologies affectant les personnes âgées, etc.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance est évalué à travers l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs de suivi de risque mis en place. Le baromètre des indicateurs suit le niveau et la tendance de plusieurs éléments :

- les lois : la mortalité des cotisants, l'incidence et la longévité (mortalité des dépendants) ;
- les taux : le taux technique, le taux de sinistres tardifs, la revalorisation et le chargement de gestion.

Les lois de tarification et de provisionnement sont mises à jour des dernières analyses. Un suivi annuel est réalisé afin de s'assurer de l'adéquation de ces lois.

C.1.2 Concentration de risques

Les activités assurantielles principales des membres affiliés de la Sgam consistent en la souscription de risques d'assurance vie et de risques d'assurance non-vie, ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est donc limitée.

C.1.3 Réduction de risques

La réduction des risques de souscription passe par une bonne gouvernance autour de la gestion de ces risques, et notamment des politiques de réassurance et de souscription adéquates.

La politique de réassurance répond ainsi à la nécessité de protéger les fonds propres de la Sgam en s'appuyant sur les principes suivants :

- offrir une protection complète permettant de se couvrir contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille de contrats (risques émergents, risques maîtrisés, risques extrêmes, risques d'épidémies, aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, incendies graves ou risques de responsabilité civile) ;
- limiter la rétention à un faible pourcentage du résultat net prévisionnel ;
- mutualiser des risques épargne et retraite au sein d'un actif général afin notamment de limiter le risque de liquidité : le versement de primes périodiques sur les contrats de retraite garantit un niveau de gap de trésorerie suffisant pour créer un coussin de forte atténuation de ce risque.

La politique de réassurance du Groupe est approuvée annuellement par les Conseils d'administration.

Quant aux politiques de souscription par activité, leur mise en place et leur application permettent de maîtriser le processus de souscription et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration.

Étant donné le contexte actuel, un certain nombre de moyens est déployé afin de renforcer la gestion permanente de ce type de risques (études prospectives, analyses de sinistralité constatée, redressement de portefeuilles, analyse produits, décisions de gestion, pilotage prudent de la politique de rémunération des contrats compte tenu de l'évolution du risque de rachats et du contexte économique-financier). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter rapidement des ajustements si nécessaire. Compte tenu des moyens de prévention mis en œuvre pour suivre ce risque régulièrement et de la complémentarité du périmètre assurantiel des filiales, la gestion de ce risque reste à ce jour relativement bien maîtrisée.

C.1.4 Sensibilité aux risques

Afin de tester la sensibilité aux risques de souscription, différentes études sont menées.

Dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience du Groupe. Ils sont réalisés chaque année.

Ainsi, des scénarios de stress sont étudiés, permettant de déterminer l'évolution des indicateurs de pilotage aux risques de souscription. Sur le périmètre épargne-retraite, les analyses des projections de rendement financier concluent à la capacité du Groupe à tenir ses engagements. Par ailleurs, les travaux de l'EIRS permettent d'analyser les sensibilités des risques en fonction des différents scénarios testés.

Rachat ou cessation (périmètre épargne-retraite)

Des études sont réalisées annuellement sur le périmètre épargne-retraite sur les conséquences d'un scénario de rachats massifs. Les analyses réalisées démontrent la suffisance des flux de trésorerie attendus pour absorber une augmentation modérée des niveaux de rachats sans nécessiter la cession de titres en portefeuille. Par ailleurs, la liquidité générale et la diversification du portefeuille d'actifs permettraient en cas de niveaux de rachats exceptionnellement élevés de céder des titres dans une ampleur considérable et suffisante pour assumer les flux de trésorerie sortants exceptionnels sans réaliser de moins-values matérielles.

Le risque est par ailleurs réduit par la mutualisation au sein de l'actif général de La Mondiale d'engagements épargne provenant de réseaux de distribution diversifiés, les comportements des contrats sous-jacents étant dès lors différents (affaires directes de types épargne et retraite supplémentaire distribuées en propre, acceptations en épargne patrimoniale en provenance de La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner).

Longévité (périmètre épargne-retraite)

La Mondiale est fortement sensible au risque de longévité. Des études sont réalisées annuellement pour mesurer la capacité du groupe à absorber un choc de longévité sur son portefeuille.

La composition du portefeuille de rentiers fait l'objet d'un suivi afin d'analyser son évolution. Une analyse est également réalisée en comparant la mortalité du portefeuille de contrats à celle des tables de mortalité, afin d'identifier d'éventuelles dérives. Il n'est pas constaté de dérive de la longévité par rapport aux tables de provisionnement.

De plus, la prise en compte dans les projections des décisions futures de gestion sur la revalorisation des rentes en cas de dérive avérée, permet de limiter le choc de longévité. Ainsi le coût de cette dérive est reporté aux rentiers et financé en partie par les produits financiers futurs distribués.

Risque de rentabilité des affaires (périmètre prévoyance-santé)

Concernant la rentabilité des affaires, les normes de souscription fixent des ratios sinistres à primes (S/P) cibles afin de garantir l'équilibre technique du risque. Les seuils de déclenchement des résiliations à titre conservatoire sont revus et validés chaque année et permettent de limiter la sensibilité au risque.

Étant donné le contexte actuel (économique, concurrentiel...), un certain nombre de moyens (études prospectives, redressement de portefeuilles...) sont déployés afin de faire face à la survenance de tout événement de nature à diminuer la rentabilité des affaires. Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire.

La Covid19 fait apparaître cependant de très nombreuses incertitudes sur le comportement des assurés et sur la sinistralité des contrats. Il est donc difficile de déterminer dans les études d'indexations (tarification) des portefeuilles la part structurelle de la part conjoncturelle. Les différentes études prennent en compte cet aspect, et la validation de la tarification est effectuée sur une base normée de sinistralité pour éviter le caractère atypique des deux dernières années.

Risque relatif à l'activité d'assurance dépendance (périmètre prévoyance-santé)

Le programme de réassurance mis en œuvre sur le portefeuille dépendance de Prima est exclusivement en quote-part. Ce risque fait l'objet d'une forte réassurance compte tenu de l'incertitude associée, ce qui en diminue donc la sensibilité. Prima est ainsi exposée à un risque de contrepartie sur les activités cédées. Pour limiter ce risque, les provisions sont cédées à des réassureurs dont la notation est supérieure ou égale à A, la notation des réassureurs faisant l'objet d'un suivi très régulier et les garanties, en titres ou en espèces apportées par les réassureurs, sont suivies chaque année pour couvrir les provisions.

En matière d'assurance dépendance, un suivi de l'évolution des principaux paramètres de sinistralité (mortalité des cotisants, mortalité des dépendants, probabilité de passage de l'état de cotisant à celui de dépendant) est réalisé tous les trimestres. Les sensibilités aux lois sont présentées dans ce rapport dans la fiche de l'entité Prima en annexe.

Le suivi du risque dépendance permet d'analyser régulièrement l'évolution du risque et de prendre des mesures si nécessaire. Néanmoins, le pilotage technique du risque dépendance demeure un exercice délicat.

C.1.5 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe.

C.2.1 Exposition aux risques

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

L'activité de la Sgam implique des risques de marché, qui diffèrent selon les types de passifs (contrats en euros, contrats en unités de compte, etc.) et d'actifs en portefeuilles.

La mise en place et l'application de politiques d'investissements et de gestion actif/passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs fixés par les Conseils d'administration.

Ces actifs impliquent de nombreux risques de marché dont les principaux sont décrits dans le présent paragraphe. La Sgam est particulièrement exposée au risque de taux, au risque action et au risque immobilier.

C.2.2 Risque d'évolution des taux d'intérêt

Risque de taux

Après une longue période de décroissance des taux, marquée ces dernières années par la survenue de taux négatifs, les événements sanitaires et géopolitiques de ces derniers mois ont modifié les conditions économiques. Ainsi, le premier semestre 2022 a vu une forte remontée des taux, éloignant le spectre d'un contexte de taux bas durables.

Même si le retour à un contexte de taux négatifs est peu probable à la date de rédaction de ce rapport, il reste évidemment un des facteurs impactant de la rentabilité et de la solvabilité de la Sgam. Ce sont d'ailleurs des scénarios dans un contexte de taux négatifs qui ont été étudiés dans le cadre du Plan de Prévention et de Rétablissement (PPR), un tel contexte économique créant les conditions à une dégradation forte de la solvabilité.

Un retour à des taux d'intérêt plus élevés est positif et favorise un meilleur rendement d'actif tout en soulageant le coût des garanties contractuelles sur les fonds en euros. C'est en revanche la vitesse de remontée des taux qui peut faire émerger de nouveaux risques : une déconnexion entre la revalorisation servie aux contrats, les taux de participation aux bénéfices servis par la concurrence et les attentes des clients pourrait engendrer un risque de rachat accru des contrats.

Sur les entités dont la durée de détention moyenne du risque est courte (comme la santé), les variations de taux impactent de manière asymétrique les actifs et les passifs. Un adossement adéquat des durations des actifs et des passifs permet de se prémunir contre le risque de taux.

Risque action

Le risque action se traduit par la sensibilité de la Sgam à une baisse des prix des actions.

Les placements actions sont principalement constitués de titres en direct de la zone euro.

Ces placements sont complétés, dans un souci de diversification, par des fonds indiciels et des OPC investis en actions américaines et des pays émergents. Ces fonds sont sélectionnés au travers de nos ressources en multigestion et intègrent notamment les exchange-traded fund (ETF) sélectionnés dans le cadre de la gestion tactique de la Sgam.

Ne sont sélectionnées que les valeurs offrant une bonne visibilité sur les perspectives, une bonne stabilité du management et faisant l'objet d'analyses détaillées et régulières par les marchés financiers.

Risque immobilier

Ce risque est identifié en raison d'une forte concentration géographique (donc non capté par le SCR de concentration) de l'immobilier de placement sur la région parisienne.

L'immobilier de placement représente plus de 5,8 Md€ et représente 7 % des placements.

C.2.3 Concentration de risques de marché

La concentration sur le risque action est appréciée au regard de l'exposition des actions et des émetteurs.

Le risque de marché sur les titres obligataires est le risque de perte résultant d'une fluctuation de la valeur de marché imputable à une variation des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'émetteur.

La politique d'investissement du Groupe impose une diversification importante des actifs et aucune ligne d'actif n'est considérée comme significative à l'échelle du Groupe.

C.2.4 Réduction de risques

La mise en place et l'application des politiques des investissements et gestion actif-passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration.

Ainsi les décisions de gestion sont prises en fonction du risque de marché et de sa volonté de maîtrise, tout en respectant le principe de la personne prudente.

Le risque de marché constitue cependant un risque non négligeable pour la Sgam. Les moyens mis en œuvre ont pour objectif de prévenir au mieux ce risque et de le suivre au plus près. Ils visent à en garantir une gestion prudente et adaptée.

Les actions de suivi mises en place se traduisent par :

- suivi technique du risque au moyen de reporting ;
- limitation des taux garantis sur les affaires nouvelles ;
- allocation stratégique des actifs afin d'optimiser le couple rendement risque, réalisation de stress tests ;

- réflexion sur la mise en place de couvertures, programme de forward ;
- évolution de la proportion euros/UC et définition de la collecte euros cible ;
- pilotage de la politique de rémunération des contrats compte tenu de l'évolution des taux et des richesses disponibles.

C.2.5 Sensibilité aux risques

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts des sensibilités aux taux et aux actions, en termes de solvabilité, sont donnés dans le présent rapport.

En outre, dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées sur le périmètre épargne retraite afin d'évaluer la capacité de résistance de la Sgam. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience. Ils sont réalisés chaque année. Ainsi des scénarios de stress sont étudiés et permettent de s'assurer de la capacité de servir ses engagements malgré des scénarios adverses, notamment sur le périmètre d'assurance vie. Le niveau de richesse semble suffisant et le pilotage de l'entité maîtrisé pour faire face à une chute des marchés actions, à une baisse des taux ou à une hausse des taux brutale.

Les travaux de l'EIRS permettent d'analyser les sensibilités des risques en fonction des différents scénarios testés.

C.2.6 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Exposition aux risques

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque lié à la marge, de risque de contrepartie, ou de concentration du risque de marché.

Le risque de marge (ou encore risque de spread) représente le risque le plus important puisque ce sous-module représente 32 % du risque de marché en formule standard. L'évaluation des risques de crédit sur le portefeuille obligataire s'appuie sur les notations fournies par les principales agences de notation mais également sur des analyses menées en interne et sur des modélisations. La notation moyenne du portefeuille est de A+. On retient dans ce calcul, la deuxième meilleure notation des trois principales agences de notation. Plus de 60 % du portefeuille est investi sur des émetteurs dont la notation minimale est A+.

Le risque de contrepartie est en revanche assez faible (2 % du SCR total). Il reflète le risque attaché au choix des intermédiaires, contreparties (dont banques et réassureurs) et dépositaires. Pour autant, il fait l'objet d'un suivi en raison d'une part non négligeable de la réassurance pour la couverture des différents engagements de ses entités et des avoirs en banque.

Le risque de concentration, sur la base de l'indicateur du module de marché du SCR, est non significatif pour la Sgam.

C.3.2 Concentration de risques

Le risque de crédit fait partie inhérente du marché de l'assurance au travers des risques liés aux investissements et aux échanges avec les réassureurs. Cependant, un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles est ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

C.3.3 Réduction de risques

Le risque de crédit fait partie inhérente du marché de l'assurance au travers des risques liés aux investissements et aux échanges avec les réassureurs. Pour en assurer une gestion efficace et prudente, un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles est en place.

Réduction du risque de spread

La mise en place et le respect de la politique d'investissement permettent de s'assurer de l'adéquation des investissements avec le principe de la personne prudente et la maîtrise des risques.

Les actions de suivi mises en place se traduisent par :

- suivi technique du risque au moyen de reporting et d'analyses crédit ;
- comité crédit chargé d'examiner et de fixer, trimestriellement, les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- réalisation de stress tests.

Réduction du risque de défaut de contrepartie

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, des règles internes visent à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- la notation des réassureurs significatifs délivrée par un organisme externe d'évaluation de crédit (« OEEC ») enregistrée ou certifiée conformément au règlement n°1060/2009 a minima égale à A- ;
- la mise en place de garanties : nantissements de titres au profit de la cédante, ou dépôt espèces en représentation des provisions techniques cédées. Le niveau demandé de garanties est précisé dans la politique de collatéralisation. Les garanties sont demandées au niveau des entités juridiques ;
- une clause de résiliation anticipée, incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating ou changement de contrôle du réassureur, sauf dérogations dûment validées ;
- une clause d'appel au comptant également incluse dans les traités, ce qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier.

C.3.4 Sensibilité aux risques

L'évolution des spreads peut correspondre à un stress sur la qualité des émetteurs et donc à une augmentation de la probabilité de défaut. Ce risque de défaut est principalement matérialisé par la notation.

L'évolution des notations fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle régulier.

Les changements de notation après l'achat peuvent toutefois impacter la qualité du portefeuille obligataire. Une sensibilité de la perte possible du portefeuille obligataire en cas de dégradation de la notation est effectuée.

Le risque vicennal de perte à un an est augmenté d'une trentaine de millions d'euros en cas de dégradation du portefeuille obligataire d'un cran.

Ce montant ne remettrait pas en cause la trajectoire du Groupe.

Ce type de risque constitue cependant un risque conjoncturel non négligeable pour la Sgam. Pour autant, les moyens mis en œuvre permettent de maîtriser ce risque en visant à en garantir une gestion prudente et adaptée.

C.3.5 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Exposition aux risques

Le risque de liquidité est défini par la réglementation comme le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Pour la Sgam, il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est par conséquent le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

L'activité de la Sgam est composée de différents types de produits, prévoyance, santé, épargne et retraite. Cela permet d'être peu sensible aux évolutions de marché en termes de cash flows disponibles.

Ce risque de liquidité n'est pas calculé dans la formule standard.

C.4.2 Concentration de risques

Il n'y a pas de concentration du risque de liquidité pour la Sgam.

C.4.3 Réduction de Risques

La Sgam a progressivement déployé des moyens lui permettant d'améliorer la gestion du risque de liquidité. Un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles sont ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

Ainsi la gestion actif-passif prend en considération l'enjeu de la liquidité et permet de ne pas se retrouver en difficulté sur les futurs décaissements prévisibles. De même, les investissements du Groupe jugés peu liquides sont limités par l'application des politiques de risques.

La réalisation des stress tests confirme une liquidité à tout moment même en cas de scénario défavorable.

De plus la trésorerie des différentes entités est gérée au sein du GIE AG2R LA MONDIALE Cash et par des investissements sur des OPC monétaires. Elle est mutualisée au niveau du Groupe afin d'accroître la flexibilité de la gestion pour chacun de ses membres. La mutualisation de la trésorerie atténue fortement le risque de liquidité des entités du Groupe.

Bien que le risque de liquidité soit maîtrisé pour la Sgam, ce risque fait l'objet de plusieurs suivis :

- projections des cash flows prévisionnels sortants et entrants ;
- prévision annuelle de la trésorerie ;
- indicateur de liquidité mis en place sur les titres obligataires par la direction des investissements pour suivre l'évolution de la liquidité du portefeuille dans le temps ;
- évaluation du pourcentage du portefeuille dont la liquidité est inférieure à un mois d'une part, supérieure à un an d'autre part.

C.4.4 Sensibilité aux risques

Les stress tests, ainsi que le suivi des flux de trésorerie permettent de s'assurer que la Sgam a une sensibilité limitée au risque de liquidité.

Les analyses réalisées démontrent la suffisance des flux de trésorerie attendus pour absorber une augmentation modérée des niveaux de rachats sans nécessiter la cession de titres en portefeuille. Par ailleurs, la liquidité générale et la diversification du portefeuille d'actifs permettraient en cas de niveaux de rachats exceptionnellement élevés de céder des titres dans une ampleur considérable et suffisante pour assumer les flux de trésorerie sortants exceptionnels sans réaliser de moins-values matérielles. Les difficultés sur les futurs décaissements prévisibles sont ainsi identifiées en amont du risque.

La sensibilité au risque de liquidité de la Sgam apparaît ainsi maîtrisée.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'événements extérieurs. Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, etc.

En déclinaison de la politique de gestion des risques opérationnels et de la politique de contrôle interne, le Groupe a défini un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne donnant à chacun les méthodes et moyens « ad hoc » pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'action.

La gestion des risques opérationnels est prise en compte au travers du dispositif de contrôle interne. Ce dispositif comprend l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions qui contribue à la maîtrise des activités du Groupe.

C.5.1 Risques liés à la continuité d'activité et gestion de crise

Le principe d'assurer un service continu à ses clients, met l'entreprise dans l'obligation d'anticiper les éventuelles interruptions de son activité. Celles-ci peuvent toucher une ou plusieurs activités critiques, porter sur une étendue géographique plus ou moins grande, être durable ou avoir une cause interne ou externe.

L'année 2022 a souligné encore l'importance des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise en place notamment, pour continuer à faire face à l'épidémie mondiale Covid-19 et prendre en compte l'augmentation de la menace d'une cyber-attaque majeure. D'où l'importance de disposer d'un plan de continuité d'activité agile qui permette à l'entreprise de s'adapter à de nouveaux contextes inédits tels que la crise énergétique avec les éventuelles ruptures d'approvisionnement en gaz et en électricité.

Le dispositif pour maîtriser ces risques tient compte des ruptures importantes ou durables de l'activité (pandémie, incendie, panne informatique, ...) ainsi que des incidents majeurs pouvant avoir un impact significatif sur les collaborateurs, les clients, les biens ou la réputation du Groupe. Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité sont décrits au travers de documents applicables à l'ensemble du Groupe tels que la politique continuité d'activité, le plan de gestion de crise, etc.

Plusieurs solutions opérationnelles sont en place afin de limiter les impacts liés à chaque scénario d'indisponibilité (locaux, systèmes d'information, personnel ou prestataires) telles que le plan de secours informatique, le plan de repli utilisateur, le suivi de la continuité des prestataires critiques et des plans de continuité métiers. Ces solutions sont testées chaque année dans le cadre du maintien en condition opérationnelle du dispositif gestion de crise et continuité d'activité. Cette année, le plan de secours informatique a été testé et un exercice de crise cyber avec notamment la participation de l'ANSSI a été réalisé.

Le plan d'action pluriannuel continue de poursuivre sa démarche d'industrialisation et d'amélioration du Système de management de la continuité d'activité (SMCA) qui a permis de réaliser la majorité des chantiers du plan d'action Résilience 20-22. Un nouveau plan d'action est en cours de définition pour être en phase avec les objectifs du nouveau plan d'entreprise 23-25.

C.5.2 Risques liés à la sécurité de l'information dont les risques cyber

L'actualité 2022 confirme une constante augmentation de la menace cyber et une menace renforcée par le conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. Le risque cyber est l'une des premières menaces auxquelles sont confrontées les entreprises. Si les menaces ont historiquement visé les banques et les moyens de paiements, elles sont devenues organisées avec des enjeux financiers pour s'étendre à tous les secteurs d'activité. Dans ce contexte, les établissements de santé et de l'assurance sont des cibles majeures avec leurs volumes importants de données personnelles confidentielles.

La réglementation intègre progressivement ces risques pour qu'ils soient pris en compte dans le dispositif de gestion des risques des entreprises. Plus spécifiquement, la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS, Network and Information Security) dont l'objectif est d'assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d'information, a été mise à jour fin 2022 pour entre autres, renforcer considérablement l'aspect sanction financière (maximum entre 10 M€ ou 2 % du chiffre d'affaires).

Par ailleurs, en 2021, l'ACPR a publié une notice Cyber, afin de préparer l'arrivée de la réglementation européenne concernant la résilience opérationnelle informatique (Digital Operational Resilience Act - DORA) à destination des assureurs.

Les évolutions apportées sur les textes applicables en 2022 portent principalement sur l'actualisation de la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (Network and Information Security - NIS) qui renforce considérablement l'aspect sanction financière (maximum entre 10 M€ ou 2 % du chiffre d'affaires).

Le plan stratégique cyber 2020 - 2022 « Cyber 2022 », mis en place pour décliner la stratégie cybersécurité, se termine avec le respect de tous ses engagements (programme permanent de chasse aux bogues (bugbounty), suivi de la cyber réputation du Groupe, sauvegarde déconnectée ...).

Le plan stratégique sécurité 2023-2025 s'inscrit dans la continuité du précédent plan.

C.5.3 Risques liés à la protection des données à caractère personnel

Ayant vocation à répondre aux besoins de la personne tout au long de sa vie, le Groupe est amené à détenir des informations touchant la vie privée ou la vie professionnelle. Le Groupe s'engage à ne mettre en œuvre que des traitements licites sur la base des fondements juridiques prévus par la réglementation : le consentement de la personne, le contrat dont elle bénéficie, le respect d'une obligation légale, l'intérêt légitime dès lors que le traitement ne porte pas atteinte aux droits des personnes. Le Groupe est responsable des données qu'il détient, de leur usage et de leur sécurité.

AG2R LA MONDIALE met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données traitées, de la nature des traitements et des risques encourus par les personnes en cas d'indisponibilité des traitements ou d'atteinte à l'intégrité ou à la confidentialité des données. Ces risques sont pris en compte dès la conception des traitements de collecte de données.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application en mai 2018 et dans le Groupe, le Délégué à la protection des données est chargé de veiller à son application conformément aux dispositions du Règlement. La sanction de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) à l'égard du Groupe suite au contrôle réalisé au cours de l'année 2019 et pour un montant de 1,7 M€ pour motif d'un retard dans la mise en œuvre des programmes de purges de données, a conduit le Groupe à poursuivre et revoir les priorités sur ses actions et ses investissements importants pour la protection des données en visant à finaliser la mise en conformité de nos systèmes.

Au cours de l'année 2022, le Groupe a donc poursuivi ses actions de conformité pour répondre aux exigences des assurés et des entreprises clientes.

C.5.4 Risques d'inadéquation ou de pannes répétitives des systèmes d'information (SI)

L'activité d'AG2R LA MONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information, dans la mesure où ses activités exigent de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes et sur des volumes de données croissants. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur important ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions dans les systèmes de gestion, de comptabilité et de trésorerie.

Le Groupe recense plus de 750 applications métier, mises en place au fil du temps et dans des technologies diverses. De nombreuses actions sont consacrées à la rationalisation du système d'information et à la modernisation des infrastructures techniques au travers notamment d'un programme de plateformes ayant pour objectif d'améliorer l'adaptabilité, le niveau de sécurité de l'exploitation et la maîtrise des coûts via une mutualisation des services. L'objectif affiché est de positionner le client au centre de notre réflexion pour lui rendre un meilleur service.

Des contrôles au niveau des applications sont mis en place afin de s'assurer de leur sécurisation. En outre, des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité, de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles.

En 2022, en regroupant l'ensemble des activités de la Data dans une seule direction en intégrant la fonction de « Chief data officer », la Direction des systèmes d'information et digital (DSID) a vocation à inscrire notamment les données des clients au cœur de ses enjeux futurs. Dans cette optique, elle poursuit donc les missions déjà engagées. Celles-ci ont pour finalité d'assurer un pilotage efficient de la donnée.

C.5.5 Risques de non-conformité

Le Groupe s'expose au risque de non-conformité lorsque l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes, usages professionnels et déontologiques propres aux activités du Groupe entraîne une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, une perte financière significative ou une atteinte à la réputation.

En 2022, les travaux de mise en conformité ont principalement concerné les réglementations portant sur :

- la Directive sur la distribution d'assurance ;
- les 4^e et 5^e directives européennes sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la Loi Sapin 2 concernant la lutte contre la corruption.

Protection de la clientèle

Les règles de la protection de la clientèle ont pour objectifs de proposer au client des produits adaptés à ses besoins et ses attentes et de lui permettre de prendre sa décision de façon éclairée. Le respect de ces règles se traduit par l'assurance de la mise en conformité des mesures relatives à la Directive distribution en assurances (DDA), notamment le renforcement du dispositif de devoir de conseil, la gouvernance du produit, les compétences et honorabilité des concepteurs et distributeurs d'assurance et la gestion des conflits d'intérêts.

Le dispositif DDA est cadré par trois politiques portant sur la gestion des conflits d'intérêts des pratiques de distribution, la gouvernance des produits concernant la mise sur le marché d'un produit et la gestion des compétences et de l'honorabilité dans le cadre du dispositif de création et de distribution de produit.

Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, l'évasion et la fraude fiscale

Le dispositif LCB-FT a été considérablement renforcé pour satisfaire aux dernières exigences réglementaires issues de la transposition des 4^e et 5^e directives européennes.

À cette fin, les travaux identifiés et ceux déjà en cours, font l'objet d'un pilotage centralisé au travers un projet LCB-FT Groupe. Des indicateurs de pilotage sont déployés afin de mesurer le niveau de conformité, le déploiement et la maturité des dispositifs.

Les travaux engagés par le Groupe sur le dispositif « DAC 6 », issu de la directive européenne (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations sur les dispositifs transfrontières, ont abouti à la mise en place d'un processus opérationnel de détection, d'analyse et le cas échéant, de déclaration auprès de l'administration fiscale. Le renforcement de ce dispositif s'est également accompagné d'une mission de contrôle périodique du dispositif de lutte contre l'évasion et la fraude fiscale permettant d'identifier certains axes d'optimisation à mettre en œuvre en 2023.

Lutte contre la corruption (LCC)

Le déploiement du dispositif LCC s'organise autour de trois piliers indissociables : l'engagement de l'instance dirigeante, la cartographie des risques d'atteinte à la probité qui constitue la pierre angulaire du dispositif anticorruption et la gestion des risques.

Afin de se conformer à la Loi Sapin 2 et aux recommandations de l'Agence française anticorruption, les dispositifs et procédures anticorruptions des directions considérées comme les plus exposées ont été actualisés. Des ateliers ont été initiés afin d'identifier les actions à mener pour maîtriser et réduire les risques d'atteinte à la probité. La cartographie des risques a également été revue en 2022 afin de mettre en œuvre des mesures de prévention et de détection efficaces.

Par ailleurs, le dispositif d'évaluation de l'intégrité des tiers consiste à apprécier le risque que le tiers fait courir à l'organisation dans le cadre de sa relation avec une partie prenante qui peut l'exposer à des potentiels risques d'atteintes à la probité. Le lancement du dispositif s'est poursuivi en 2022 à l'échelle des parties prenantes les plus risquées. Les principaux risques ont été identifiés, des lots de tiers ont été définis et les outils et procédures nécessaires à l'évaluation de l'intégrité ont été mis en place auprès des métiers.

Par ailleurs, le dispositif d'évaluation de l'intégrité des tiers consiste à apprécier le risque que le tiers fait courir à l'organisation dans le cadre de sa relation avec une partie prenante qui peut l'exposer à des potentiels risques d'atteintes à la probité. Le lancement du dispositif s'est poursuivi en 2022 à l'échelle des parties prenantes les plus risquées. Les principaux risques ont été identifiés, des lots de tiers ont été définis et les outils et procédures nécessaires à l'évaluation de l'intégrité ont été mis en place auprès des métiers.

C.6 Autres risques importants

L'ensemble des risques présentés ci-après ne sont pas pris en compte en tant que tels dans la formule standard. En revanche, ces risques sont appréhendés via l'évaluation de sensibilité du ratio de solvabilité des entités, en lien avec la cartographie des risques Top-Down.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques recouvrent les risques liés au développement de la Sgam et aux évolutions de son environnement. Ils sont caractérisés par :

- le risque de pertes découlant de décisions stratégiques s'avérant erronées, inadaptées ;
- la non-atteinte des objectifs stratégiques due à une inadéquation des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La stratégie du Groupe est cristallisée dans les différents plans d'affaires solos (hypothèses stratégiques) et dans la formalisation de l'appétit pour le risque (objectifs stratégiques) de chacune des entités le composant.

Le principal risque identifié naît de l'instabilité de l'environnement réglementaire des activités qui accroît le degré d'incertitude des décisions pour la Sgam. La diversité de ses activités et sa stratégie de croissance, via notamment les rapprochements externes, sont porteurs d'opportunités mais aussi de risques.

Risque de réputation

Le risque de réputation se traduit par un impact négatif sur l'image d'une société ou d'un groupe. Ce risque est corrélé à d'autres risques et nécessite une maîtrise de ses causes et donc des risques en amont.

Le Groupe a ainsi décidé de traiter le risque de réputation comme une conséquence ou un impact de la majorité des risques majeurs identifiés. Ce risque n'apparaît donc pas en tant que tel dans la cartographie du Groupe, néanmoins, des actions sont mises en œuvre pour le maîtriser au travers de ses causes.

Par ailleurs, le Groupe dispose de différents dispositifs de veille permettant d'anticiper et de suivre de façon permanente les éléments de réputation (e-réputation, presse...).

En outre, dans le cadre de la gestion de crise du Groupe, l'impact sur la réputation est pris en compte. Ainsi, en cas de crise pouvant impacter la réputation du Groupe, des actions seraient menées au regard de la situation.

Risques relatifs aux évolutions réglementaires

Le risque réglementaire correspond à une évolution défavorable de la législation ou de la fiscalité. Ce risque est pris en compte par la veille réglementaire et peut être considéré dans d'autres risques (risque de non-conformité, risque de pilotage de la collecte, risque de développement). Le suivi de ce risque fait l'objet d'une veille et d'une analyse d'impact en fonction des informations disponibles.

En particulier, la Loi Pacte relative à la croissance et la transformation des entreprises et dont l'objectif général est de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois révolutionne le marché de l'épargne retraite en France. C'est dans ce cadre que des agréments FRPS ont été obtenus en 2022 pour les entités ARIAL CNP ASSURANCES et La Mondiale Retraite supplémentaire, qui portent dorénavant l'essentiel des contrats de retraite supplémentaire du Groupe (les contrats non éligibles auparavant détenus par ARIAL CNP ASSURANCES ont été transférés en dehors de l'entité, les contrats éligibles auparavant détenus par La Mondiale ont été transférés vers La Mondiale Retraite supplémentaire).

Sur le périmètre prévoyance santé, depuis plusieurs années, de nombreuses évolutions réglementaires impactent régulièrement l'activité. En particulier, la réforme des retraites à venir pourrait avoir des impacts importants pour le Groupe. En conséquence, des moyens ont été déployés afin de renforcer la gestion de ce type de risques (vigilance particulière, études prospectives, redressement de portefeuille, etc.). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire. Le dispositif EIRS permet de contribuer pleinement à la maîtrise de ce risque par son anticipation, son estimation et par les mesures mises en place. Un scénario de réforme des retraites est présenté dans le rapport EIRS.

Compte-tenu des évolutions réglementaires régulières et des risques associés, les entités du périmètre prévoyance santé ajustent continuellement la gestion de ce type de risques afin d'être en mesure de mettre en place les dispositifs appropriés leur permettant d'y faire face.

Le dispositif de maîtrise de ces risques réglementaires s'appuie essentiellement sur :

- des travaux de veille juridique et réglementaire permettant notamment de suivre la mise en place de ces différents projets ;
- des travaux d'analyses d'impacts de l'ensemble des évolutions réglementaires.

Risque de contagion

Le risque de contagion concerne principalement les risques opérationnels Groupe qui, s'ils surviennent au sein d'une entité affiliée, peuvent impacter d'autres entités voire l'ensemble du Groupe. Le risque de contagion peut être lié, par exemple :

- à des pratiques commerciales incorrectes (non-conformité des produits, démarche marketing inadaptée, diffusion d'informations confidentielles concernant les assurés, non-respect du secret professionnel, mauvaise qualité d'accueil ou de service, ...);
- à la défaillance dans le suivi d'opérations internes (défaut d'organisation interne, défaut de communication entre services/entre filiales, défaut d'archivage);
- aux partenaires, fournisseurs et sous-traitants (mauvaise exécution d'une prestation, retards, ...);
- aux pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail (discrimination, recrutements inadaptés, formations inadaptées ou insuffisantes, ...);
- aux dysfonctionnements des systèmes d'information (pertes d'information, recul de la performance informatique, pannes des systèmes, développements erronés, ...);
- à des pratiques fiscales et/ou comptables inappropriées ;
- aux dommages aux infrastructures et au matériel ;
- aux indisponibilités de moyens (personnel, matériel informatique, immobilier), menant à une rupture de la continuité d'activité ;
- à la fraude et au blanchiment (contrefaçons, détournement de fonds, abus de biens sociaux, corruption, piratage des systèmes d'information, ...).

Le dispositif de contrôle interne et de conformité Groupe vise à identifier et à préciser plus spécifiquement les risques au sein de chaque direction de chaque filiale. Il contribue ainsi à anticiper le risque de contagion.

Risque social

Le secteur de l'assurance connaît aujourd'hui des défis de transformation digitale importants nécessitant des évolutions dans l'organisation du travail. Ces changements génèrent des risques sociaux.

Le dispositif de maîtrise de ce risque s'appuie essentiellement sur la politique RH Groupe. Celle-ci place le collaborateur au cœur des préoccupations du Groupe. Elle prévoit des actions d'accompagnement formalisées et suivies portant sur la formation des collaborateurs, intégrant les défis de transformation des métiers qui s'imposent au secteur de l'assurance.

Risque sociétal

L'augmentation des risques épidémiques (expansion massive et rapide de maladies infectieuses, accroissement du coût des traitements et de leur durée) ainsi que la croissance des inégalités et des tensions sociales (augmentation des écarts de revenus entre les différentes catégories socio-économiques, du nombre d'émeutes, de violences urbaines) sont susceptibles d'impacter tant le niveau des cotisations que celui de la sinistralité.

Le dispositif de maîtrise s'appuie principalement sur un suivi de la sinistralité (pour en mesurer son impact).

Risques liés à la sécurité de l'information dont les risques Cyber

L'actualité 2021 confirme une forte croissance de la menace Cyber, les risques cyber sont l'une des premières menaces auxquelles sont confrontées les entreprises. Si les menaces ont historiquement visé les banques et les moyens de paiements, elles sont devenues organisées avec des enjeux financiers pour s'étendre à tous les secteurs d'activité. Dans ce contexte, les établissements de santé et de l'assurance sont des cibles majeures avec leurs volumes importants de données personnelles confidentielles.

Le groupe AG2R LA MONDIALE, et plus particulièrement le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) a défini et mis à jour cette année la politique de sécurité dont la mise en œuvre s'inscrit dans un plan de sécurité à trois ans, déployé au travers des plans d'action annuels.

Le plan stratégique sécurité 2020-2022 « Cyber 2022 », présenté lors du comité stratégique de sécurité, s'inscrit dans la continuité du précédent plan avec de nouvelles mesures de protection en réponse à l'évolution de la menace Cyber. Il accompagne aussi les projets de transformation tels que la mobilité, le Digital et le Cloud. Les engagements 2021 prévus par le plan ont été respectés et se poursuivront en 2022 selon le calendrier initialement défini. Ce plan peut être mis à jour si nécessaire face aux évolutions de la menace Cyber ou aux recommandations courantes de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Ce plan se décompose selon cinq axes :

- identifier les risques : l'intégration en 2021 de la sécurité lors du cadrage des projets (security by design) est une étape clef dans la maîtrise des risques Cyber. Cette étape réalisée en amont permet de compléter la démarche d'identification des éventuelles faiblesses de sécurité du Groupe ;
- protéger les ressources informatiques : le nouveau programme de sensibilisation cyber des collaborateurs constitue une des mesures majeures pour la protection du Groupe. Ces nouvelles directives sont venues renforcer la cyber résilience du système d'information,

- en alliant l'intelligence artificielle et la complémentarité des mesures de protection des ressources informatiques du Groupe ;
- détecter les évènements : un dispositif de surveillance des ressources informatiques interne et externe du Groupe a été déployé avec un traitement permanent des alertes détectées grâce à la nouvelle équipe de spécialistes dédiée ;
 - répondre aux menaces : l'engagement des experts sécurités du Groupe a été reconnu grâce à leurs intégrations au réseau des cellules de réponses à incidents des grands Groupe français (InterCERT) ;
 - récupérer des attaques : un exercice de crise Cyber a été réalisé cette année, en partenariat avec l'ANSSI et a permis de confirmer l'efficacité du dispositif de crise actuel du Groupe mais également de rappeler l'importance d'intégrer une démarche d'amélioration continue dans celui-ci.

C.7 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant le profil de risque est présenté dans les autres sections du chapitre « C. Profil de risque ».

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Pour évaluer la situation financière du Groupe et de chacune des entités, la réglementation prévoit plusieurs normes. Les normes comptables sont les normes comptables françaises pour la Sgam et la norme locale pour les entités solo (norme comptable française ou norme comptable luxembourgeoise pour La Mondiale Europartner). La norme prudentielle Solvabilité 2 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et prévoit notamment des règles de valorisation des actifs et des passifs. Il est à noter que l'exercice 2022 est le premier exercice où la Sgam établit ses comptes en normes sociales et non IFRS.

Les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que les normes Solvabilité 2 et IFRS sont fondées sur des valeurs de marché. Les évaluations selon les normes Solvabilité 2 et IFRS contiennent notamment une estimation des profits futurs.

La construction des comptes consolidés prudentiels suit la démarche suivante :

- ventilation des comptes statutaires de la Sgam en rubriques prudentielles ;
- ajustement de périmètre (maintien de MMJ au giron prudentiel contrairement aux états financiers) ;
- application des méthodes de consolidation adaptées à chaque entité participante (mise en équivalence des entités AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs, La Mondiale Retraite supplémentaire et ARIAL CNP ASSURANCES) ;
- passage des méthodes de valorisation des comptes sociaux aux méthodes de valorisation prudentielle.

Ce chapitre présente les méthodes, les hypothèses et les résultats des principaux postes d'actif et de passif, dont les provisions techniques en norme Solvabilité 2.

D.1 Actifs

L'actif est principalement constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs, notamment de comptes de tiers et de trésorerie.

La Sgam et les entités sont en situation nette d'impôts différés actifs sauf La Mondiale Europartner et La Mondiale Partenaire. Les hypothèses, méthodes et évaluations des impôts différés qu'ils soient à l'actif ou au passif sont présentées dans la partie « D3. Autres passifs ».

Les hypothèses et méthodes des provisions techniques cédées auprès des réassureurs sont similaires à celles des provisions techniques. Elles sont donc présentées dans la partie « D2. Provisions techniques ». Les méthodes d'évaluation des placements diffèrent selon les normes. Les comptes sociaux sont évalués en valeur historique amortie et les postes du bilan en norme Solvabilité 2 sont évalués en valeur économique.

Dans chacun des bilans présentés, les actifs en unités de compte sont valorisés séparément car ce sont les assurés qui portent le risque sur ces actifs. Tous les autres actifs sont valorisés en Solvabilité 2 comme dans les comptes sociaux. Certains éléments sont néanmoins annulés en Solvabilité 2 : les écarts d'acquisition, les actifs incorporels et les frais d'acquisition reportés.

D.1.1 Placements

La valorisation des placements à des fins de solvabilité correspond à la valeur reconnue dans le cadre des normes comptables françaises.

Méthodologie retenue pour les placements du fonds euros

Les placements sur les fonds euros du Groupe représentent 52,9 Md€ en norme S2, soit 65 % du total des placements. Les placements du fonds en unités de compte du Groupe diminuent de 22 % par rapport à l'année précédente.

Les titres obligataires (70 % des placements du fonds euros, prêts et repo's inclus) sont évalués en valeur de marché, intérêts courus inclus. En référentiel Solvabilité 2, les corrections de valeurs (surcotes/décotes) et intérêts courus non échus sont intégrés à chaque ligne de placement concernée.

Pour les dettes non notées par l'une des principales agences, il est considéré que les marchés sous-jacents sont relativement peu actifs. En conséquence, ces dettes sont valorisées au prix historique et font éventuellement l'objet de provisions en cas d'évolution défavorable du profil de crédit (coupons et situation intrinsèque).

La valorisation des actions à des fins de solvabilité correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Concernant les actions non cotées (Private Equity), ces opérations sont limitées en taille et encadrées par une gouvernance spécifique. Toutes les opérations sont réalisées au travers de fonds et les valorisations transmises par les gérants sont encadrées réglementairement.

Les caractéristiques du patrimoine immobilier (faible granulométrie, taille unitaire des opérations, etc.) renforcent quant à elles l'intérêt des valorisations à dire d'experts agréés par l'ACPR. La valorisation de l'immobilier de placement à des fins de solvabilité correspond donc à la juste valeur des immeubles, déterminée sur la base d'expertises périodiques.

Les participations sont soumises au principe général d'une valorisation économique. S'il existe une cotation sur un marché actif, ce prix est retenu de préférence à toute autre méthode de valorisation. Si les participations ne sont pas cotées sur un marché actif, la juste valeur des participations est alors évaluée selon des modalités spécifiques (mise en équivalence ajustée ou, dans certains cas, méthodes alternatives).

Enfin, les produits dérivés sont évalués à leur valeur de marché. Ils comprennent principalement des swaps, des opérations de change à terme et des contrats à terme (forwards). Ces actifs viennent en couverture respectivement des fluctuations de taux, des opérations de réassurance et actions en devises ainsi que des aléas sur les placements futurs dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Méthodologie retenue pour les autres placements

Les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés sont comptabilisés à la juste valeur pour leur valorisation à des fins de solvabilité et dans les états financiers.

La valorisation des prêts et avances sur police est estimée à partir des flux prospectifs attendus actualisés à la courbe des taux sans risque, alors que dans les états financiers, ils sont comptabilisés à la juste valeur ; l'écart est toutefois peu significatif.

D.1.2 Autres actifs

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) ainsi que les frais d'acquisition reportés ne sont reconnus en environnement Solvabilité 2 que s'ils sont cessibles isolément sur un marché actif.

Les actifs incorporels correspondent à des éléments non monétaires sans substance physique tels que les développements informatiques. Ils sont valorisés à des fins de solvabilité comme nuls tant qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une cession séparée et qu'il puisse être démontré qu'il existe une valeur de marché pour les mêmes actifs ou des actifs présentant des caractéristiques similaires.

Pour la trésorerie et les autres créances, le montant inscrit au bilan dans les comptes combinés est repris dans le bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont la valeur actuelle des engagements auprès des assurés sur les contrats en cours.

Pour la valorisation de ces engagements à des fins de solvabilité, les provisions techniques se décomposent en deux parties : les meilleures estimations et la marge de risque.

la meilleure estimation correspond à l'actualisation de tous les flux de trésorerie probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité, etc.) selon une courbe des taux sans risque réglementaire ;

la marge de risque est la valeur qu'il faut rajouter à la meilleure estimation de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements.

Les entités du Groupe utilisent une correction pour volatilité appliquée à la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements telle que prévue à l'article L. 351-2 du Code des assurances.

Les écarts de valorisation par rapport à une approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par Eiopa comme taux d'actualisation, la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non plus la date de comptabilisation et une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

L'essentiel des provisions techniques du Groupe est porté par l'incapacité, l'invalidité, la retraite et l'épargne.

Cette partie a pour objectif de décrire, pour chaque activité, les hypothèses, méthodes et résultats des calculs des provisions techniques.

D.2.1 Engagements épargne retraite

AG2R LA MONDIALE utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements épargne retraite un modèle de projection actif-passif utilisant des scénarios d'actif (modèle stochastique), de façon à intégrer les dépendances entre les mouvements d'actifs et leurs conséquences sur le passif. Il est ainsi tenu compte des impacts des variations de valeur des actifs et des comportements dynamiques des assurés (reversements, rachats, etc.) liés au taux servi et aux conditions de marché.

La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de scénarios multiples, de simuler les évolutions possibles des marchés financiers et donc d'obtenir une évaluation du coût lié aux options financières détenues par les assurés. Les simulations sont réalisées sur un horizon de projection supérieur à 50 ans.

Les scénarios stochastiques sont issus d'un générateur de scénarios économiques développé en interne. Le modèle de CIR2++ est retenu pour la modélisation des taux sans risque. Celui-ci est complété par le modèle LMN (Longstaff, Mithal et Neis), modèle à intensité, pour la modélisation des taux d'intérêt dits d'« entreprise ». Les actions et l'immobilier suivent quant à eux des modèles à mouvements browniens géométriques. Le calibrage des différents modèles s'effectue sur des prix de marché, notamment en s'appuyant sur des produits dérivés comme les options d'échange (swaptions) ou options d'achat (calls). Les scénarios tiennent compte de la présence de taux d'intérêt négatifs, à l'image de la situation observée sur les marchés dans le contexte actuel.

Les hypothèses biométriques et comportementales utilisées lors des projections dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée. La prise en compte de primes futures est analysée en tenant compte de la capacité de résiliation de l'assureur et de l'effet discernable de la garantie sur l'économie du contrat. À ce titre, aucune prime future n'est projetée sur des contrats dont le taux technique est nul.

La valorisation des passifs à des fins de solvabilité tient également compte de décisions futures de gestion telles que la revalorisation de la participation aux bénéficiaires ou la stratégie d'investissement. Elles sont simulées en intégrant les dernières orientations prises par les instances dirigeantes, en particulier l'ajustement de la politique de participation aux bénéficiaires dans l'environnement de taux bas actuel.

Pour les entités à dominante épargne retraite, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément à l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. Par ailleurs, l'ACPR est habilitée à plafonner l'effet de la mesure transitoire de façon à ce que les exigences quantitatives (c'est-à-dire la somme des provisions techniques au bilan et de l'exigence de capital) découlant du régime Solvabilité II soient au moins égales à celles prévalant sous Solvabilité I. Il est dès lors nécessaire de tenir compte de ce plafond dans le calcul. Pour l'exercice 2022, les montants transitoires ont été impactés :

- par le transfert des engagements retraite entre La Mondiale et La Mondiale Retraite supplémentaire conduisant le montant transitoire de La Mondiale à 642 M€ contre 2 813 M€ à fin 2021 ;
- par le plafonnement réglementaire de ces montants dans leur totalité en raison de la forte remontée des taux entraînant des exigences en norme S2 inférieures aux exigences en norme S1.

Au 31/12/2022, en vertu de l'application de ce plafonnement, aucun montant transitoire n'est pris en compte dans les provisions techniques de La Mondiale, La Mondiale Partenaire et par voie de conséquence, la Sgam.

Les évaluations nécessaires à la valorisation des provisions techniques exigent la formulation d'hypothèses qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation effective à l'avenir. Elles servent de base à la détermination des valeurs d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources, les orientations d'Eiopa et le Règlement délégué reconnaissant cette nécessité.

En épargne retraite, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les activités des marchés nationaux et internationaux, les fluctuations des taux d'intérêt et de change, les modifications de la réglementation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

Les modèles de provisionnement épargne retraite n'ont pas subi d'évolution majeure durant la période référence, si ce n'est une adaptation afin de tenir compte de la gestion des entités épargne retraite après création des FRPS.

D.2.2 Engagements prévoyance santé

AG2R LA MONDIALE propose, à travers une approche individuelle ou collective, des contrats de prévoyance (garantie décès, rentes éducation, rentes de conjoint, incapacité - invalidité, etc.) afin de faire face aux aléas de la vie ainsi que des contrats santé qui viennent en complément des remboursements de frais de soin de la sécurité sociale.

Le Groupe utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements prévoyance santé un modèle de projection de l'ensemble des flux (cotisations, prestations, frais associés aux contrats, commissions versées aux apporteurs d'affaires, etc.) permettant un calcul de meilleure estimation par une approche directe. Sur ces risques, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement jusqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire. L'horizon de projection est adapté à la durée du risque et à la vitesse de liquidation des prestations attendues (5 ans dans le cadre de garanties santé, mensualisation et décès et pouvant aller jusqu'à 80 ans en cas de traitement de garanties viagères comme dans le cadre des rentes de conjoint).

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus, complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Pour les entités à dominante prévoyance santé, la marge de risque est calculée selon l'approche proportionnelle. La marge de risque est égale à 6 % de la somme des SCR futurs après actualisation.

En prévoyance santé, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les modifications de la réglementation ou de la législation, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

Ainsi, si les mesures d'indexation produisent effectivement leurs effets, un risque de dérive de la sinistralité peut subsister.

D.2.3 Engagements dépendance

AG2R LA MONDIALE utilise pour l'évaluation de ses engagements dépendance un modèle de projection des flux futurs liés à ses contrats permettant d'obtenir une valorisation par approche directe. L'horizon de projection utilisé est de 50 ans.

Les hypothèses biométriques telles que les lois de mortalité des cotisants, d'entrée et de maintien en dépendance, sensibles à la valorisation, sont enrichies de l'expérience de chaque année et font l'objet d'échanges avec les réassureurs afin de partager la vision prospective du risque.

La valorisation des engagements à des fins de solvabilité intègre également des décisions futures de gestion telle que celles concernant l'indexation des cotisations ou la revalorisation des rentes de dépendance qui pourraient être prises prospectivement par le Conseil d'administration sur la base du résultat technique constaté.

Pour Prima, entité à dominante dépendance, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

En dépendance, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les évolutions médicales, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion. Tous ces facteurs ont des impacts directs sur le provisionnement pouvant créer de la volatilité. Il est noté qu'en particulier la mise à jour annuelle des lois biométriques d'incidence et de longévité des dépendants peut créer une volatilité dans le niveau des provisions techniques.

D.2.4 Combinaison groupe

La meilleure estimation des engagements du Groupe est déterminée à partir des évaluations des différentes entités nettes des opérations intragroupes.

La marge de risque du Groupe est égale à la somme des marges de risque des entités individuelles, avec intégration proportionnelle en fonction du pourcentage de contrôle.

D.3 Autres passifs

Les autres passifs sont principalement composés des impôts différés passifs, des dettes subordonnées, des provisions pour risques et charges, des dettes, et des comptes de régularisation.

Les normes françaises et Solvabilité 2 permettent de constater un impôt différé calculé au titre du résultat économique de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer à l'avenir un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible, qui est calculé au titre du bénéfice fiscal d'un exercice.

La constatation de profits futurs dans l'évaluation en Solvabilité 2 entraîne le provisionnement des impôts sur ces profits, soit un impôt différé passif.

Les dettes et titres subordonnés font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en normes prudentielles contrairement à la norme française. Ces titres sont pour certains reconnus dans les fonds propres du Groupe, comme décrit dans le chapitre « E. Gestion du capital ».

Les autres éléments de passif comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation pour lesquels le montant inscrit au bilan dans les comptes sociaux est repris.

Cette partie a pour objectif de décrire les hypothèses, méthodes et résultats des valorisations pour chaque poste du passif autres que les provisions techniques.

D.3.1 Impôts différés passifs

Il existe deux concepts d'impôt sur les bénéficiaires : l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est l'impôt dû ou à recevoir par une entreprise au titre du bénéfice fiscal d'un exercice donné. Son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'événements futurs. Cet impôt est comptabilisé dans les comptes sociaux.

L'impôt différé permet de constater un impôt correspondant au résultat économique (ou prudentiel) de l'exercice en tenant compte des écarts de valorisations liées à l'application de la norme prudentielle, notamment les opérations susceptibles de générer dans le futur un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible. Cet impôt est comptabilisé uniquement dans les comptes consolidés, IFRS ou Solvabilité 2.

L'impôt différé actif (IDA) est la créance d'impôt récupérable au cours d'un exercice ultérieur. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif (meilleure estimation Solvabilité 2) est supérieure à sa valeur comptable. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible en prenant en compte l'existence du groupe fiscal.

L'impôt différé passif (IDP) est la dette d'impôt payable lors d'exercices ultérieurs comptabilisée en normes prudentielles. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est supérieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif ou meilleure estimation est inférieure à sa valeur comptable.

Les impôts différés prennent principalement leur source dans les différences ou décalages temporaires, les écritures relatives aux retraitements Solvabilité 2 et les pertes fiscales reportables ou crédit d'impôt.

La présentation des impôts différés dans le bilan prudentiel s'aligne sur la présentation des normes IFRS (IAS12) c'est-à-dire une compensation totale, net IDA / IDP. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le crédit d'impôts sera utilisable.

Les taux d'impôts (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture sont retenus pour l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés (IAS 12.46 et .47).

Les dernières lois de finances ont prévu une baisse progressive du taux normal de l'impôt sur les Sociétés pour converger vers un taux de 25 % en 2022. Cette baisse sera applicable au Groupe et à l'ensemble de ses bénéficiaires.

D.3.2 Autres dettes

Les éléments de passif autres que les provisions techniques comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation.

Ces postes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique et c'est donc le montant inscrit au bilan dans les comptes sociaux qui a été repris : dettes envers les assurés ou les réassureurs, opérations de cession temporaire de titres.

Les dettes financières comprennent en particulier des titres prêtés ou mis en pension. Les autres passifs importants comprennent notamment :

- les dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance qui sont essentiellement des dettes à moins d'un an ;
- les instruments financiers dérivés de valeur économique négative sont comptabilisés au passif ;

- les passifs concernant les avantages du personnel qui sont des régimes à prestations définies : médailles du travail, indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux. Les passifs sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La description des hypothèses retenues et la justification de l'emploi de méthodes alternatives sont incluses dans la description des méthodes de valorisation des actifs et passifs concernés présentées dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

D.5 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est présenté dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

Focus : Fiche par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. Son bilan représente un total à l'actif de 89,4 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements euros et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 70 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (Autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	52 904 982	54 962 948	-2 057 967
- Immobilier	5 789 823	3 754 699	2 035 123
- Participations	1 387 192	851 827	535 366
- Actions	1 986 426	2 014 970	-28 544
- Obligations	36 778 869	41 753 020	-4 974 151
- Autres	6 962 672	6 588 433	374 239
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	28 256 597	28 256 597	0
Provisions techniques cédées	2 164 892	2 581 921	-417 029
Prêts	303 501	303 501	0
Impôts différés actif	0	46 319	-46 319
Autres actifs	5 766 312	6 846 650	-1 080 337
- Écarts d'acquisition		64 254	-64 254
- Autres actifs incorporels	-1	25 911	-25 912
- Dépôts auprès des cédantes	384 619	384 619	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	1 858 735	2 678 785	-820 051
- Créances nées d'opérations de réassurance	209 242	209 242	0
- Immobilisations corporelles	264 107	138 777	125 330
- Frais d'acquisition reportés		295 451	-295 451
- Autres créances	2 069 576	2 069 576	0
- Trésorerie	783 211	783 211	0
- Autres	196 825	196 825	0
Total actif	89 396 285	92 997 937	-3 601 652
Provisions techniques (Meilleure estimation)	66 945 158	70 956 131	-4 010 973
Marge de risque	1 136 615		1 136 615
Impôts différés passif	0	114 760	-114 760
Dettes subordonnées	3 354 726	3 128 214	226 512
Autres dettes	9 699 008	9 667 109	31 899
- Dettes financières	4 681 914	4 681 914	0
- Autres	5 017 095	4 985 195	31 899
Total passif	81 135 507	83 866 214	-2 730 706
Excédent de l'actif sur le passif	8 260 777	9 131 723	-870 946

Conformément à l'activité de ses affiliés, 59 % des provisions techniques proviennent du fond général, principalement en épargne, retraite et prévoyance, et 41 % de ses engagements sont en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	513 287	514 929	127 822	56 238
	Meilleure estimation	493 928			
	Marge de risque	19 359			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	1 992 342	2 055 401	501 809	461 637
	Meilleure estimation	1 936 198			
	Marge de risque	56 144			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	213	210	0	0
	Meilleure estimation	204			
	Marge de risque	9			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	213	210	0	0
	Meilleure estimation	204			
	Marge de risque	9			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	371	367	0	0
	Meilleure estimation	357			
	Marge de risque	15			
Réassurance proportionnelle en frais médicaux	Provisions techniques	328 598	314 782	18 071	127 333
	Meilleure estimation	318 452			
	Marge de risque	10 146			
Réassurance proportionnelle en protection du revenu	Provisions techniques	264 620	293 149	3 171	79 644
	Meilleure estimation	254 504			
	Marge de risque	10 116			
Assurance santé	Provisions techniques	3 106 648	3 405 663	1 153 140	1 266 681
	Meilleure estimation	3 012 290			
	Marge de risque	94 357			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	33 131 974	34 945 334	323 820	420 108
	Meilleure estimation	32 466 311			
	Marge de risque	665 663			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	27 611 352	28 214 847	3 310	3 310
	Meilleure estimation	27 364 488			
	Marge de risque	246 864			
Autre assurance vie	Provisions techniques	274	269	0	0
	Meilleure estimation	269			
	Marge de risque	5			
Réassurance santé	Provisions techniques	253 943	300 938	5 724	73 991
	Meilleure estimation	243 363			
	Marge de risque	10 580			
Réassurance vie	Provisions techniques	877 938	910 031	27 400	92 977
	Meilleure estimation	854 590			
	Marge de risque	23 348			
Total	Provisions techniques	68 081 773	70 956 131	2 164 266	2 581 921
	Meilleure estimation	66 945 158			
	Marge de risque	1 136 615			

Les impôts différés de SGAM AG2R LA MONDIALE se décomposent de la manière suivante :

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les frais d'acquisition reportés	0	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	645 725	
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les participations aux bénéficiaires différées	211 819	0
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		633 944
Impôts différés sur les différences temporaires		17 169
Impôts différés relatifs à d'autres retraitements	24 256	
Total impôts différés nets	881 800	651 113

La situation d'impôts différés ressort en un impôt différé actif net de 231 M€. Toutefois, aucun impôt différé actif net n'est reconnu au bilan prudentiel de SGAM AG2R LA MONDIALE en l'absence de démonstration de recouvrabilité formalisée.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi atténué par l'utilisation cette mesure. Au 31/12/2022, le montant transitoire est plafonné dans sa totalité, n'entraînant pas d'impact sur la solvabilité du Groupe.

L'ensemble du périmètre assurantiel de la Sgam a recours à la correction pour volatilité, comme évoqué dans la partie D.2 du présent rapport.

L'impact de ces différentes mesures sur le groupe est décomposé dans le tableau suivant :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Montants sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2023
Provisions techniques	68 082	68 082	68 270	68 082
Fonds propres de base	8 111	8 111	7 961	8 111
SCR	5 396	5 396	5 472	5 396
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	9 190	9 190	9 041	9 190
SCR minimum	1 642	1 642	1 673	1 642
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR minimum	6 274	6 274	4 907	6 274

AG2R Prévoyance

Le bilan d'AG2R Prévoyance présente un total actif de 9,4 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à 77 % en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (Autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	4 398 870	4 526 732	-127 862
- Immobilier	0	0	0
- Participations	555 947	272 440	283 507
- Actions	111 422	96 972	14 450
- Obligations	3 385 126	3 822 370	-437 244
- Autres	346 375	334 951	11 424
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	2 892 662	3 393 599	-500 937
Prêts	12 217	13 369	-1 152
Impôts différés actif	149 140		149 140
Autres actifs	2 028 426	2 028 944	-517
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		517	-517
- Dépôts auprès des cédantes	370 485	370 485	
- Créances nées d'opérations d'assurance	1 259 709	1 259 709	
- Créances nées d'opérations de réassurance	117 498	117 498	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	146 439	146 439	
- Trésorerie	105 397	105 397	
- Autres	28 898	28 898	
Total actif	9 481 316	9 962 645	-481 329
Provisions techniques brutes (Meilleure estimation)	6 634 240	7 476 608	-842 368
Marge de risque	193 265		193 265
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	410 804	443 150	-32 346
Autres dettes	1 252 613	1 245 487	7 126
- Dettes financières	14 737	14 737	
- Autres	1 237 876	1 230 750	7 126
Total passif	8 490 921	9 165 245	-674 323
Excédent de l'actif sur le passif	990 395	797 400	192 994

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais médicaux, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 41 % des provisions techniques brutes de réassurance. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée et la couverture de la dépendance, représente 38 % des engagements bruts. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès, maintien de la garantie décès, rentes éducation et rente de conjoint et les indemnités de fin de carrière, représente 20 % des engagements bruts.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	467 155	417 940	188 947	213 702
	Meilleure estimation	453 932			
	Marge de risque	13 224			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	1 764 777	1 840 850	724 699	815 789
	Meilleure estimation	1 714 822			
	Marge de risque	49 955			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	320 320	330 291	87 161	109 601
	Meilleure estimation	311 253			
	Marge de risque	9 067			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques	277 454	303 942	71 840	79 010
	Meilleure estimation	269 600			
	Marge de risque	7 854			
Assurance santé	Provisions techniques	2 347 129	2 503 711	1 086 596	1 223 344
	Meilleure estimation	2 280 689			
	Marge de risque	66 440			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 147 091	1 472 990	600 147	788 338
	Meilleure estimation	1 114 620			
	Marge de risque	32 471			
Réassurance santé	Provisions techniques	278 421	319 403	64 281	73 991
	Meilleure estimation	270 539			
	Marge de risque	7 881			
Réassurance vie	Provisions techniques	225 158	287 481	68 990	89 824
	Meilleure estimation	218 784			
	Marge de risque	6 374			
Total	Provisions techniques	6 827 505	7 476 608	2 892 662	3 393 599
	Meilleure estimation	6 634 240			
	Marge de risque	193 265			

En normes Solvabilité 2, AG2R Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 149,14 M€, principalement dû aux différences temporaires et moins-values latentes sur les actifs, atténuées par l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		8 353
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	126 375	44 516
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	129 392	167 663
Impôts différés sur les différences temporaires	164 972	51 066
Total impôts différés	420 739	271 599

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	6 827 505	6 895 800	1,0 %
Fonds propres de base	1 257 699	1 228 810	-2,3 %
SCR	887 743	890 552	0,3 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 241 720	1 203 192	-3,1 %
MCR	387 030	389 969	0,8 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 021 931	983 570	-3,8 %

Arpege Prévoyance

Le bilan d'Arpege Prévoyance présente un total actif de 794 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudentes et sont investis en titres obligataires en direct à 76 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (Autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	476 898	550 964	-74 066
- Immobilier			
- Participations	40 672	41 671	-999
- Actions	311	311	
- Obligations	362 309	440 623	-78 315
- Autres	73 606	68 359	5 247
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	117 079	139 063	-21 984
Prêts	4 515	4 515	
Impôts différés actif	32 345		32 345
Autres actifs	164 138	164 119	19
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels			
- Dépôts auprès des cédantes	14 134	14 134	
- Créances nées d'opérations d'assurance	84 043	84 043	
- Créances nées d'opérations de réassurance	1 905	1 905	
- Immobilisations corporelles	250	231	19
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	11 539	11 539	
- Trésorerie	49 948	49 948	
- Autres	2 320	2 320	
Total actif	794 974	858 661	-63 687
Provisions techniques brutes (Meilleure estimation)	438 913	470 567	-31 655
Marge de risque	17 422		17 422
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	103 271	103 271	
- Dettes financières	290	290	
- Autres	102 981	102 981	
Total passif	559 606	573 839	-14 233
Excédent de l'actif sur le passif	235 368	284 822	-49 454

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais médicaux, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 38 % des provisions techniques brutes de réassurance. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée et la couverture de la dépendance, représente 41 % des engagements bruts. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès, maintien de la garantie décès, rentes éducation et rente de conjoint et les indemnités de fin de carrière, représente 21 % des engagements bruts.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	15 463	6 446	1 251	928
	Meilleure estimation	14 837			
	Marge de risque	625			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	86 238	88 302	35 133	45 254
	Meilleure estimation	82 751			
	Marge de risque	3 487			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	25 355	24 108	143	105
	Meilleure estimation	24 480			
	Marge de risque	874			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques	45 854	61 301	714	634
	Meilleure estimation	44 244			
	Marge de risque	1 610			
Assurance santé	Provisions techniques	122 020	131 328	53 270	56 952
	Meilleure estimation	117 085			
	Marge de risque	4 934			
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	51 072	52 791	24 005	32 076
	Meilleure estimation	49 006			
	Marge de risque	2 065			
Réassurance santé	Provisions techniques	66 531	41 463	344	0
	Meilleure estimation	64 236			
	Marge de risque	2 295			
Réassurance vie	Provisions techniques	43 803	64 828	2 219	3 114
	Meilleure estimation	42 273			
	Marge de risque	1 530			
Total	Provisions techniques	456 335	470 567	117 079	139 063
	Meilleure estimation	438 913			
	Marge de risque	17 422			

En normes Solvabilité 2, Arpege Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 32 M€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs, aux différences temporaires et aux écarts de normes sur provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	20 519	1 355
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	5 679	3 676
Impôts différés sur les différences temporaires	11 179	
Total impôts différés	37 376	5 032

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	456 335	461 391	1,1 %
Fonds propres de base	235 368	232 779	-1,1 %
SCR	94 218	94 478	0,3 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	217 156	213 704	-1,6 %
MCR	29 037	29 253	0,7 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	203 023	199 532	-1,7 %

Prima

Le bilan de Prima présente un total actif de 1,3 Md€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudentes et sont investis en titres obligataires en direct à 81 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements représentant les provisions des contrats en euros	748 564	784 310	-35 746
- Immobilier			
- Participations	72 318	51 208	21 110
- Actions	286	289	-3
- Obligations	609 463	680 227	-70 764
- Autres	66 497	52 585	13 912
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	434 650	527 840	-93 190
Prêts			
Impôts différés actif	1 706		1 706
Autres actifs	98 913	99 187	-274
- Écarts d'acquisition		303	-303
- Autres actifs incorporels		-29	29
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	45 809	45 809	
- Créances nées d'opérations de réassurance	5 841	5 841	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	5 761	5 761	
- Trésorerie	41 502	41 502	
- Autres			
Total actif	1 283 833	1 411 337	-127 504
Provisions techniques (meilleure estimation)	625 486	800 138	-174 653
Marge de risque	26 122		26 122
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	49 472	50 000	-528
Autres dettes	424 164	424 066	97
- Dettes financières	2 040	2 040	
- Autres	422 124	422 026	97
Total passif	1 125 244	1 274 205	-148 961
Excédent de l'actif sur le passif	625 486	800 138	-174 653

90 % des provisions techniques prudentielles de Prima découlent d'engagements pris en dépendance. Prima est à ce titre par ailleurs fortement réassurée, près de 70 % de ses engagements sont cédés.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	838	524	68	396
	Meilleure estimation	820			
	Marge de risque	19			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	63 796	52 487	36 614	48 606
	Meilleure estimation	61 228			
	Marge de risque	2 568			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	213	210		
	Meilleure estimation	204			
	Marge de risque	9			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	213	210		
	Meilleure estimation	204			
	Marge de risque	9			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	371	367		
	Meilleure estimation	357			
	Marge de risque	15			
Assurance santé	Provisions techniques	586 177	746 342	397 967	478 838
	Meilleure estimation	562 673			
	Marge de risque	23 504			
Total	Provisions techniques	651 608	800 138	434 650	527 840
	Meilleure estimation	625 486			
	Marge de risque	26 122			

En normes Solvabilité 2, Prima comptabilise un impôt différé actif net de 1,7 M€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs et aux différences temporaires, atténuées partiellement par l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		136
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	18 278	9 020
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	24 071	38 365
Impôts différés sur les différences temporaires	6 879	
Total impôts différés nets	49 228	47 522

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	651 608	660 869	1,4 %
Fonds propres de base	208 061	205 460	-1,3 %
SCR	91 086	92 117	1,1 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	208 061	205 460	-1,3 %
MCR ou SCR minimum	22 772	23 029	1,1 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	191 466	188 011	-1,8 %

AG.Mut

Le bilan de AG.Mut présente un total actif de 64 M€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à près de 89 % investis en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (Autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	25 014	25 211	-197
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions			
- Obligations	22 277	23 833	-1 556
- Autres	2 736	1 377	1 359
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	26 287	17 667	8 621
Prêts			
Impôts différés actif	304		304
Autres actifs	12 326	12 326	
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels			
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	5 759	5 759	
- Créances nées d'opérations de réassurance	1 199	1 199	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	35	35	
- Trésorerie	5 333	5 333	
- Autres			
Total actif	63 932	55 204	8 728
Provisions techniques brutes (Meilleure estimation)	27 689	18 596	9 093
Marge de risque	19		19
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	7 293	7 293	
- Dettes financières	0	0	
- Autres	7 293	7 293	
Total passif	35 001	25 889	9 112
Excédent de l'actif sur le passif	28 931	29 315	-384

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	27 667	18 555	26 248	17 627
	Meilleure estimation	27 648			
	Marge de risque	19			
Réassurance vie	Provisions techniques	41	41	39	39
	Meilleure estimation	41			
	Marge de risque	0			
Total	Provisions techniques	27 708	18 596	26 287	17 667
	Meilleure estimation	27 689			
	Marge de risque	19			

Les provisions techniques de AG.Mut sont principalement dues aux engagements frais médicaux.

En normes Solvabilité 2, AG.Mut comptabilise un impôt différé actif net de 304 k€, principalement dû aux différences temporaires, à l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques et aux moins-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	402	351
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	2 354	2 227
Impôts différés sur les différences temporaires	2 378	2 252
Total impôts différés nets	5 134	4 830

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	27 708	27 788	0,3 %
Fonds propres de base	28 931	28 928	0,0 %
SCR	5 065	5 067	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	28 931	28 928	0,0 %
MCR	3 600	3 600	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	28 627	28 623	0,0 %

Miag

Le bilan de la Miag présente un total actif de 21,0 M€ en normes prudentielles. La majorité des placements de la Miag sont des obligations.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (Autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	8 537	10 132	-1 594
- Immobilier	0	0	0
- Participations	1	1	0
- Actions	0	0	0
- Obligations	8 521	10 116	-1 594
- Autres	15	15	0
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0	0
Provisions techniques cédées	335	1 232	-897
Prêts	0	0	0
Impôts différés actif	378		378
Autres actifs	11 821	11 821	0
- Écarts d'acquisition		0	0
- Autres actifs incorporels	0	0	0
- Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	5 588	5 588	0
- Créances nées d'opérations de réassurance	1 153	1 153	0
- Immobilisations corporelles	219	219	0
- Frais d'acquisition reportés		0	0
- Autres créances	103	103	0
- Trésorerie	4 191	4 191	0
- Autres	567	567	0
Total actif	21 072	23 184	-2 113
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	1 026	2 169	-1 143
Marge de risque	117		117
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	0	0	0
Autres dettes	9 966	9 966	0
- Dettes financières	0	0	0
- Autres	9 966	9 966	0
Total passif	11 109	12 135	-1 026
Excédent de l'actif sur le passif	9 963	11 049	-1 087

La totalité des provisions techniques de la Miag sont des engagements en frais médicaux.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	1 143	2 169	335	1 232
	Meilleure estimation	1 026			
	Marge de risque	117			
Total	Provisions techniques	1 143	2 169	335	1 232
	Meilleure estimation	1 026			
	Marge de risque	117			

En normes Solvabilité 2, la Miag comptabilise un impôt différé actif net de 378,4 k€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs, partiellement compensées par les écarts de valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	412	
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	232	265
Impôts différés sur les différences temporaires		
Total impôts différés nets	643	265

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	1 143	1 152	0,8 %
Fonds propres de base	9 963	9 959	0,0 %
SCR	2 706	2 706	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	9 963	9 959	0,0 %
MCR	3 700	3 700	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	9 584	9 579	0,0 %

Mutuelle des Métiers de la Justice

Le bilan de la Mutuelle des Métiers de la Justice présente un total actif de 72,2 M€ en normes prudentielles.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (Autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	44 866	44 852	14
- Immobilier	2 610	2 376	234
- Participations	5 492	3 445	2 048
- Actions	3 836	858	2 978
- Obligations	19 659	24 564	-4 905
- Autres	13 269	13 610	-341
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0	0
Provisions techniques cédées	246	548	-302
Prêts	288	291	-4
Impôts différés actif	0		0
Autres actifs	26 787	20 939	5 848
- Écarts d'acquisition	0	0	0
- Autres actifs incorporels	0	4 941	-4 941
- Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	5 030	5 030	0
- Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
- Immobilisations corporelles	15 718	4 929	10 789
- Frais d'acquisition reportés	0	0	0
- Autres créances	1 561	1 561	0
- Trésorerie	4 139	4 139	0
- Autres	339	339	0
Total actif	72 187	66 630	5 557
Provisions techniques (Meilleure estimation)	8 217	4 984	3 233
Marge de risque	929		929
Impôts différés passif	776		776
Dettes subordonnées	0	0	
Autres dettes	15 943	15 943	
- Dettes financières	1 248	1 248	
- Dépôts auprès des réassureurs	0	0	0
Autres	14 695	14 695	
Total passif	25 865	20 927	4 938
Excédent de l'actif sur le passif	46 322	45 703	618

La totalité des provisions techniques de la Mutuelle des Métiers de la Justice sont des engagements en frais médicaux.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	9 146	4 984	246	548
	Meilleure estimation	8 217			
	Marge de risque	929			
Total	Provisions techniques	9 146	4 984	246	548
	Meilleure estimation	8 217			
	Marge de risque	929			

En normes Solvabilité 2, la Mutuelle des Métiers de la Justice comptabilise un impôt différé passif net de 0,8 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement, partiellement compensées par les impôts différés actifs sur les écarts de valorisation des provisions techniques et les différences temporaires.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur la réévaluation des emprunts subordonnés		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	1 526	3 597
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	1 108	
Impôts différés sur les différences temporaires	187	
Total impôts différés nets	2 821	3 597

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	9 146	9 180	0,4 %
Fonds propres de base	46 322	46 298	-0,1 %
SCR	20 476	20 485	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	46 322	46 298	-0,1 %
MCR	5 119	5 121	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	46 322	46 298	-0,1 %

VIASANTÉ Mutuelle

Le bilan de VIASANTÉ Mutuelle présente un total actif de 1 214 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 66 % en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 34 % du total des placements et sont composés de 80 % d'OPCVM et de 13 % de dépôts à terme, de livrets et de prêts.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (Autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	724 352	737 094	-12 742
- Immobilier	17 038	9 798	7 240
- Participations	49 415	27 970	21 445
- Actions	1 071	530	541
- Obligations	481 800	536 023	-54 223
- Autres	175 028	162 773	12 255
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0	0
Provisions techniques cédées	26 884	32 572	-5 688
Prêts	1 405	1 405	0
Impôts différés actif	2 104		2 104
Autres actifs	459 156	448 966	10 190
- Écarts d'acquisition		0	0
- Autres actifs incorporels	0	7 980	-7 980
- Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	361 272	361 272	0
- Créances nées d'opérations de réassurance	1 793	1 793	0
- Immobilisations corporelles	33 562	15 392	18 169
- Frais d'acquisition reportés		0	0
- Autres créances	17 749	17 749	0
- Trésorerie	33 609	33 609	0
- Autres	11 171	11 171	0
Total actif	1 213 901	1 220 038	-6 136
Provisions techniques brutes (Meilleure estimation)	44 157	81 282	-37 125
Marge de risque	4 899		4 899
Impôts différés passif	0		0
Dettes subordonnées	162 819	168 250	-5 431
Autres dettes	402 629	402 629	0
- Dettes financières	5 296	5 296	0
- Autres	397 333	397 333	0
Total passif	614 505	652 161	-37 657
Excédent de l'actif sur le passif	599 397	567 876	31 520

Les engagements santé non-vie représentent un peu plus de 99 % des provisions techniques brutes de réassurance de VIASANTÉ Mutuelle.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	48 824	80 054	26 843	32 531
	Meilleure estimation	43 980			
	Marge de risque	4 844			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques		177		
	Meilleure estimation				
	Marge de risque				
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	179	144		
	Meilleure estimation	136			
	Marge de risque	43			
Assurance santé	Provisions techniques		866		
	Meilleure estimation				
	Marge de risque				
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	54	41	41	41
	Meilleure estimation	41			
	Marge de risque	13			
Total	Provisions techniques	49 057	81 282	26 884	32 572
	Meilleure estimation	44 157			
	Marge de risque	4 899			

En normes Solvabilité 2, VIASANTÉ Mutuelle comptabilise un impôt différé actif net de 2,1 M€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs et aux différences temporaires, atténuées par les écarts de provisions techniques et les plus-values latentes sur titres subordonnés.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur la réévaluation des emprunts subordonnés		1 403
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	16 787	15 387
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	1 469	8 324
Impôts différés sur les différences temporaires	11 332	2 370
Total impôts différés nets	29 587	27 484

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	49 057	49 324	0,54 %
Fonds propres de base	618 716	618 623	-0,02 %
SCR	136 329	136 331	0,00 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	618 716	618 623	-0,02 %
MCR	34 082	34 083	0,00 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	616 612	616 487	-0,02 %

La Mondiale

Avec un total à l'actif de 45,1 Md€ en normes prudentielles, La Mondiale porte essentiellement des engagements d'épargne retraite. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente avec une part investie en titres obligataires à 69 %.

En lien avec la mutualisation du fonds général, près de 64 % des provisions techniques de La Mondiale sont constituées d'acceptations de réassurance.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (Autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	40 390 968	41 663 936	-1 272 968
- Immobilier	294 650	216 669	77 981
- Participations	5 927 850	3 881 964	2 045 887
- Actions	1 845 519	1 891 787	-46 268
- Obligations	27 987 977	31 778 215	-3 790 238
- Autres	4 334 972	3 895 301	439 671
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	2 491 935	2 491 935	0
Provisions techniques cédées	43 787	57 330	-13 544
Prêts	109 787	109 787	0
Impôts différés actif			
Autres actifs	2 113 926	2 114 934	-1 008
- Écarts d'acquisition		0	0
- Autres actifs incorporels	0	8	-8
- Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	354 308	354 308	0
- Créances nées d'opérations de réassurance	5 576	5 576	0
- Immobilisations corporelles	206	202	3
- Frais d'acquisition reportés		1 004	-1 004
- Autres créances	1 037 851	1 037 851	0
- Trésorerie	702 957	702 957	0
- Autres	13 028	13 028	0
Total actif	45 150 402	46 437 922	-1 287 520
Provisions techniques brutes (Meilleure estimation)	31 968 732	33 847 096	-1 878 364
Marge de risque	483 255	-	483 255
Impôts différés passif		-	
Dettes subordonnées	3 358 745	3 723 214	-364 469
Autres dettes	5 184 961	5 016 105	168 855
- Dettes financières	4 183 047	4 183 047	0
- Autres	1 001 914	833 059	168 855
Total passif	40 995 693	42 586 415	-1 590 722
Excédent de l'actif sur le passif	4 154 709	3 851 507	303 202

La Mondiale a obtenu l'autorisation de l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques prévue à l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles à compter du 1^{er} janvier 2016. Au 31/12/2022, le montant transitoire est plafonné dans sa totalité, n'entraînant pas d'impact sur la solvabilité de l'entité.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	71 876	71 111	19 143	19 143
	Meilleure estimation	71 111			
	Marge de risque	765			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	128 463	137 861	0	0
	Meilleure estimation	128 463			
	Marge de risque				
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	348 878	385 376	0	0
	Meilleure estimation	348 878			
	Marge de risque				
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques	58 744	58 207	6 595	6 595
	Meilleure estimation	58 207			
	Marge de risque	537			
Assurance santé	Provisions techniques	9 217 967	9 521 053	14 687	28 282
	Meilleure estimation	9 071 895			
	Marge de risque	146 072			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	2 388 413	2 468 672	3 310	3 310
	Meilleure estimation	2 352 105			
	Marge de risque	36 308			
Réassurance santé	Provisions techniques	388 078	416 489	0	0
	Meilleure estimation	388 078			
	Marge de risque				
Réassurance vie	Provisions techniques	19 849 567	20 788 325	51	0
	Meilleure estimation	19 549 995			
	Marge de risque	299 572			
Total	Provisions techniques	32 451 987	33 847 096	43 787	57 330
	Meilleure estimation	31 968 732			
	Marge de risque	483 255			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale comptabilise un impôt différé actif net de 334 M€, principalement dû aux moins-values latentes sur les actifs et aux différences temporaires, compensées partiellement par l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques, les plus-values latentes sur titres subordonnés, et les plus-values en sursis d'imposition.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur la réévaluation des emprunts subordonnés	0	94 124
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	0	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	979 019	256 702
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	0	1 796
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	3 498	360 357
Impôts différés sur les différences temporaires	64 091	0
Total impôts différés nets	1 046 608	712 979

La situation d'impôts différés ressort en un impôt différé actif net. Toutefois, aucun impôt différé actif net n'est reconnu au bilan prudentiel en l'absence de démonstration de recouvrabilité formalisée.

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2023, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	32 452	32 452	32 530	32 452
Fonds propres de base	7 504	7 504	7 426	7 504
SCR	2 707	2 707	2 733	2 707
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	6 535	6 535	6 450	6 535
MCR	903	903	921	903
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	5 362	5 362	5 268	5 362

La Mondiale Europartner

Le bilan de La Mondiale Europartner présente un total actif de 18,4 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (6,4 Md€ en normes prudentielles) est réassurée vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentation des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 99 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (Autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	266 747	303 851	-37 104
- Immobilier	0	0	0
- Participations	1	1	0
- Actions	1		1
- Obligations	266 551	303 478	-36 926
- Autres	194	373	-179
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	11 508 145	11 508 145	0
Provisions techniques cédées	6 366 709	6 765 303	-398 595
Prêts	36 685	36 685	0
Impôts différés actif			
Autres actifs	257 523	258 563	-1 040
- Écarts d'acquisition		0	0
- Autres actifs incorporels	0	882	-882
- Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	0	0	0
- Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
- Immobilisations corporelles	1 257	1 257	0
- Frais d'acquisition reportés		158	-158
- Autres créances	68 687	68 687	0
- Trésorerie	186 521	186 521	0
- Autres	1 057	1 057	0
Total actif	18 435 809	18 872 547	-436 739
Provisions techniques brutes (Meilleure estimation)	17 505 694	18 280 770	-775 075
Marge de risque	135 728		135 728
Impôts différés passif	55 702		55 702
Dettes subordonnées	138 605	140 000	-1 395
Autres dettes	170 110	170 110	0
- Dettes financières	3 515	3 515	0
- Autres	166 595	166 595	0
Total passif	18 005 839	18 590 880	-585 040
Excédent de l'actif sur le passif	429 969	281 668	148 302

Les engagements d'assurance vie avec participation aux bénéfices représentent 36 % des provisions techniques de La Mondiale Europartner en normes sociales, les autres engagements étant principalement en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	6 336 753	6 765 667	6 359 749	6 758 420
	Meilleure estimation	6 288 002			
	Marge de risque	48 751			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	11 297 657	11 508 145		
	Meilleure estimation	11 210 735			
	Marge de risque	86 922			
Autre assurance vie	Provisions techniques	271	269	195	195
	Meilleure estimation	269			
	Marge de risque	2			
Réassurance vie	Provisions techniques	6 740	6 688	6 765	6 688
	Meilleure estimation	6 688			
	Marge de risque	52			
Total	Provisions techniques	17 641 422	18 280 770	6 366 709	6 765 303
	Meilleure estimation	17 505 694			
	Marge de risque	135 728			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Europartner comptabilise un impôt différé passif net de 55,7 M€, principalement dû à l'écart de valorisation des provisions techniques, compensé partiellement par les moins-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		369
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	275	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	9 715	
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	110 202	175 526
Impôts différés sur les différences temporaires		
Total impôts différés nets	120 193	175 895

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale Europartner sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques brutes de réassurance	17 641 422	17 664 817	0,1 %
Fonds propres de base	568 575	564 016	-0,8 %
SCR	262 541	267 458	1,9 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	568 575	564 016	-0,8 %
MCR	78 485	78 502	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	535 667	531 111	-0,9 %

La Mondiale Partenaire

Le bilan de La Mondiale Partenaire présente un total à l'actif de 38,8 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (14,4 Md€ en normes sociales) sont réassurés vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentations des engagements restants et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 90 % en titres obligataires.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne dont la part des placements en unités de compte rapporté au total de l'actif est de 43 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (Autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	5 167 812	5 757 517	-589 705
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions	15 343	15 805	-462
- Obligations	4 659 427	5 280 346	-620 919
- Autres	493 041	461 365	31 676
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	14 256 516	14 256 516	
Provisions techniques cédées	13 243 211	13 955 324	-712 113
Prêts	154 182	154 182	
Impôts différés actif			
Autres actifs	705 050	705 068	-18
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		18	-18
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	7 202	7 202	
- Créances nées d'opérations de réassurance	32 113	32 113	
- Immobilisations corporelles	17	17	
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	110 184	110 184	
- Trésorerie	555 534	555 534	
- Autres			
Total actif	33 526 771	34 828 608	-1 301 837
Provisions techniques (Meilleure estimation)	30 760 547	32 391 765	-1 631 219
Marge de risque	275 340		275 340
Impôts différés passif	13 411		13 411
Dettes subordonnées	307 215	310 000	-2 785
Autres dettes	1 078 596	1 077 046	1 550
- Dettes financières	953 037	953 037	
- Autres	125 559	124 009	1 550
Total passif	32 435 108	33 778 811	-1 343 703
Excédent de l'actif sur le passif	1 091 663	1 049 797	41 866

Les engagements d'assurance vie avec participation aux bénéfices représentent 55 % des provisions techniques de La Mondiale Partenaire, contre 45 % pour les engagements en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	17 113 586	18 153 736	13 243 211	13 955 324
	Meilleure estimation	16 961 479			
	Marge de risque	152 107			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	13 922 301	14 238 030		
	Meilleure estimation	13 799 068			
	Marge de risque	123 233			
Total	Provisions techniques	31 035 887	32 391 765	13 243 211	13 955 324
	Meilleure estimation	30 760 547			
	Marge de risque	275 340			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Partenaire comptabilise un impôt différé passif net de 13,4 M€, principalement dû à l'impact des écarts de normes sur les provisions techniques, compensé partiellement par les moins-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		719
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	159 278	6 557
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	183 939	350 223
Impôts différés sur les différences temporaires	872	
Total impôts différés nets	344 089	357 500

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale Partenaire sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2023, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	31 036	31 036	31 112	31 036
Fonds propres de base	1 399	1 399	1 373	1 399
SCR	890	890	898	890
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 399	1 399	1 373	1 399
MCR	223	223	225	223
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 347	1 347	1 321	1 347

E. Gestion du capital

Le ratio de couverture du SCR de SGAM AG2R LA MONDIALE s'élève à 170 % au 31 décembre 2022. Par sa position sur le marché de la retraite supplémentaire, SGAM AG2R LA MONDIALE présente un poids significatif d'engagements de long terme.

En 2022, la mesure transitoire sur provisions techniques est plafonnée dans sa totalité compte-tenu du contexte de taux.

En mars 2021, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a amélioré la notation de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités devenue « A », assortie d'une « perspective stable ». Cette notation a été maintenue en 2022. S&P met en évidence la stabilité et la solidité des fondamentaux du Groupe, la maîtrise de la collecte nette en euros et la baisse continue des taux garantis.

Ce chapitre présente en détail les fonds propres, l'exigence en capital requis, et d'autres éléments réglementaires obligatoires.

E.1 Fonds propres

Gestion du capital

Comme présenté au chapitre « B. Système de gouvernance », et à la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés. Ils sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations : un mode de gouvernance démocratique et vertueux qui permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et qui garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Les besoins en fonds propres des différentes entités et du Groupe sont examinés au moins annuellement lors de la revue de l'EIRS qui permet d'anticiper la situation sur l'horizon du plan d'affaires.

La Sgam organise par ailleurs les liens de solidarité financière forts et durables entre ses membres. La mise en conformité aux exigences prudentielles Solvabilité 2 début 2018 a donné au Groupe l'opportunité de renforcer les liens de solidarité entre ses différents membres affiliés. Ainsi, les conventions d'affiliation prévues par la Sgaps et la Sgam valident les critères prudentiels de fongibilité et de transférabilité de l'ensemble du capital pour la couverture de l'exigence en capital du Groupe conformément à l'article 330 du Règlement délégué 2015/35.

Pour soutenir ses activités au service de ses assurés, le Groupe a engagé des mesures d'amélioration de sa solvabilité, qui se sont traduites par :

- un programme d'émission de certificats mutualistes, 35,8 M€ ayant été émis sur l'exercice 2022 ;

- une évolution de son business mix induite par des actions de souscription en faveur des unités de compte et l'encadrement de la collecte euro ;
- la diversification de ses activités à travers une participation de 67 % du groupe Ægide-Domitys leader français des résidences de services seniors, conclusion d'un partenariat majoritaire non exclusif de longue durée entre AG2R LA MONDIALE, Ægide-Domitys et Nexity portant sur l'activité stratégique de promotion immobilière, la détention et la commercialisation des résidences de services seniors ;
- la transformation des contrats Madelin multisupports en Peri, qui a été finalisée début 2022 ;
- la création de Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) permettant de bénéficier d'un régime mieux adapté aux risques de long terme en matière de retraite. Les agréments FRPS et les demandes de transferts de portefeuille nécessaires à l'isolement au sein des entités FRPS des contrats de retraite éligibles ont obtenu l'approbation de l'ACPR en 2022.

SGAM AG2R LA MONDIALE présente un total de plus de 8 Md€ de fonds propres, en grande partie de niveau 1, niveau présentant dans le référentiel Solvabilité 2 les meilleurs critères de qualité.

Composition des fonds propres

Le détail des fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités est présenté par la suite.

Les fonds propres prudentiels sont égaux à l'actif net, soit l'écart entre l'actif et le passif du bilan Solvabilité 2, auquel s'ajoutent les dettes subordonnées reconnues dans les fonds propres.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité 2 s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs - et en particulier sur les provisions techniques - ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Pour financer le développement de leurs activités et renforcer leur solvabilité, la Sgam et certaines entités ont émis des titres subordonnés.

Conformément à l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019, la provision pour participations aux excédents est désormais reconnaissable en élément de fonds propres excédentaires. Les modalités de calcul publiées en janvier 2020 par le régulateur ont défini la méthode de valorisation économique de cet élément, à déduire des provisions techniques évaluées en norme prudentielle et à reconnaître comme fonds excédentaire, éligible à la couverture des exigences de capital.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire ont reconnu un fonds excédentaire améliorant ainsi leur solvabilité respective.

Au niveau du Groupe, ces éléments sont disponibles dans leur totalité compte-tenu de la contribution de ces entités aux exigences en capital de la Sgam. Durant l'exercice, un changement méthodologique a été pris en compte afin de mieux refléter l'actualisation des flux probables futurs constituant ces fonds excédentaires.

Les entités financières ne relevant pas de la Directive Solvabilité 2 détenues par le Groupe sont consolidées à hauteur de leurs fonds propres dits sectoriels dans la limite de leur montant disponible à la couverture du SCR du Groupe. Les fonds propres réglementaires des FRPS sont alors reconnus dans leur totalité au 31 décembre 2022 après neutralisation des emprunts subordonnés internes.

L'article 93 de la Directive Solvabilité 2 prévoit des conditions de reconnaissance des éléments de fonds propres dans le référentiel Solvabilité 2. Ainsi, les éléments de fonds propres sont classés sur trois niveaux, de niveau 1 à niveau 3.

Le classement par niveau de chaque élément de fonds propres est réalisé conformément aux articles 69 à 79 du Règlement délégué 2015/35. Les caractéristiques de ces éléments, notamment en termes de disponibilité permanente et de subordination, déterminent leur admissibilité à l'un des trois niveaux de fonds propres prudentiels et donc leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sous Solvabilité 2.

Pour les titres émis avant l'adoption du Règlement délégué, c'est-à-dire avant le 17 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité 2 ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants. Les éléments de fonds propres, pour lesquels la disposition transitoire prévue à l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la Directive s'applique, sont classés aux niveaux 1 ou 2 sans qu'il soit nécessaire que leurs clauses contractuelles respectent les principes décrits dans les articles 93 et 94 de la Directive.

Ainsi, pour la Sgam et toutes les entités du Groupe, tous les fonds propres sont classés en niveau 1 non restreint, à l'exception des dettes subordonnées bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter de la Directive, classées en niveau 1 restreint, les autres dettes subordonnées classées en niveau 2, et les impôts différés actifs classés en niveau 3. Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 821 du Règlement délégué 2015/35. Les détails sur la structure et la qualité des fonds propres par niveau pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentés par la suite. Le niveau de fonds propres de chaque émission de dettes subordonnées est aussi présenté pour chaque entité par la suite.

AG2R LA MONDIALE constitue un groupe fiscal et dispose d'un excédent de passifs d'impôts différés au regard des actifs d'impôts différés. Une position nette des impôts différés est retenue au niveau consolidé, les actifs et passifs étant prélevés par la même autorité fiscale. La reconnaissance pour certaines entités d'actifs d'impôts différés dans leur bilan prudentiel est effectuée au titre de la position nette d'impôts différés passifs constatée au niveau du groupe fiscal, ces éléments sont le cas échéant disponibles en éléments de fonds propres de niveau 3.

Pour l'exercice, les actifs d'impôts différés nets provenant des entités de la Sgaps sont reconnus dans leur totalité. En revanche, par prudence, aucun actif d'impôt différé net n'a été reconnu pour La Mondiale ainsi que la Sgam, compte-tenu de l'incertitude des actifs d'impôts différés évalués sur ce périmètre et pour laquelle la démonstration de recouvrabilité reste à formaliser.

Éligibilité des éléments de fonds propres

Pour la couverture du SCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être égal au moins à la moitié du SCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 3 doit être inférieur à 15 % du SCR ;
- la somme des montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 ne doit pas dépasser 50 % du SCR.

Pour la couverture du MCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être au minimum égal à 80 % du MCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 2 ne doit pas dépasser 20 % du MCR
- aucun élément de niveau 3 n'est éligible.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Ce chapitre présente les éléments suivants :

- le capital de solvabilité requis, ou SCR, notamment sa constitution et son évolution ;
- le minimum de capital de solvabilité requis, ou MCR.

AG2R LA MONDIALE recourt à l'utilisation de la formule standard et ne met pas en œuvre de calculs simplifiés pour les différents modules de risques.

AG2R LA MONDIALE a reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre spécifique pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ». L'entité AG2R Prévoyance a reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre propre pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ».

Les impacts de la mesure transitoire sur les provisions techniques et de la correction pour volatilité sur le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis sont présentés dans le chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

Les détails des SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentés par la suite.

Le capital de solvabilité requis s'élève à 5,4 Md€ pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Le SCR de base est composé pour 77 % environ du risque de marché, en lien direct avec le poids de ses activités épargne et retraite et son profil de risque. Les différentes décisions de gestion futures telles que la maîtrise de la collecte, la politique de souscription ou l'ajustement de la politique de participation aux bénéfices concourent à la maîtrise du niveau de SCR. Par ailleurs, il peut être noté qu'une modification des allocations stratégiques des fonds euros peut avoir un impact favorable immédiat sur l'exigence en capital de solvabilité et donc constitue un levier de maîtrise supplémentaire.

L'ajustement du capital requis par les impôts différés est effectué dans la limite des passifs d'impôts différés de l'entité concerné, après prise en compte du groupe fiscal le cas échéant. En cas de montant net en actifs d'impôts différés, aucun ajustement du capital requis n'est réalisé.

Les exigences en capital des sociétés financières ne relevant pas du régime Solvabilité 2 comme les FRPS et les sociétés de gestion sont prises en compte dans le SCR du Groupe sans reconnaissance d'un effet de diversification.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Pendant la période de référence, le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis n'est pas utilisé pour la Sgam et les entités.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Lorsqu'il n'est pas approprié de calculer le capital de solvabilité requis par application de la formule standard, parce que le profil de risque de l'entreprise d'assurance concernée s'écarte significativement des hypothèses qui sous-tendent le calcul selon la formule standard, les entreprises peuvent, par décision motivée et soumise à l'agrément du régulateur, utiliser un modèle interne pour calculer le capital de solvabilité requis ou les modules de risque pertinents de celui-ci.

Sur la période de référence, la Sgam et les entités calculent le capital de solvabilité requis par application de la formule standard. Aucun modèle interne partiel ou total n'a été développé.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Sur la période de référence, la Sgam et les entités la composant ont respecté les exigences de couverture du MCR et du SCR qui s'imposaient à elles.

E.6 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la gestion du capital est présenté dans les autres sections du chapitre « E. Gestion du capital ».

Focus : Fiche par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

Les fonds propres de SGAM AG2R LA MONDIALE sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats, des titres subordonnés et certificats mutualistes émis.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. La Mondiale et La Mondiale Partenaire ayant reçu à ce titre l'autorisation d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR, cette mesure s'applique sur la Sgam par combinaison. Cette mesure lisse les impacts du passage au régime Solvabilité 2 sur la valorisation des provisions techniques. Elle est toutefois sans impact au 31/12/2022, étant plafonnée à 0 en vertu de la comparaison entre les exigences Solvabilité 2 et les exigences Solvabilité 1 conformément à la réglementation.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres sociaux	11 507 991	10 154 652
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	519 518	585 622
- Dettes subordonnées*	3 143 525	3 164 214
- Intérêts minoritaires	1 047	-27 435
- Autres	7 843 901	6 432 251
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-372 443	-871 028
- Passage des placements en valeur de marché	1 837 150	-1 888 278
- Provisions techniques	-2 736 140	3 593 944
• Provisions brutes	-3 138 852	4 010 973
• Provisions cédées	402 712	-417 029
- Marge de risque	-1 959 133	-1 136 615
- Réévaluation autres actifs	-1 520 398	-1 076 231
- Réévaluation autres passifs	4 896 753	-205 778
- Impôts différés	-179 805	68 441
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-710 870	-226 512
Autres	658 003	-2 419 267
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds excédentaire	2 304 403	1 246 467
Fonds propres Solvabilité 2	14 097 954	8 110 824

*La composition des dettes subordonnées est hors PSSDI et TSSDI et tient compte des certificats mutualistes.

SGAM AG2R LA MONDIALE utilise la méthode par consolidation.

Au 31 décembre 2022, SGAM AG2R LA MONDIALE couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 170 %, soit 48 points de moins qu'au 31 décembre 2021. Sans mesure transitoire sur provisions techniques, le ratio de couverture est en amélioration de 2 points sur la période de référence. Cette différence s'explique par le plafonnement des mesures transitoires au 31 décembre 2022 contrairement à l'exercice précédent en lien avec la forte remontée des taux d'intérêt. La stabilité de la solvabilité en dehors de cette mesure transitoire résulte de la compensation entre l'effet favorable du transfert des engagements retraite vers les FRPS et défavorable de la forte remontée des taux d'intérêt sur la période.

Ce ratio tient compte de la consolidation des fonds excédentaires des entités La Mondiale et La Mondiale Partenaire, soit un montant de 1 246 M€ classé en élément de fonds propres de niveau 1.

Le fonds excédentaire contribue au ratio de couverture pour environ 23 points. Les exigences réglementaires propres à AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs et aux FRPS La Mondiale Retraite supplémentaire et ARIAL CNP ASSURANCES ont été prises en compte, n'étant pas captée par les entités assurantielles. L'exigence évaluée dans le cadre des règles sectorielles de ces sociétés est prise en compte dans le SCR du groupe.

Pour les mutuelles substituées, le risque de souscription est intégré dans celui de leur mutuelle substituante. Lorsque la mutuelle n'est pas combinée, les fonds propres sont exclus, ne pouvant servir à la couverture du SCR de la substituante.

Il n'existe pas au niveau du Groupe de MCR à proprement parler mais un équivalent appelé « SCR minimum ». Conformément au Règlement délégué, le calcul du SCR minimum résulte de la somme des MCR des différentes entités pondérées par le pourcentage de contrôle de chacune d'entre elles par le groupe.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	108 476 109	68 081 773
Fonds propre de base hors autre secteur financier	14 097 954	8 110 824
- Niveau 1 non restreint	10 275 387	4 756 098
- Niveau 1 restreint	1 496 258	1 241 545
- Niveau 2	1 834 007	1 665 921
- Niveau 3	492 303	447 260
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum	12 300 730	6 273 551
- Niveau 1 non restreint	10 275 387	4 756 098
- Niveau 1 restreint	1 496 258	1 189 024
- Niveau 2	529 085	328 429
- Niveau 3		
SCR minimum	2 645 425	1 642 144
Ratio de couverture du SCR minimum	465 %	382 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	14 107 877	9 190 012
- Niveau 1 non restreint	10 285 310	5 942 253
- Niveau 1 restreint	1 496 258	1 189 024
- Niveau 2	1 834 007	1 718 441
- Niveau 3	492 303	340 293
SCR	6 479 548	5 396 077
Ratio de couverture du SCR	218 %	170 %

Le risque de marché représente 77 % du SCR de base net, le SCR santé représente 32 % du SCR de base net et le SCR de souscription vie représente 20 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque des affiliés de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, SGAM AG2R LA MONDIALE utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque de réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection de revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	2 973 609	5 301 299
Risque de défaut des contreparties	193 078	193 078
Risque de souscription vie	1 247 660	1 992 716
Risque de souscription santé	760 728	782 116
Risque de souscription non-vie	293	293
Diversification	-1 307 929	-1 816 709
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	3 867 440	6 452 793
Risque opérationnel		299 629
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-2 585 353
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-49 600
SCR avant intégration des autres secteurs financiers		4 117 469
SCR		5 396 077

Les dettes subordonnées reconnues comme éléments de fonds propres de la Sgam ont les caractéristiques suivantes :

Date d'émission	Type d'émission	Émetteur	Nominal (En k€)	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
19/12/2003	TSDI	AG2R Réunica Prévoyance	6 000	Perpétuel (prochain call 23/12/2023)	Niveau 1 restreint	Oui
25/11/2005	PSSDI	La Mondiale	91 000	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
24/04/2013	TSR	La Mondiale	191 236	25/04/2044 (prochain call 25/04/2024)	Niveau 2	Oui
11/12/2014	TSDI	La Mondiale	768 405	Perpétuel (prochain call 17/12/2025)	Niveau 1 restreint	Oui
26/01/2017	TSR	La Mondiale	496 906	26/01/2047 (prochain call 26/01/2027)	Niveau 2	Non
14/12/2017	TSR	La Mondiale	375 023	14/12/2047 (prochain call 14/12/2027)	Niveau 2	Non
18/01/2018	TSR	La Mondiale	290 643	18/01/2048 (prochain call 18/01/2028)	Niveau 2	Non
24/10/2019	PERP	La Mondiale	500 000	Perpétuel (prochain call 24/04/2029)	Niveau 1 restreint	Non
23/06/2020	TSR	La Mondiale	500 000	23/06/2031	Niveau 2	Non
20/10/2020	TSR	La Mondiale	500 000	20/04/2026 (prochain call 20/01/2026)	Niveau 3	Non
Total dettes subordonnées Sgam			3 719 214			

AG2R Prévoyance

Les fonds propres de AG2R Prévoyance sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et des titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Pour renforcer durablement les liens financiers entre AG2R Prévoyance et VIASANTÉ Mutuelle, une opération croisée d'émission-souscription de titres subordonnés avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	1 278 296	1 240 550
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	1 372	1 372
- Fonds excédentaire	0	0
- Dettes subordonnées	443 150	443 150
- Autres	833 774	796 028
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	227 253	192 994
- Passage des placements en valeur de marché	586 366	-127 862
- Provisions techniques	-278 761	341 431
• Provisions brutes	-268 427	842 368
• Provisions cédées	-10 334	-500 937
- Marge de risque	-222 369	-193 265
- Réévaluation autres actifs	-855	-1 670
- Réévaluation autres passifs	-1 584	-7 126
- Impôts différés	147 656	149 140
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-3 200	32 346
Autres	3 200	-32 346
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	-154 619	-143 500
Fonds propres Solvabilité 2	1 354 130	1 257 699

Au 31 décembre 2022, AG2R Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 140 %, soit 4 points de moins qu'au 31 décembre 2021. Les fonds propres de niveau 1 représentent 76 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	7 548 954	6 827 505
Fonds propres de base	1 354 130	1 257 699
- Niveau 1 non restreint	914 743	841 254
- Niveau 1 restreint	119 782	103 271
- Niveau 2	171 949	164 033
- Niveau 3	147 656	149 140
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 110 311	1 021 931
- Niveau 1 non restreint	914 743	841 254
- Niveau 1 restreint	119 782	103 271
- Niveau 2	75 786	77 406
- Niveau 3		
MCR	378 931	387 030
Ratio de couverture du MCR	293 %	264 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 346 507	1 241 720
- Niveau 1 non restreint	914 743	841 254
- Niveau 1 restreint	119 782	103 271
- Niveau 2	171 949	164 033
- Niveau 3	140 032	133 161
SCR	933 549	887 743
Ratio de couverture du SCR	144 %	140 %

Le risque de souscription santé représente 72 % du SCR de base net et le risque de marché représente 48 % du SCR de base net. La composition du SCR d'AG2R Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, AG2R Prévoyance utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	378 306	406 741
Risque de défaut des contreparties	50 903	50 903
Risque de souscription vie	39 396	58 736
Risque de souscription santé	560 521	570 963
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-247 553	-269 610
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	781 573	817 733
Risque opérationnel		106 170
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-36 160
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		887 743

Les caractéristiques des titres subordonnés émis par AG2R Prévoyance sont présentées ci-après :

Date d'émission	Type d'émission	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2005	TP	17 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
03/06/2019	TSR	100 000	La Mondiale	03/06/2049	Niveau 2	Non
26/11/2014	TSDI	150 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Exclus	Non
19/12/2003	TSDI	6 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
21/12/2018	TSR	70 000	La Mondiale	21/12/2048	Niveau 2	Non
01/07/2020	TSDI	150	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Non
22/12/2020	TSDI	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Non
Dettes subordonnées		443 150				

Le TSDI croisé émis par AG2R Prévoyance et porté par VIASANTÉ Mutuelle pour un montant nominal de 150 M€ n'est pas retenu dans les fonds propres.

Arpege Prévoyance

Les fonds propres de Arpege Prévoyance sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve des résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	284 402	284 822
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	5 000	5 000
- Fonds excédentaire	0	0
- Dettes subordonnées	0	0
- Autres	279 402	279 822
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	13 673	-49 454
- Passage des placements en valeur de marché	40 463	-74 066
- Provisions techniques	-19 422	9 671
• Provisions brutes	-8 971	31 655
• Provisions cédées	-10 451	-21 984
- Marge de risque	-20 371	-17 422
- Réévaluation autres actifs	-8	19
- Réévaluation autres passifs	0	0
- Impôts différés	13 012	32 345
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0
Autres	0	0
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	298 075	235 368

Au 31 décembre 2022, Arpege Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 230 %, soit 25 points de moins qu'au 31 décembre 2021. Les fonds propres de niveau 1 représentent 93 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	504 341	456 335
Fonds propres de base	298 075	235 368
- Niveau 1 non restreint	285 063	203 023
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3	13 012	32 345
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	285 063	203 023
- Niveau 1 non restreint	285 063	203 023
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3		
MCR	31 860	29 037
Ratio de couverture du MCR	895 %	699 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	298 075	217 156
- Niveau 1 non restreint	285 063	203 023
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3	13 012	14 133
SCR	116 894	94 218
Ratio de couverture du SCR	255 %	230 %

Le risque de souscription santé représente 58 % du SCR de base net et le risque de marché représente 64 % du SCR de base net. La composition du SCR d'Arpege Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	55 881	55 964
Risque de défaut des contreparties	5 453	5 453
Risque de souscription vie	3 600	5 926
Risque de souscription santé	51 440	54 465
Risque de souscription non-vie	0	0
Diversification	-28 372	-30 529
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	88 002	91 278
Risque opérationnel		6 216
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-3 277
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		0
SCR		94 218

Prima

Les fonds propres sociaux de Prima sont composés par son capital, la mise en réserve de ses résultats ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	165 346	187 133
- Capital en actions ordinaires	30 490	30 490
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	0	0
- Fonds excédentaire	0	0
- Dettes subordonnées	50 000	50 000
- Autres	84 857	106 643
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	32 785	21 457
- Passage des placements en valeur de marché	89 584	-35 746
- Provisions techniques	-10 539	81 462
• Provisions brutes	4 033	174 653
• Provisions cédées	-14 572	-93 190
- Marge de risque	-45 625	-26 122
- Réévaluation autres actifs	-274	-274
- Réévaluation autres passifs	9	-97
- Impôts différés	-229	1 706
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-141	528
Autres	141	-528
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	198 272	208 061

Au 31 décembre 2022, Prima couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 228 %, soit 58 points de plus qu'au 31 décembre 2021. Les fonds propres de niveau 1 représentent 90 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	914 217	651 608
Fonds propres de base	198 272	208 061
- Niveau 1 non restreint	148 131	156 883
- Niveau 1 restreint	30 029	30 029
- Niveau 2	20 112	19 443
- Niveau 3		1 706
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	183 978	191 466
- Niveau 1 non restreint	148 131	156 883
- Niveau 1 restreint	30 029	30 029
- Niveau 2	5 818	4 554
- Niveau 3		
MCR	29 088	22 772
Ratio de couverture du MCR	632 %	841 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	198 272	208 061
- Niveau 1 non restreint	148 131	156 883
- Niveau 1 restreint	30 029	30 029
- Niveau 2	20 112	19 443
- Niveau 3		1 706
SCR	116 351	91 086
Ratio de couverture du SCR	170 %	228 %

Au 31 décembre 2022, le risque de marché de Prima représente 68 % du montant de SCR de base net et le risque de souscription santé 54 %.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	59 070	59 070
Risque de défaut des contreparties	8 042	8 042
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	46 393	55 464
Risque de souscription non-vie	293	293
Diversification	-27 129	-29 381
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	86 670	93 487
Risque opérationnel		4 416
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-6 817
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		91 086

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Emissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2006	TSDI	10 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
29/12/2011	TSDI	20 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
15/12/2016	TSDI	20 000	AG2R Prévoyance	15/12/2046	Niveau 2	Non
Dettes subordonnées		50 000				

AG.Mut

Les fonds propres sociaux d'AG.Mut sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	28 488	29 315
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	381	381
- Dettes subordonnées	0	0
- Autres	28 107	28 934
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	1 661	-384
- Passage des placements en valeur de marché	3 621	-197
- Provisions techniques	946	-472
• Provisions brutes	-7 179	-9 093
• Provisions cédées	8 126	8 621
- Marge de risque	-2 502	-19
- Réévaluation autres actifs	0	0
- Réévaluation autres passifs	0	0
- Impôts différés	-404	304
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0
Autres	0	0
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds excédentaire	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	30 149	28 931

Au 31 décembre 2022, AG.Mut couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 571 %, soit 11 points de moins qu'au 31 décembre 2021.

Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent la totalité du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	26 616	27 708
Fonds propres de base	30 149	28 931
- Niveau 1 non restreint	30 149	28 627
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3	0	304
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	30 149	28 627
- Niveau 1 non restreint	30 149	28 627
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3		
MCR	3 600	3 600
Ratio de couverture du MCR	837 %	795 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	30 149	28 931
- Niveau 1 non restreint	30 149	28 627
- Niveau 1 restreint	0	0
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3	0	0
SCR	5 179	5 065
Ratio de couverture du SCR	582 %	571 %

Le SCR de base net d'AG.Mut est composé de 80 % en risque de marché, 30 % en risque de défaut des contreparties et 20 % en risque de souscription santé, en lien avec les garanties et le type d'activité (acceptation d'assurance) proposés par AG.Mut.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 124	3 129
Risque de défaut des contreparties	1 161	1 161
Risque de souscription vie	0	0
Risque de souscription santé	766	766
Risque de souscription non-vie	0	0
Diversification	-1 159	-1 159
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	3 892	3 896
Risque opérationnel		1 169
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		0
SCR		5 065

Miag

Les fonds propres sociaux de la Miag sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	9 875	11 049
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	381	381
- Dettes subordonnées	0	0
- Autres	9 493	10 668
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-1 385	-1 087
- Passage des placements en valeur de marché	318	-1 594
- Provisions techniques	1 022	246
• Provisions brutes	2 373	1 143
• Provisions cédées	-1 351	-897
- Marge de risque	-3 189	-117
- Réévaluation autres actifs	0	0
- Réévaluation autres passifs	0	0
- Impôts différés	478	378
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0
Autres	0	0
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds excédentaire	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	8 503	9 963

Au 31 décembre 2022, la Miag couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 371 %, soit 34 points de plus qu'au 31 décembre 2021.

Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent près de 97 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	2 984	1 143
Fonds propres de base	8 503	9 963
- Niveau 1 non restreint	8 025	9 584
- Niveau 1 restreint	0	
- Niveau 2	0	
- Niveau 3	478	378
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	8 025	9 584
- Niveau 1 non restreint	8 025	9 584
- Niveau 1 restreint	0	
- Niveau 2	0	
- Niveau 3		
MCR	3 700	3 700
Ratio de couverture du MCR	217 %	259 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	8 399	9 963
- Niveau 1 non restreint	8 025	9 584
- Niveau 1 restreint	0	
- Niveau 2	0	
- Niveau 3	374	378
SCR	2 492	2 706
Ratio de couverture du SCR	337 %	368 %

Le risque de marché de la Miag représente 47 % de son SCR de base net et son risque de souscription santé en représente 50 %, en lien avec les garanties santé proposées par la Miag.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	1 069	1 069
Risque de défaut des contreparties	986	986
Risque de souscription vie	0	0
Risque de souscription santé	1 142	1 142
Risque de souscription non-vie	0	0
Diversification	- 934	- 934
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	2 262	2 262
Risque opérationnel		444
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		0
SCR		2 706

Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité

Les fonds propres sociaux de MMJ sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de réévaluation. Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	48 815	45 703
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	1 858	1 858
- Dettes subordonnées	0	0
- Autres	46 957	43 845
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	4 766	618
- Passage des placements en valeur de marché	6 715	14
- Provisions techniques	-3 546	-3 536
• Provisions brutes	-2 054	-3 233
• Provisions cédées	-1 493	-302
- Marge de risque	-1 475	-929
- Réévaluation autres actifs	5 257	5 845
- Réévaluation autres passifs	0	
- Impôts différés	-2 184	-776
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	0	
Autres	0	0
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds excédentaire	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	53 581	46 322

Au 31 décembre 2022, MMJ couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 226 %, contre 249 %, au 31 décembre 2021. Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent 100 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	8 879	9 146
Fonds propres de base	53 581	46 322
- Niveau 1 non restreint	53 581	46 322
- Niveau 1 restreint		
- Niveau 2		
- Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	53 581	46 322
- Niveau 1 non restreint	53 581	46 322
- Niveau 1 restreint		
- Niveau 2		
- Niveau 3		
MCR	5 372	5 119
Ratio de couverture du MCR	997 %	905 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	53 581	46 322
- Niveau 1 non restreint	53 581	46 322
- Niveau 1 restreint		
- Niveau 2		
- Niveau 3		
SCR	21 489	20 476
Ratio de couverture du SCR	249 %	226 %

Le risque de marché de MMJ représente 65 % de son SCR de base net et son risque de souscription santé en représente 60 %, en lien avec les garanties santé proposées par MMJ.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	12 595	12 595
Risque de défaut des contreparties	328	328
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	11 582	11 582
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-5 275	-5 275
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	19 230	19 230
Risque opérationnel		2 023
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-776
SCR		20 476

VIASANTÉ Mutuelle

Les fonds propres sociaux de VIASANTÉ Mutuelle sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et de l'émission de titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Prévoyance et VIASANTÉ Mutuelle, une opération croisée de titre subordonnée avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	730 542	736 126
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	29 206	29 206
- Dettes subordonnées	168 250	168 250
- Autres	533 086	538 670
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	64 927	31 520
- Passage des placements en valeur de marché	84 137	-12 742
- Provisions techniques	-3 349	31 437
• Provisions brutes	3 310	37 125
• Provisions cédées	-6 659	-5 688
- Marge de risque	-8 613	-4 899
- Réévaluation autres actifs	4 418	10 190
- Réévaluation autres passifs	0	0
- Impôts différés	-4 716	2 104
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-6 951	5 431
Autres	6 951	-5 431
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR	-154 619	-143 500
Fonds excédentaire	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	647 801	618 716

Au 31 décembre 2022, VIASANTÉ Mutuelle couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 454 %, soit 32 points de plus qu'au 31 décembre 2021. L'augmentation du ratio s'explique principalement par la baisse du capital de solvabilité requis, et principalement du module risque de marché. Les fonds propres de niveau 1 représentent la totalité des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	85 809	49 057
Fonds propres de base	647 801	618 716
- Niveau 1 non restreint	627 219	597 293
- Niveau 1 restreint	20 582	19 319
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3	0	2 104
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	647 801	616 612
- Niveau 1 non restreint	627 219	597 293
- Niveau 1 restreint	20 582	19 319
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3		
MCR	38 380	34 082
Ratio de couverture du MCR	1688 %	1809 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	647 801	618 716
- Niveau 1 non restreint	627 219	597 293
- Niveau 1 restreint	20 582	19 319
- Niveau 2	0	0
- Niveau 3	0	2 104
SCR	153 520	136 329
Ratio de couverture du SCR	422 %	454 %

Le SCR de VIASANTÉ Mutuelle est principalement composé du risque de souscription santé (44 % de son SCR de base net) et du risque de marché (77 % de son SCR de base net).

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	92 108	92 233
Risque de défaut des contreparties	8 532	8 532
Risque de souscription vie	0	0
Risque de souscription santé	52 790	52 790
Risque de souscription non-vie	0	0
Diversification	-33 460	-33 473
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	119 970	120 082
Risque opérationnel		16 247
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		0
SCR		136 329

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Emissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
13/12/2002	TSDI	12 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
26/11/2014	TSDI	150 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Non
15/10/2003	Emprunt	6 250	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
Dettes subordonnées		168 250				

La Mondiale

Les fonds propres de La Mondiale sont composés de son fonds d'établissement ou fonds initial, de la mise en réserve des résultats, classés dans Autres, des titres subordonnés ainsi que des certificats mutualistes émis par cette société. L'augmentation de 37,3 M€ du fonds initial est due à l'émission de certificats mutualistes (36,1 M€ de certificats mutualistes et 1,2 M€ de droits d'adhésion).

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2.

La Mondiale a reçu à ce titre l'autorisation d'utiliser la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques. Elle est toutefois sans impact au 31/12/2022, étant plafonnée en vertu de la comparaison entre les exigences Solvabilité 2 et les exigences Solvabilité 1 conformément à la réglementation.

Un fonds excédentaire correspondant à la valorisation économique de la provision pour participations aux excédents est également inclus dans les fonds propres Solvabilité 2 de la société.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	6 770 611	6 417 023
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	2 020	2 020
- Fonds initial	506 775	544 057
- Dettes subordonnées	3 761 447	3 723 214
- Autres	2 500 368	2 147 732
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	3 083 538	303 202
- Passage des placements en valeur de marché	7 977 157	-1 272 968
- Provisions techniques	-2 735 587	1 864 820
• Provisions brutes	-2 735 587	1 878 364
• Provisions cédées	0	-13 544
- Marge de risque	-1 150 624	-483 255
- Réévaluation autres actifs	-7 430	-1 008
- Réévaluation autres passifs	-257 756	-168 855
- Impôts différés	-677 084	0
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-65 139	364 469
Autres	57 408	-374 269
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds excédentaire	2 190 616	1 157 697
Fonds propres Solvabilité 2	12 102 174	7 503 654

Au 31 décembre 2022, La Mondiale couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 241 %. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 72 % du montant total des fonds propres. Le fonds excédentaire contribue à hauteur de 43 points environ sur le ratio de couverture.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	65 501 064	32 451 987
Fonds propres de base	12 102 174	7 503 654
- Niveau 1 non restreint	8 275 588	4 144 909
- Niveau 1 restreint	1 500 276	1 245 563
- Niveau 2	1 834 007	1 665 921
- Niveau 3	492 303	447 260
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	10 138 045	5 361 718
- Niveau 1 non restreint	8 275 588	4 144 909
- Niveau 1 restreint	1 500 276	1 036 227
- Niveau 2	362 181	180 581
- Niveau 3		
MCR	1 810 903	902 906
Ratio de couverture du MCR	560 %	594 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	12 078 027	6 534 691
- Niveau 1 non restreint	8 275 588	4 144 909
- Niveau 1 restreint	1 500 276	1 036 227
- Niveau 2	1 834 007	1 353 555
- Niveau 3	468 157	
SCR	4 604 327	2 707 109
Ratio de couverture du SCR	262 %	241 %

Le risque de marché représente 82 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 28 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale dont le cœur d'activité est l'épargne et la retraite.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	2 096 995	4 537 705
Risque de défaut des contreparties	227 342	227 342
Risque de souscription vie	719 359	1 481 018
Risque de souscription santé	266 633	268 764
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-757 330	-1 243 034
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	2 552 998	5 271 795
Risque opérationnel		154 111
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-2 718 797
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		0
SCR		2 707 109

Une partie des titres subordonnés émis par La Mondiale bénéficie dans leur classement de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter, de la Directive 2009/138/CE. Les caractéristiques des titres subordonnés sont présentées ci-après :

Date d'émission	Emissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
25/11/2005	PSSDI	91 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
24/04/2013	TSR	191 236	Externe	25/04/2044	Niveau 2	Oui
11/12/2014	TSDI	768 405	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
09/12/2002	TSDI	10 000	AG2RP	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
26/01/2017	TSR	496 906	Externe	26/01/2047	Niveau 2	Non
14/12/2017	TSR	375 023	Externe	14/12/2047	Niveau 2	Non
18/01/2018	TSR	290 643	Externe	18/01/2048	Niveau 2	Non
24/10/2019	TSDI	500 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Non
23/06/2020	TSR	500 000	Externe	23/06/2031	Niveau 2	Non
20/10/2020	TSR	500 000	Externe	20/04/2026	Niveau 3	Non
Dettes subordonnées		3 723 214				

La Mondiale Europartner

Les fonds propres de La Mondiale Europartner sont composés du capital, des résultats passés ou futurs attendus ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	419 352	421 668
- Capital en actions ordinaires	173 182	173 182
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	0	0
- Fonds excédentaire	0	0
- Dettes subordonnées	140 000	140 000
- Autres	106 170	108 486
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	194 843	148 302
- Passage des placements en valeur de marché	15 574	-37 104
- Provisions techniques	405 976	376 481
• Provisions brutes	-356 275	775 075
• Provisions cédées	762 251	-398 595
- Marge de risque	-151 018	-135 728
- Réévaluation autres actifs	-1 847	-1 040
- Réévaluation autres passifs	0	0
- Impôts différés	-73 563	-55 702
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-278	1 395
Autres (dont prise en compte des dettes subordonnées réévaluées)	278	-1 395
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds propres Solvabilité 2	614 474	568 575

Au 31 décembre 2022, La Mondiale Europartner couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 217 %, soit 22 points de plus qu'au 31 décembre 2021. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 91 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	19 658 256	17 641 422
Fonds propres de base	614 474	568 575
- Niveau 1 non restreint	474 195	429 969
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	50 278	48 605
- Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	580 234	535 667
- Niveau 1 non restreint	474 195	429 969
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	16 039	15 697
- Niveau 3		
MCR	80 194	78 485
Ratio de couverture du MCR	724 %	683 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	614 474	568 575
- Niveau 1 non restreint	474 195	429 969
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	50 278	48 605
- Niveau 3		
SCR	316 427	262 541
Ratio de couverture du SCR	194 %	217 %

Le risque de marché représente 65 % du SCR de base net et le risque de souscription vie 58 % du SCR de base net en lien direct avec le profil de risque de La Mondiale Europartner dont l'activité principale est l'épargne patrimoniale au Luxembourg.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	179 110	483 469
Risque de défaut des contreparties	17 716	17 716
Risque de souscription vie	160 693	230 341
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non-vie		
Diversification	-82 533	-140 664
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	274 986	590 862
Risque opérationnel		43 257
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-315 876
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-55 702
SCR		262 541

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Emissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
30/12/2009	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
30/12/2011	TSDI	10 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
12/07/2012	TSDI	20 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
19/09/2013	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
15/12/2016	TSR	50 000	La Mondiale	15/12/2046	Niveau 2	Non
Dettes subordonnées		140 000				

La Mondiale Partenaire

Les fonds propres de La Mondiale Partenaire sont composés du capital, de ses résultats mis en réserve ainsi que de titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2.

La Mondiale Partenaire a reçu l'autorisation d'utiliser la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques. Elle est toutefois sans impact au 31/12/2022, étant plafonnée en vertu de la comparaison entre les exigences Solvabilité 2 et les exigences Solvabilité 1 conformément à la réglementation.

Un fonds excédentaire correspondant à la valorisation économique de la provision pour participations aux excédents est reconnu dans les fonds propres de la société.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres comptes sociaux	1 269 810	1 271 028
- Capital en actions ordinaires	73 413	73 413
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	105 656	105 656
- Fonds initial	0	0
- Dettes subordonnées	310 000	310 000
- Autres	780 741	781 959
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	249 131	41 866
- Passage des placements en valeur de marché	392 691	-589 705
- Provisions techniques	292 616	919 105
• Provisions brutes	-1 788 602	1 631 219
• Provisions cédées	2 081 218	-712 113
- Marge de risque	-348 683	-275 340
- Réévaluation autres actifs	70	-18
- Réévaluation autres passifs	-2 463	-1 550
- Impôts différés	-84 538	-13 411
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-561	2 785
Autres (dont prise en compte des dettes subordonnées réévaluées)	561	-2 785
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0
Fonds excédentaire	113 787	88 769
Fonds propres Solvabilité 2	1 633 289	1 398 878

Au 31 décembre 2022, La Mondiale Partenaire couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 157 %. Les fonds propres de niveau 1 représentent 93 % du montant total des fonds propres. Le fonds excédentaire contribue à hauteur de 10 points environ sur le ratio de couverture.

Montants en k€	31/12/2021	31/12/2022
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	36 181 245	31 035 887
Fonds propre de base	1 633 289	1 398 878
- Dont niveau 1 non restreint	1 322 728	1 091 663
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	100 561	97 215
- Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 584 593	1 346 175
- Dont niveau 1 non restreint	1 322 728	1 091 663
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	51 866	44 512
- Niveau 3		
MCR	259 329	222 558
Ratio de couverture du MCR	611 %	605 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 633 289	1 398 878
- Dont niveau 1 non restreint	1 322 728	1 091 663
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	100 561	97 215
- Niveau 3		
SCR	1 037 316	890 232
Ratio de couverture du SCR	157 %	157 %

Le risque de marché représente 83 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 34 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale Partenaire dont l'activité est tournée vers l'épargne patrimoniale.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	569 983	1 373 383
Risque de défaut des contreparties	139 827	139 827
Risque de souscription vie	346 251	560 658
Risque de souscription santé	0	0
Risque de souscription non-vie	0	0
Diversification	-264 191	-418 488
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0
SCR de Base	791 870	1 655 381
Risque opérationnel		98 362
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-863 511
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		0
SCR		890 232

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Emissions	Nominal (En k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2004	TSDI 2004	110 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
31/10/2007	TSDI 2007	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	Oui
15/12/2016	TSR 15/12/2016	100 000	La Mondiale	15/12/2046	Niveau 2	Non
Dettes subordonnées		310 000				



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Rapport sur la solvabilité et la situation financière SGAM AG2R LA MONDIALE

Annexe

États de reporting quantitatifs publics

31 décembre 2022 - Données en milliers d'euros

Sommaire

SGAM AG2R LA MONDIALE	125
AG2R Prévoyance	141
Arpege Prévoyance	161
Prima	181
AG. Mut	201
Miag	221
Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité	239
VIASANTÉ Mutuelle	257
La Mondiale	277
La Mondiale Europartner	297
La Mondiale Partenaire	315

SGAM AG2R LA MONDIALE

lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.22.01.22 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.22 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.01.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.02.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.03.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.32.01.22 pour la communication d'informations sur les entreprises entrant dans le périmètre du groupe	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	267 710
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	53 074 671
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 789 378
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 387 994
- Actions	R0100	1 985 689
• Actions - cotées	R0110	1 913 478
• Actions - non cotées	R0120	72 211
- Obligations	R0130	36 777 424
• Obligations d'État	R0140	13 259 312
• Obligations d'entreprise	R0150	23 197 606
• Titres structurés	R0160	303 018
• Titres garantis	R0170	17 488
- Organismes de placement collectif	R0180	2 788 934
- Produits dérivés	R0190	170 240
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	948 876
- Autres investissements	R0210	3 226 136
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	28 256 597
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	304 005
- Avances sur police	R0240	195 624
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	108 380
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 164 892
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	650 872
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	650 872
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 510 710
- Santé similaire à la vie	R0320	1 158 864
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	351 846
- Vie UC et indexés	R0340	3 310
Dépôts auprès des cédantes	R0350	384 618
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 858 735
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	209 242
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 069 576
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	783 211
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	196 825
Total de l'actif	R0500	89 570 081

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 099 644
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	797
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	765
• Marge de risque	R0550	32
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 098 847
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	3 003 082
• Marge de risque	R0590	95 765
- Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	37 370 777
• Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 360 591
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	3 255 653
• Marge de risque	R0640	104 937
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	34 010 187
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
- Meilleure estimation	R0670	33 321 170
- Marge de risque	R0680	689 017
Provisions techniques UC et indexés	R0690	27 611 352
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	27 364 488
- Marge de risque	R0720	246 864
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	64 454
Provisions pour retraite	R0760	116 265
Dépôts des réassureurs	R0770	442 930
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	390 413
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	12 549
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	4 669 364
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	556 860
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	394 225
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 225 827
Passifs subordonnés	R0850	3 354 726
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	3 354 726
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	81 309 386
Excédent d'actif sur passif	R1000	8 260 694

S.05.01.02 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140		C0150	C0160
Primes émises																	
R010	1 151 275	390 663										59					1 541 997
R0120	654 409	106 146										0					760 555
R0130																	
R0140	406 849	261 486										0					668 335
Net	1 398 834	235 323										59					1 634 216
Primes acquises																	
R0210	1 151 275	390 974										59					1 542 307
R0220	654 409	106 146										0					760 555
R0230																	
R0240	406 849	56 367										0					463 216
Net	1 398 834	440 753										59					1 839 646
Charge des sinistres																	
R0310	1 078 978	403 572		-757	7		430					137					1 482 368
R0320	538 544	92 690		0	0		0					0					631 235
R0330																	
R0340	395 385	7 924		0	0		1 075					0					404 384
Net	1 222 138	488 338		-757	7		-645					137					1 709 219

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	96	-48 719														-48 623
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-3 587	17 527														13 940
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0	-25 736														-25 736
Net	R0500	-3 491	-5 456														-8 947
Dépenses engagées	R0550	375 108	59 368	0	123	0	-17					13					434 584
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																434 584

S.05.02.01 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
R0010		FR		
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110	1 541 997		1 541 997
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	760 555		760 555
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	668 335		668 335
Net	R0200	1 634 216	0	1 634 216
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210	1 542 307		1 542 307
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	760 555		760 555
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	463 216		463 216
Net	R0300	1 839 646	0	1 839 646
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310	1 482 368		1 482 368
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	631 235		631 235
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	404 384		404 384
Net	R0400	1 709 219	0	1 709 219
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410	-48 623		-48 623
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	13 940		13 940
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	-25 736		-25 736
Net	R0500	-8 947	0	-8 947
Dépenses engagées	R0550	434 584		434 584
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			434 584

S.05.02.01 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
R1400	FR	IT	LU	MC	PF	PT		
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises								
Brut	R1410	7 688 152	713 183	113 791	17 240	44 534	11 100	8 588 000
Part des réassureurs	R1420	513 041						513 041
Net	R1500	7 175 110	713 183	113 791	17 240	44 534	11 100	8 074 959
Primes acquises								
Brut	R1510	7 650 012	713 183	113 791	17 240	44 534	11 100	8 549 860
Part des réassureurs	R1520	482 722						482 722
Net	R1600	7 167 290	713 183	113 791	17 240	44 534	11 100	8 067 139
Charge des sinistres								
Brut	R1610	6 941 819	758 761	85 581	26 217	12 572	8 066	7 833 015
Part des réassureurs	R1620	439 415						439 415
Net	R1700	6 502 404	758 761	85 581	26 217	12 572	8 066	7 393 600
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-4 272 174	-272 787	7 417	-13 231	27 960	-4 024	-4 526 839
Part des réassureurs	R1720	-194 518						-194 518
Net	R1800	-4 077 657	-272 787	7 417	-13 231	27 960	-4 024	-4 332 322
Dépenses engagées	R1900	857 615	26 118	2 542	1 189	997	460	888 921
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							888 921

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	108 476 109	3 040 482	0	312 163	0
Fonds propres de base	R0020	14 097 954	-2 255 126	0	-227 431	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	14 107 877	-2 255 126	0	-227 431	0
Capital de solvabilité requis	R0090	6 479 548	578 698	0	72 155	0

S.23.01.22 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	582 622	582 622			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	1 246 467	1 246 467			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	6 421 889	6 421 889			
Passifs subordonnés	R0140	3 354 726		1 241 545	1 665 921	447 260
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	2 308 642	2 308 642			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	1 186 155	1 186 155			
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0	0			
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0	0			

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0			
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	2 308 642	2 308 642			
Total déductions	R0280	3 494 797	3 494 797			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	8 110 824	4 756 098	1 241 545	1 665 921	447 260
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	9 108	9 108			
Institution de retraite professionnelle	R0420	1 177 047	1 177 047			
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0	0			
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	1 186 155	1 186 155			
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	8 110 824	4 756 098	1 241 545	1 665 921	447 260
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	7 663 563	4 756 098	1 241 545	1 665 921	

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	8 003 857	4 756 098	1 189 024	1 718 441	340 293
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	6 273 551	4 756 098	1 189 024	328 429	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	1 642 144				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	382%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	9 190 012	5 942 253	1 189 024	1 718 441	340 293
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	5 396 077				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	170%				

S.23.01.22 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	8 260 694
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	9 800
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 829 089
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Autres fonds propres non disponibles	R0750	0
Réserve de réconciliation	R0760	6 421 806
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	92 970
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	92 970

S.25.01.22 – Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	5 301 299		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	193 078		
Risque de souscription en vie	R0030	1 992 716		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	782 116		-Ecart-type du risque de réserve en santé non-SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050	293		- Aucun
Diversification	R0060	-1 816 709		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	6 452 793		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	299 629
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 585 353
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-49 600
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4 117 469
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	5 396 077

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	1 642 144

Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	1 278 608
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	5 252
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	1 273 356
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	

SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	5 396 077

S.32.01.22 – Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence							Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	
LEI/969500Z0YXHNJW76S762	FR	LA MONDIALE GROUPE	10	GIE	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/9695008H4RKG5EISRK50	FR	ARIAL CNP ASSURANCES	9	Société anonyme	2	ACPR	60 %	60 %	60 %		2	60 %	1		2	
LEI/969500N6P1Z0JZX2D782	FR	SGAM AG2R LA MONDIALE	5	SGAM	1		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/969500K8WJD4DHVGG477	FR	SGAPS AG2R LA MONDIALE	6	SGAPS	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/9695004M014SC6YPV328	FR	AG2R Prévoyance	4	Institution de prévoyance	2	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/969500NL3ILY4G9E3Q26	FR	AGMUT	2	UM	1	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/969500NCK4H8WPXOD59	FR	AG2R La Mondiale Cash	10	GIE	2		89 %	83 %	89 %		1	83 %	1		1	
LEI/969500L0T16HX3R78P61	FR	La Mondiale	1	Société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/5493006JRVV78QV6K46	LU	La Mondiale Europartner	1	Société anonyme	2	CAA	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/969500KVF28A0DD98378	FR	La Mondiale Partenaire	1	Société anonyme	2	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/969500W1HBHFN2QTX49	FR	Miag	4	Mutuelle	1	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/969500CBN3T8U2B8D982	FR	Mutuelle du Ministère de la Justice	2	Mutuelle	1	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/96950043BCAW7GH5XA72	FR	MPJ	2	Mutuelle	1	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/9695000AHM7G39ZB070	FR	Prima	2	Société anonyme	2	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/969500LNT10YWOBWI330	FR	Via Sante	4	Mutuelle	1	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence							Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	
LEI/969500A780SOF8PC40	FR	La Mondiale Retraite supplémentaire	9	Société anonyme	2	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/969500YXWUVZU5ZHY35	FR	ARPEGE	4	Institution de prévoyance	2	ACPR	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
LEI/969500Z4VHADNB5Z404	FR	AG2R la Mondiale Gestion d'actifs	8	Société anonyme	2	AMF	100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		4	
SC/351185889	FR	82 92 Reaumur	10	SAS	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/817487077	FR	AGLM IMMO	10	SAS	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/401397765	FR	AEGIDE DOMITYS	99	SAS	2		67 %	67 %	67 %		1	67 %	1		3	
SC/823222211	FR	SCI Pacifique	10	SCI	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/568501993	FR	STAM EC	10	SAS	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/801947052	FR	GIE AG2R	10	GIE	2		73 %	69 %	73 %		1	69 %	1		1	
SC/480994839	FR	AG2R la Mondiale Gestion immobiliere	10	SAS	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/441977303	FR	68 Faubourg	10	SARL	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/488132465	FR	La Mondiale Grands Crus	10	SAS	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/578137270	FR	Bristol	10	SA	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/401403894	FR	PARC BRAUN	10	SCI	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/394802110	FR	Ampere Villiers	10	SCI	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/909721128	FR	ALM SilverPierre	10	SCI	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	
SC/852922962	FR	ALM Innovation	10	SAS	2		100 %	100 %	100 %		1	100 %	1		1	

AG2R Prévoyance

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	149 140
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	4 398 870
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	555 947
- Actions	R0100	111 422
• Actions - cotées	R0110	100 878
• Actions - non cotées	R0120	10 544
- Obligations	R0130	3 385 126
• Obligations d'État	R0140	1 082 569
• Obligations d'entreprise	R0150	2 278 407
• Titres structurés	R0160	24 150
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	95 915
- Produits dérivés	R0190	306
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	250 154
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	12 217
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	12 217
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 892 662
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 072 648
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	1 072 648
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 820 014
- Santé similaire à la vie	R0320	1 150 877
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	669 137
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	370 485
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 259 709
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	117 498
Autres créances (hors assurance)	R0380	146 439
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	105 397
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	28 898
Total de l'actif	R0500	9 481 316

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 829 706
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 829 706
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	2 749 606
• Marge de risque	R0590	80 100
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 997 799
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 625 550
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	2 551 229
• Marge de risque	R0640	74 321
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 372 249
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	1 333 405
• Marge de risque	R0680	38 844
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	10 075
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	52 635
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	14 545
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	14 737
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	250 000
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	222 721
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	508 568
Autres dettes (hors assurance)	R0840	172 301
Passifs subordonnés	R0850	410 804
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	143 500
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	267 304
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	7 030
Total du passif	R0900	8 490 921
Excédent d'actif sur passif	R1000	990 395

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et: réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée					Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	256 563															310 948
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																310 948

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie			Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410	359 937					15 913	64 688	889 651	
Part des réassureurs	R1420	162 093	449 113				3 306	16 552	413 441	
Net	R1500	197 844	231 489				12 607	48 136	476 211	
Primes acquises										
Brut	R1510	381 738	469 047				22 192	77 518	950 495	
Part des réassureurs	R1520	167 466	241 714				4 957	21 024	435 161	
Net	R1600	214 271	227 333				17 235	56 494	515 334	
Charge des sinistres										
Brut	R1610	353 554	291 349				1 758	36 385	683 047	
Part des réassureurs	R1620	184 861	154 713				1 079	9 543	350 195	
Net	R1700	168 693	136 636				680	26 842	332 851	
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-25 271	5 269				64 706	4 585	49 288	
Part des réassureurs	R1720	-26 833	10 650				17 123	-765	175	
Net	R1800	1 562	-5 381				47 583	5 350	49 113	
Dépenses engagées	R1900	27 284	40 831				1 962	2 344	72 420	
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600								72 420	

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	1 114 620	0	0	0	0	0	0	218 784	1 333 405
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	600 147	0	0	0	0	0	0	68 990	669 137
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	514 473	0	0	0	0	0	0	149 794	664 267
Marge de risque	R0100	32 471	0	0	0	0	0	0	6 374	38 844
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	1 147 091	0	0	0	0	0	0	225 158	1 372 249

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		2 280 689	0	0	270 539	2 551 229
	R0080					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		1 086 596	0	0	64 281	1 150 877
	R0090					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		1 194 094	0	0	206 259	1 400 352
	R0100					
Marge de risque		66 440		0	7 881	74 321
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0		0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0		0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	2 347 129		0	278 421	2 625 550

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout											
	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout											
	R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Provisions pour primes											
	R0060	307 110	78 544	0	0	0	0	0	0	0	
	R0140	107 299	33 831	0	0	0	0	0	0	0	
	R0150	199 812	44 713	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions pour sinistres											
	R0160	458 074	1 905 878	0	0	0	0	0	0	0	
	R0240	168 810	762 708	0	0	0	0	0	0	0	
	R0250	289 264	1 143 170	0	0	0	0	0	0	0	
	R0260	765 184	1 984 422	0	0	0	0	0	0	0	
	R0270	489 076	1 187 883	0	0	0	0	0	0	0	
	R0280	22 291	57 809	0	0	0	0	0	0	0	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques - Total											
	R0320	787 475	2 042 231	0	0	0	0	0	0	0	
	R0330	276 109	796 539	0	0	0	0	0	0	0	
	R0340	511 367	1 245 692	0	0	0	0	0	0	0	

S.19.01.21 – Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100										178	
N-9	1 041 462	372 867	62 089	16 865	2 701	1 306	245	238	194	95		1 498 063
N-8	1 122 194	356 090	73 482	17 170	4 104	452	295	444	50			1 574 281
N-7	1 197 399	353 254	63 277	20 580	3 453	911	2 173	227				1 641 275
N-6	1 167 158	356 053	83 278	19 332	3 776	1 134	370					1 631 100
N-5	1 132 509	360 141	78 450	22 180	3 753	2 874						1 599 908
N-4	1 212 481	372 703	66 649	23 070	6 508							1 681 410
N-3	1 187 046	341 423	87 996	33 227								1 649 692
N-2	1 130 518	354 819	104 511									1 589 848
N-1	1 381 894	395 474										1 777 368
N	1 494 896											1 494 896
Total	R0260	2 038 408	16 138 019									

S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	6 827 505	0	0	68 295	0
Fonds propres de base	R0020	1 257 699	0	0	-28 888	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 241 720	0	0	-38 527	0
Capital de solvabilité requis	R0090	887 743	0	0	2 809	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 021 931	0	0	-38 361	0
Minimum de capital requis	R0110	387 030	0	0	2 939	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 372	1 372			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	839 882	839 882			
Passifs subordonnés	R0140	267 304		103 271	164 033	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	149 140				149 140
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 257 699	841 254	103 271	164 033	149 140
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 257 699	841 254	103 271	164 033	149 140
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 108 558	841 254	103 271	164 033	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 241 720	841 254	103 271	164 033	133 161
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 021 931	841 254	103 271	77 406	
Capital de solvabilité requis	R0580	887 743				
Minimum de capital requis	R0600	387 030				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	140 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	264 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	990 395
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	150 513
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	839 882
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	40 921
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	6 488
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	47 409

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	406 741		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	50 903		
Risque de souscription en vie	R0030	58 736		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	570 963		- Écart-type du risque de réserve en santé non-SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-269 610		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	817 733		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	106 170
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-36 160
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	887 743
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	887 743

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	275 335	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	489 076	1 009 678		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 187 883	579 778		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		111 695

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			621 837	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			42 431	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 400 352	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				87 836 591

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	387 030
Capital de solvabilité requis	R0310	887 743
Plafond du MCR	R0320	399 484
Plancher du MCR	R0330	221 936
MCR combiné	R0340	387 030
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	387 030

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	275 335	111 695
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	631 617	256 126
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	284 227	115 257
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	157 904	64 032
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	275 335	111 695
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	275 335	111 695

Arpege Prévoyance

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	32 345
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	250
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	476 898
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	40 672
- Actions	R0100	311
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	311
- Obligations	R0130	362 309
• Obligations d'État	R0140	142 804
• Obligations d'entreprise	R0150	219 102
• Titres structurés	R0160	402
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	73 606
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4 515
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	4 515
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	117 079
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	37 241
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	37 241
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	79 838
- Santé similaire à la vie	R0320	53 614
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	26 224
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	14 134
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	84 043
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 905
Autres créances (hors assurance)	R0380	11 539
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	49 948
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 320
Total de l'actif	R0500	794 974

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	172 909
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	172 909
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	166 312
• Marge de risque	R0590	6 597
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	283 426
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	188 551
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	181 321
• Marge de risque	R0640	7 230
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	94 875
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	91 279
• Marge de risque	R0680	3 596
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	255
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	71 326
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	290
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 513
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	15 328
Autres dettes (hors assurance)	R0840	9 448
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	112
Total du passif	R0900	559 606
Excédent d'actif sur passif	R1000	235 368

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents		Assurance maritime, aérienne et transport	Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	18 114															21 934
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																21 934

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	49 006							42 273	91 279
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	24 005							2 219	26 224
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	25 002							40 054	65 056
Marge de risque	R0100	2 065							1 530	3 596
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200	51 072							43 803	94 875

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0		0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	117 085		0	64 236	181 321
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	53 270		0	344	53 614
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	63 815		0	63 892	127 707
Marge de risque	R0100	4 934		0	2 295	7 230
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques - Total	R0200	122 020		0	66 531	188 551

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout										
	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - total	R0060	12 272	20 301	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	380	2 079	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	11 892	18 222	0	0	0	0	0	0	
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	27 046	106 693	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 014	33 768	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	26 032	72 926	0	0	0	0	0	0	
Total meilleure estimation - brut	R0260	39 318	126 995	0	0	0	0	0	0	
Total meilleure estimation - net	R0270	37 923	91 148	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	R0280	1 500	5 097	0	0	0	0	0	0	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	40 817	132 092	0	0	0	0	0	0	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	1 394	35 847	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	39 423	96 245	0	0	0	0	0	0	

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170				C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Provisions pour primes											
Brut - total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 574
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 460
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 114
Provisions pour sinistres											
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 739
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 781
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 957
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 312
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129 071
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 597
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290										
Meilleure estimation	R0300										
Marge de risque	R0310										
Provisions techniques - Total											
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	172 909
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 241
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	135 668

S.19.01.21 – 01 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020
	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés) C0180
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	64 678	13 386	2 198	749	273	56	30	16	15	
N-8	R0170	67 512	13 238	2 219	800	225	25	41	19		
N-7	R0180	67 642	12 806	2 267	857	247	55	1			
N-6	R0190	69 098	13 119	2 800	765	200	118	61			
N-5	R0200	68 442	14 287	3 286	1 031	399	173				
N-4	R0210	69 877	16 166	3 746	1 338	278					
N-3	R0220	67 773	17 891	4 885	1 452						
N-2	R0230	60 412	14 378	3 839							
N-1	R0240	71 561	16 809								
N	R0250	61 528									
	R0100										0
	R0160										81 524
	R0170										84 148
	R0180										84 010
	R0190										86 160
	R0200										87 618
	R0210										91 404
	R0220										92 001
	R0230										78 630
	R0240										88 370
	R0250										61 528
Total	R0260										84 175
											835 394

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	456 335	0	0	5 056	0
Fonds propres de base	R0020	235 368	0	0	-2 589	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	217 156	0	0	-3 452	0
Capital de solvabilité requis	R0090	94 218	0	0	260	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	203 023	0	0	-3 491	0
Minimum de capital requis	R0110	29 037	0	0	215	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 000	5 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	198 023	198 023			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	32 345				32 345
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	235 368	203 023			32 345
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	235 368	203 023			32 345
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	203 023	203 023			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	217 156	203 023	0	0	14 133
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	203 023	203 023	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	94 218				
Minimum de capital requis	R0600	29 037				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	230 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	699 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	235 368
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	37 345
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	198 023
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	3 901
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	3 901

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	55 964		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 453		
Risque de souscription en vie	R0030	5 926		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	54 465		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-30 529		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	91 278		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 216
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3 277
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	94 218
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	94 218

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	20 349	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	37 923	81 236		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	91 148	33 037		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		8 688

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			57 425	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			7 630	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			127 707	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				6 111 889

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	29 037
Capital de solvabilité requis	R0310	94 218
Plafond du MCR	R0320	42 398
Plancher du MCR	R0330	23 554
MCR combiné	R0340	29 037
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	29 037

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	20 349	8 688
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	66 027	28 191
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	29 712	12 686
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	16 507	7 048
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	20 349	8 688
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	20 349	8 688

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	1 706
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	748 564
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	72 318
- Actions	R0100	286
• Actions - cotées	R0110	285
• Actions - non cotées	R0120	1
- Obligations	R0130	609 463
• Obligations d'État	R0140	175 038
• Obligations d'entreprise	R0150	426 800
• Titres structurés	R0160	7 626
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	66 487
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	10
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	434 650
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	36 683
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	36 683
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	397 967
- Santé similaire à la vie	R0320	397 967
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	45 809
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 841
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 761
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	41 502
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	1 283 833

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	65 431
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	797
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	765
• Marge de risque	R0550	32
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	64 634
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	62 048
• Marge de risque	R0590	2 587
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	586 177
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	586 177
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	562 673
• Marge de risque	R0640	23 504
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	
• Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 560
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	318 173
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	109
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 040
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 022
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	13 694
Autres dettes (hors assurance)	R0840	84 067
Passifs subordonnés	R0850	49 472
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	49 472
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 499
Total du passif	R0900	1 125 244
Excédent d'actif sur passif	R1000	158 589

S.05.01.02 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée					Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
Primes émises																			
Brut - assurance directe	R0110	3 506	37 740	0	0	0	0	0	0	0	0	59					41 305		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																		
Part des réassureurs	R0140	3 344	37 189	0	0	-9	0	0	0	0	0	0					40 524		
Net	R0200	162	551	0	0	9	0	0	0	0	0	59					781		
Primes acquises																			
Brut - assurance directe	R0210	3 453	37 934	0	0	0	0	0	0	0	0	59					41 446		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																		
Part des réassureurs	R0240	3 344	37 189	0	0	-9	0	0	0	0	0	0					40 524		
Net	R0300	110	745	0	0	9	0	0	0	0	0	59					922		
Charge des sinistres																			
Brut - assurance directe	R0310	2 760	10 186	-757	7	430	0	0	0	0	0	137					12 763		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																		
Part des réassureurs	R0340	2 463	7 786	0	0	1 075	0	0	0	0	0	0					11 324		
Net	R0400	297	2 399	-757	7	-645	0	0	0	0	0	137					1 439		

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	-14	698														684
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0	634														634
Net	R0500	-14	64														50
Dépenses engagées	R0550	-67	6 604	97	-10		15	0				9					6 648
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																6 648

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie C0210	Assurance avec participation aux bénéfices C0220	Assurance indexée et en unités de compte C0230	Autres assurances vie C0240	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé C0250	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé C0260	Réassurance maladie C0270	Réassurance vie C0280	Total	
Primes émises										
Brut	R1410									32 498
Part des réassureurs	R1420									21 072
Net	R1500									11 426
Primes acquises										
Brut	R1510									32 222
Part des réassureurs	R1520									21 072
Net	R1600									11 150
Charge des sinistres										
Brut	R1610									46 853
Part des réassureurs	R1620									33 224
Net	R1700									13 629
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									-86 051
Part des réassureurs	R1720									-55 300
Net	R1800									-30 751
Dépenses engagées	R1900									6 690
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									6 690

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080									
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090									
Marge de risque	R0100									
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200									

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	Contrats sans options ni garanties C0170	Contrats avec options ou garanties C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	562 673				562 673
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	397 967				397 967
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	164 706				164 706
Marge de risque	R0100	23 504				23 504
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	0				0
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques - Total	R0200	586 177				586 177

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout										
	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - total	R0060	372	-249		0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-231	-7 986		0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	603	7 736		0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	447	61 478		204	0	204	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	300	44 600		0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	148	16 878		204	0	204	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	820	61 228		204	0	204	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	751	24 614		204	0	204	0	0	0
Marge de risque	R0280	19	2 568		9	0	9	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	838	63 796		213	0	213	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	68	36 614		0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	770	27 182		213	0	213	0	0	0

S.19.01.21 – 01 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020
	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
Précédentes	R0100										793	C0170		
N-9		13 956	6 571	1 434	506	346	0	0	0	0	0		R0100	793
N-8		13 728	6 710	1 978	688	67	0	0	0	0	0		R0160	0
N-7		12 670	7 743	2 337	843	17	0	0	0	0	0		R0170	0
N-6		11 990	5 964	1 459	461	3	3	0					R0180	0
N-5		11 844	7 273	2 188	747	12	12						R0190	0
N-4		10 007	7 297	2 875	661	7							R0200	12
N-3		8 800	7 945	2 348	744								R0210	7
N-2		10 252	6 703	1 471									R0220	744
N-1		7 806	5 689										R0230	1 471
N		8 167											R0240	5 689
													R0250	8 167
Total													R0260	16 883
														193 110

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes											201	
N-9	0	0	0	1 350	114	99	0	0	0	0	0	
N-8	0	0	7 065	3 227	38	0	0	0	0	0	0	
N-7	0	15 928	10 712	1 643	0	0	0	0	0	0	0	
N-6	19 848	10 955	4 213	615	0	0	0	0	0	0	0	
N-5	29 689	15 656	8 526	1 848	0	0	0	0	0	0	0	
N-4	42 383	16 843	7 690	770	0	0	0	0	0	0	0	
N-3	40 682	20 483	9 250	1 378	0	0	0	0	0	0	1 158	
N-2	37 330	13 890	2 379	0	0	0	0	0	0	0	2 231	
N-1	34 799	12 752	0	0	0	0	0	0	0	0	10 551	
N	37 489	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 363	
Total	R0100	R0160	R0170	R0180	R0190	R0200	R0210	R0220	R0230	R0240	R0250	R0260
												45 498

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	651 608	0	0	9 260	0
Fonds propres de base	R0020	208 061	0	0	-2 601	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	208 061	0	0	-2 601	0
Capital de solvabilité requis	R0090	91 086	0	0	1 031	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	191 466	0	0	-3 455	0
Minimum de capital requis	R0110	22 772	0	0	258	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	30 490	30 490			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	126 393	126 393			
Passifs subordonnés	R0140	49 472		30 029	19 443	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 706				1 706
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	208 061	156 883	30 029	19 443	1 706
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	208 061	156 883	30 029	19 443	1 706
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	206 355	156 883	30 029	19 443	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	208 061	156 883	30 029	19 443	1 706
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	191 466	156 883	30 029	4 554	
Capital de solvabilité requis	R0580	91 086				
Minimum de capital requis	R0600	22 772				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	228 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	841 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	158 589
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	32 196
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	126 393
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	59 070		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 042		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	55 464		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	293		- Aucun
Diversification	R0060	-29 381		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	93 487		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	4 416
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-6 817
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	91 086
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	91 086

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	3 425	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	751	162
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	24 614	551
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	204	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	204	9
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	357	59
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	3 459	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	164 706	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	6 884
Capital de solvabilité requis	R0310	91 086
Plafond du MCR	R0320	40 989
Plancher du MCR	R0330	22 772
MCR combiné	R0340	22 772
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	22 772

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	304
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	25 014
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	
- Obligations	R0130	22 277
• Obligations d'État	R0140	1 493
• Obligations d'entreprise	R0150	19 009
• Titres structurés	R0160	1 776
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	2 736
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	26 287
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	26 248
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	26 248
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	39
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	39
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 759
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 199
Autres créances (hors assurance)	R0380	35
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 333
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	63 932

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	27 667
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	27 667
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	27 648
• Marge de risque	R0590	19
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	41
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	41
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	41
• Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 934
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 955
Autres dettes (hors assurance)	R0840	391
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	13
Total du passif	R0900	35 001
Excédent d'actif sur passif	R1000	28 931

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	65															65
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																65

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030								41	41
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080								39	39
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090								2	2
Marge de risque	R0100								0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110								0	0
Meilleure estimation	R0120								0	0
Marge de risque	R0130								0	0
Provisions techniques - Total	R0200								41	41

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090					
Marge de risque	R0100					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques - Total	R0200					

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - total	R0060								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								
Total meilleure estimation - brut	R0260								
Total meilleure estimation - net	R0270								
Marge de risque	R0280								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								

S.19.01.21 – 01 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020
	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	47 117	9 775	313	34	4	1	1	-142		57 106
N-7	R0180	45 853	6 148	209	16	0	9	-121			52 144
N-6	R0190	46 074	6 900	1 104	18	1	-159				53 947
N-5	R0200	53 057	10 390	74	61	-179					63 475
N-4	R0210	56 504	8 586	644	34	-176					65 592
N-3	R0220	53 602	7 373	309	-187						61 097
N-2	R0230	48 147	9 373	-168							57 351
N-1	R0240	56 800	6 283							6 283	63 083
N	R0250	55 518								55 518	55 518
Total	R0260									60 669	529 313

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	27 708	0	0	80	0
Fonds propres de base	R0020	28 931	0	0	-3	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	28 931	0	0	-3	0
Capital de solvabilité requis	R0090	5 065	0	0	2	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	28 627	0	0	-4	0
Minimum de capital requis	R0110	3 600	0	0	0	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	28 246	28 246			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	304				304
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	28 931	28 627			304
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	28 931	28 627			304
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	28 627	28 627			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	28 931	28 627	0	0	304
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	28 627	28 627	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	5 065				
Minimum de capital requis	R0600	3 600				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	571 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	795 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	28 931
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	685
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	28 246
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	3 129		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 161		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	766		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-1 159		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	3 896		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 169
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	5 065
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 065

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 – Minimum de capital requis
(Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	
		Résultat MCR(NL,NL)	
		C0010	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	202	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 400	2 896
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

		C0040	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	2	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	202
Capital de solvabilité requis	R0310	5 065
Plafond du MCR	R0320	2 279
Plancher du MCR	R0330	1 266
MCR combiné	R0340	1 266
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 600
Minimum de capital requis	R0400	3 600

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	378
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	219
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 537
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	
- Obligations	R0130	8 521
• Obligations d'État	R0140	2 540
• Obligations d'entreprise	R0150	5 981
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	15
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	335
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	335
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	335
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 588
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 153
Autres créances (hors assurance)	R0380	103
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 191
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	567
Total de l'actif	R0500	21 072

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 143
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 143
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	1 026
• Marge de risque	R0590	117
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	
• Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 950
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	606
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 611
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4 798
Total du passif	R0900	11 109
Excédent d'actif sur passif	R1000	9 963

S.05.01.02 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée					Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
Primes émises																			
Brut - assurance directe	R0110	14 745	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 745		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0	0	0	0	0		
Part des réassureurs	R0140	8 874	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 874		
Net	R0200	5 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 870		
Primes acquises																			
Brut - assurance directe	R0210	14 773	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 773		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230												0	0	0	0	0		
Part des réassureurs	R0240	8 892	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 892		
Net	R0300	5 882	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 882		
Charge des sinistres																			
Brut - assurance directe	R0310	9 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 228		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0	0	0	0	0		
Part des réassureurs	R0340	5 307	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 307		
Net	R0400	3 921	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 921		

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	565
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																565

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie C0210	Assurance avec participation aux bénéfices C0220	Assurance indexée et en unités de compte C0230	Autres assurances vie C0240	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé C0250	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260	Réassurance maladie C0270	Réassurance vie C0280	Total C0300	
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout											
	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout											
	R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Provisions pour primes											
Brut - total	R0060	-1 278									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-902									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-376									
Provisions pour sinistres											
Brut - total	R0160	2 304									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 237									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 067									
Total meilleure estimation - brut	R0260	1 026									
Total meilleure estimation - net	R0270	691									
Marge de risque	R0280	117									
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290										
Meilleure estimation	R0300										
Marge de risque	R0310										
Provisions techniques - Total											
Provisions techniques - Total	R0320	1 143									
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	335									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	808									

S.19.01.21 – 01 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés) C0180	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0200	5 172	2 273	81	19	76	0						7 622
R0210	6 737	861	144	78	5							7 825
R0220	6 828	1 249	82	8								8 168
R0230	6 978	1 045	55									8 079
R0240	8 518	1 073										9 592
R0250	8 485											8 485
Total	R0260											49 771
												9 627

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 143	0	0	10	0
Fonds propres de base	R0020	9 963	0	0	-4	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	9 963	0	0	-4	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 706	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	9 584	0	0	-5	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	9 203	9 203			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	378				378
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	9 963	9 584			378
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	9 963	9 584			378
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	9 584	9 584			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	9 963	9 584	0	0	378
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	9 584	9 584	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 706				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	368%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	259%				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	9 963
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	760
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	9 203
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	749
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	749

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 069		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	986		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	1 142		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-934		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 262		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	444
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 706
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 706

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	308	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	691	5 870		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	308
Capital de solvabilité requis	R0310	2 706
Plafond du MCR	R0320	1 218
Plancher du MCR	R0330	677
MCR combiné	R0340	677
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	308	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	2 706	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	1 218	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	677	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	677	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700

Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S . 02 . 01 . 02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	15 718
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	44 866
– Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 610
– Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 492
– Actions	R0100	3 836
• Actions – cotées	R0110	49
• Actions – non cotées	R0120	3 787
– Obligations	R0130	19 659
• Obligations d'État	R0140	2 006
• Obligations d'entreprise	R0150	17 653
• Titres structurés	R0160	0
• Titres garantis	R0170	0
– Organismes de placement collectif	R0180	10 743
– Produits dérivés	R0190	0
– Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 526
– Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	288
– Avances sur police	R0240	0
– Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
– Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	288
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	246
– Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	246
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	246
– Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
– Santé similaire à la vie	R0320	0
– Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
– Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 030
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 561
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 139
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	339
Total de l'actif	R0500	72 187

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	9 146
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	0
• Marge de risque	R0550	0
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	9 146
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	8 217
• Marge de risque	R0590	929
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	0
• Marge de risque	R0640	0
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	0
• Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	0
- Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	775
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	776
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	15
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 233
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 592
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	366
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 962
Passifs subordonnés	R0850	0
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	25 865
Excédent d'actif sur passif	R1000	46 322

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	14 090															14 090
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																14 090

S. 17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
Provisions techniques calculées comme un tout										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - total	R0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie										
Meilleure estimation nette des provisions pour primes										
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0060									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie										
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres										
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie										
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres										
Total meilleure estimation - brut										
Total meilleure estimation - net										
Marge de risque										
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320									
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total										
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie										

S. 19.01.21 - 01 - Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +	
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	R0100	
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-5	52 258	5 340	269	14	-10	27						27	
N-4	47 352	4 927	115	11	-16							-16	
N-3	47 207	4 288	206	15								15	
N-2	41 621	3 865	166									166	
N-1	47 367	3 601										3 601	
N	48 229											48 229	
Total	R0260	R0250	R0240	R0230	R0220	R0210	R0200	R0190	R0180	R0170	R0160	R0100	52 021
													306 852

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											0
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	0	0	0	0	1	0					
N-4	0	0	0	-1	24						23
N-3	0	0	11	11							9
N-2	0	168	-46								-45
N-1	5 065	61									60
N	4 836										4 672
Total											4 719

S. 22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 146	0	0	34	0
Fonds propres de base	R0020	46 322	0	0	-23	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	46 322	0	0	-23	0
Capital de solvabilité requis	R0090	20 476	0	0	9	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	46 322	0	0	-23	0
Minimum de capital requis	R0110	5 119	0	0	2	0

S.23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	251	251			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	46 070	46 070			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	46 322	46 322			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	46 322	46 322			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	46 322	46 322			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	46 322	46 322			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	46 322	46 322			
Capital de solvabilité requis	R0580	20 476				
Minimum de capital requis	R0600	5 119				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,26				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	9,05				

S . 23 . 01 . 01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	46 322
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	251
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	46 070
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S . 25 . 01 . 21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	12 595		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	328		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	11 582		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-5 275		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19 230		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 023
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-776
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	20 476
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	20 476

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-776
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-776
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-776

S . 28 . 01 . 01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie
		Résultat MCR(NL,NL)
		C0010
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	3 148

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 971	59 009
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

		C0040
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 148
Capital de solvabilité requis	R0310	20 476
Plafond du MCR	R0320	9 214
Plancher du MCR	R0330	5 119
MCR combiné	R0340	5 119
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	5 119

VIASANTÉ Mutuelle

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	2 104
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	33 562
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	724 352
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	17 038
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	49 415
- Actions	R0100	1 071
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	1 071
- Obligations	R0130	481 800
• Obligations d'État	R0140	17 508
• Obligations d'entreprise	R0150	453 551
• Titres structurés	R0160	10 742
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	139 732
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	23 652
- Autres investissements	R0210	11 643
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 405
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 405
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	26 884
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	26 843
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	26 843
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	41
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	41
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	361 272
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 793
Autres créances (hors assurance)	R0380	17 749
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	33 609
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	11 171
Total de l'actif	R0500	1 213 901

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	49 002
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	49 002
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	44 116
• Marge de risque	R0590	4 886
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	54
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	54
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	41
• Marge de risque	R0680	13
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	544
Provisions pour retraite	R0760	2 876
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	5 296
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 117
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	14 244
Autres dettes (hors assurance)	R0840	41 561
Passifs subordonnés	R0850	162 819
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	143 500
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	19 319
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	332 991
Total du passif	R0900	614 505
Excédent d'actif sur passif	R1000	599 397

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	-3 477	0														-3 477
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500	-3 477	0														-3 477
Dépenses engagées	R0550	53 505	68														53 572
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																53 572

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030								0	41
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080								0	41
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090								0	0
Marge de risque	R0100								0	13
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200								0	54

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170 Contrats sans options ni garanties	C0180 Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			C0190	C0200	C0210
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0		0	0	0
Marge de risque	R0100	0		0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques - Total	R0200	0		0	0	0

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout										
		R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - total		R0060								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		R0150								
Provisions pour sinistres										
Brut - total		R0160								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		R0250								
Total meilleure estimation - brut		R0260								
Total meilleure estimation - net		R0270								
Marge de risque		R0280								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout		R0290								
Meilleure estimation		R0300								
Marge de risque		R0310								
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total		R0320								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		R0340								

S.19.01.21 – 01 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés) C0180	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
R0100											0	
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
R0180	0	0	0	0	0	0	0	0				
R0190	0	0	0	0	0	0	0					
R0200	303 252	88 991	2 033	426	235	39						394 976
R0210	300 980	82 366	1 811	224	97							385 478
R0220	302 756	81 773	2 278	655								387 462
R0230	271 863	80 290	2 024									354 177
R0240	317 899	81 761										399 660
R0250	370 776											370 776
Total												2 292 529

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											0
N-9	0	0	0	120	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	204	110	48	0	0	0	0	0	0
N-7	0	1 456	222	124	26	0	0	0	0	0	0
N-6	49 329	1 451	227	91	13	0	0	0	0	0	0
N-5	46 497	962	282	66	50	0	0	0	0	0	0
N-4	41 194	1 627	378	192	36	0	0	0	0	0	34
N-3	38 023	3 032	465	201	0	0	0	0	0	0	193
N-2	44 565	1 853	536	0	0	0	0	0	0	0	511
N-1	40 802	2 302	0	0	0	0	0	0	0	0	2 198
N	41 777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 295
Total											43 231

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	49 057	0	0	267	0
Fonds propres de base	R0020	618 716	0	0	-93	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	618 716	0	0	-93	0
Capital de solvabilité requis	R0090	136 329	0	0	2	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	616 612	0	0	-126	0
Minimum de capital requis	R0110	34 082	0	0	0	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	29 206	29 206			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	568 087	568 087			
Passifs subordonnés	R0140	19 319		19 319		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	2 104				2 104
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	618 716	597 293	19 319		2 104
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	618 716	597 293	19 319		2 104
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	616 612	597 293	19 319		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	618 716	597 293	19 319	0	2 104
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	616 612	597 293	19 319	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	136 329				
Minimum de capital requis	R0600	34 082				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	454 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1809 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	599 397
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 310
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	568 087
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	27 071
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	27 071

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	92 233		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 532		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	52 790		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-33 473		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	120 082		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	16 247
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	136 329
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	136 329

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	12 081	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	17 273	239 177		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	331		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	12 081
Capital de solvabilité requis	R0310	136 329
Plafond du MCR	R0320	61 348
Plancher du MCR	R0330	34 082
MCR combiné	R0340	34 082
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	34 082

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	12 081	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	136 329	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	61 348	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	34 082	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	34 082	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	34 082	3 700

La Mondiale

Le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
Le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
Le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
Le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
Le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
Le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
Le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
Le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
Le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
Le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
Le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
Le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
Le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	206
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	40 390 968
– Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	294 650
– Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 927 850
– Actions	R0100	1 845 519
• Actions – cotées	R0110	1 808 715
• Actions – non cotées	R0120	36 804
– Obligations	R0130	27 987 977
• Obligations d'État	R0140	10 302 561
• Obligations d'entreprise	R0150	17 442 841
• Titres structurés	R0160	232 082
• Titres garantis	R0170	10 493
– Organismes de placement collectif	R0180	1 406 874
– Produits dérivés	R0190	169 934
– Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	150 960
– Autres investissements	R0210	2 607 203
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2 491 935
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	109 787
– Avances sur police	R0240	5 059
– Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
– Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	104 729
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	43 787
– Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	19 143
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	19 143
– Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	21 333
– Santé similaire à la vie	R0320	6 595
– Vie hors santé, UC et indexés	R0330	14 738
– Vie UC et indexés	R0340	3 310
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	354 308
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 576
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 037 851
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	702 957
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	13 028
Total de l'actif	R0500	45 150 402

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	549 217
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	549 217
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	548 452
• Marge de risque	R0590	765
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	29 487 992
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	446 823
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	446 286
• Marge de risque	R0640	537
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	29 041 169
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	28 595 925
• Marge de risque	R0680	445 244
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2 414 778
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	2 378 069
- Marge de risque	R0720	36 709
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	20 603
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	150
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	362 780
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	147 452
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	4 035 595
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	196 729
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	215
Autres dettes (hors assurance)	R0840	417 411
Passifs subordonnés	R0850	3 358 745
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	3 358 745
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4 025
Total du passif	R0900	40 995 693
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 154 709

S. 12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	9 071 895		2 352 105				19 549 995		30 973 994
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	14 687		3 310				51		18 048
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	9 057 208		2 348 795				19 549 944		30 955 946
Marge de risque	R0100	146 072	36 308		0			299 572		481 953
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120	0		0				0		0
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200	9 217 967	2 388 413		0			19 849 567		31 455 947

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0010						
R0020						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
R0030			58 207		388 078	446 286
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			6 595		0	6 595
R0090			51 613		388 078	439 691
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						
R0100	537				0	537
Marge de risque						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
R0110						
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0120			0		0	0
Meilleure estimation						
R0130						
Marge de risque						
R0200	58 744				388 078	446 823
Provisions techniques - Total						

S. 17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
	R0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - total	R0060	36 117								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	36 117								
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	92 346								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	92 346								
Total meilleure estimation - brut	R0260	128 463								
Total meilleure estimation - net	R0270	128 463								
Marge de risque	R0280	0								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300	0								
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	128 463								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	128 463								

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360
Précédentes	R0100										39	
N-9	R0160	0	0	0	19 136	9 673	40	29	13	9		29
N-8	R0170	0	0	41 316	20 038	509	72	29	8			6
N-7	R0180	0	79 390	58 477	7 116	459	79	94				70
N-6	R0190	156 237	98 137	45 940	7 219	734	25					19
N-5	R0200	203 613	112 504	52 821	11 176	804						195
N-4	R0210	215 373	111 620	56 156	12 778	825						641
N-3	R0220	179 451	115 226	54 994	11 888							9 674
N-2	R0230	201 428	141 172	72 953								59 245
N-1	R0240	273 075	170 474									141 686
N	R0250	329 508										282 264
												493 836
												Total

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	32 451 987	0	0	77 970	0
Fonds propres de base	R0020	7 503 654	0	0	-77 970	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	6 534 691	0	0	-84 580	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 707 109	0	0	25 764	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 361 718	0	0	-93 800	0
Minimum de capital requis	R0110	902 906	0	0	18 311	0

S.23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	2 020	2 020			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	544 057	544 057			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	1 157 697	1 157 697			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	2 441 134	2 441 134			
Passifs subordonnés	R0140	3 358 745		1 245 563	1 665 921	447 260
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	7 503 654	4 144 909	1 245 563	1 665 921	447 260
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	7 503 654	4 144 909	1 245 563	1 665 921	447 260
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	7 056 394	4 144 909	1 245 563	1 665 921	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	6 534 691	4 144 909	1 036 227	1 353 555	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 361 718	4 144 909	1 036 227	180 581	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 707 109				
Minimum de capital requis	R0600	902 906				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	241 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	594 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 154 709
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	9 800
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 703 775
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	2 441 134
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	13 739
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	13 739

S. 25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	4 537 705		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	227 342		
Risque de souscription en vie	R0030	1 481 018		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	268 764		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-1 243 034		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	5 271 795		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	154 111
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 718 797
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 707 109
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 707 109

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S . 28 . 01 . 01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	92 468	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	128 463	335 186
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	400 846	213 717
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	810 438

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	R0210	25 963 361	
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures	R0220	3 801 876	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	2 374 759	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	439 691	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		29 848 891

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	902 906
Capital de solvabilité requis	R0310	2 707 109
Plafond du MCR	R0320	1 218 199
Plancher du MCR	R0330	676 777
MCR combiné	R0340	902 906
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	902 906

La Mondiale Europartner

Le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
Le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
Le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
Le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
Le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
Le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
Le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
Le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
Le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
Le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
Le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
Le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
Le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S . 02 . 01 . 02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 257
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	266 747
– Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
– Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
– Actions	R0100	1
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	1
– Obligations	R0130	266 551
• Obligations d'État	R0140	60 347
• Obligations d'entreprise	R0150	206 205
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	
– Organismes de placement collectif	R0180	194
– Produits dérivés	R0190	
– Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
– Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	11 508 145
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	36 685
– Avances sur police	R0240	36 685
– Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
– Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	6 366 709
– Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
• Non-vie hors santé	R0290	
• Santé similaire à la non-vie	R0300	
– Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	6 366 709
– Santé similaire à la vie	R0320	
– Vie hors santé, UC et indexés	R0330	6 366 709
– Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	68 687
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	186 521
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 057
Total de l'actif	R0500	18 435 809

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
• Meilleure estimation	R0580	
• Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 343 765
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 343 765
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	6 294 959
• Marge de risque	R0680	48 805
Provisions techniques UC et indexés	R0690	11 297 657
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	11 210 735
- Marge de risque	R0720	86 922
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 339
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	2 785
Passifs d'impôts différés	R0780	55 702
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 515
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	107 863
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 806
Autres dettes (hors assurance)	R0840	47 691
Passifs subordonnés	R0850	138 605
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	138 605
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	111
Total du passif	R0900	18 005 839
Excédent d'actif sur passif	R1000	429 969

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500																	
Dépenses engagées	R0550																	
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	

S.05.02.01 - 01 - Primes , sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0080	C0090	C0140
	R0010			
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
Net	R0200		0	0
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
Net	R0300		0	0
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
Net	R0400		0	0
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
Net	R0500		0	0
Dépenses engagées	R0550			0
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			0

S. 12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070				C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0		0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0		0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	6 288 002		11 210 735					6 688	17 505 694
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	6 359 749							6 765	6 366 709
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	-71 747		11 210 735					-76	11 138 986
Marge de risque	R0100	48 751	86 922		2				52	135 728
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200	6 336 753	11 297 657		271				6 740	17 641 422

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties				
	C0160	C0170					C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0100	0			0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	0			0	0	0

S. 22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	17 641 422	0	0	23 395	0
Fonds propres de base	R0020	568 575	0	0	-4 559	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	568 575	0	0	-4 559	0
Capital de solvabilité requis	R0090	262 541	0	0	4 917	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	535 667	0	0	-4 556	0
Minimum de capital requis	R0110	78 485	0	0	17	0

S. 23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	173 182	173 182			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	256 787	256 787			
Passifs subordonnés	R0140	138 605		90 000	48 605	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	568 575	429 969	90 000	48 605	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	568 575	429 969	90 000	48 605	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	568 575	429 969	90 000	48 605	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	568 575	429 969	90 000	48 605	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	535 667	429 969	90 000	15 697	
Capital de solvabilité requis	R0580	262 541				
Minimum de capital requis	R0600	78 485				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	217 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	683 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	429 969
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	173 182
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	256 787
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S . 25 . 01 . 21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	483 469		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	17 716		
Risque de souscription en vie	R0030	230 341		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-140 664		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	590 862		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	43 257
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-315 876
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-55 702
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	262 541
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	262 541

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-55 702
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	-55 702
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S . 28 . 01 . 01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	78 485

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	11 210 735	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	74	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		12 305

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	78 485
Capital de solvabilité requis	R0310	262 541
Plafond du MCR	R0320	118 143
Plancher du MCR	R0330	65 635
MCR combiné	R0340	78 485
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	78 485

La Mondiale Partenaire

Le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
Le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
Le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
Le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
Le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
Le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
Le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
Le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
Le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
Le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
Le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
Le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
Le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	17
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 167 812
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	15 343
• Actions - cotées	R0110	1 424
• Actions - non cotées	R0120	13 920
- Obligations	R0130	4 659 427
• Obligations d'État	R0140	1 464 183
• Obligations d'entreprise	R0150	3 162 007
• Titres structurés	R0160	26 241
• Titres garantis	R0170	6 995
- Organismes de placement collectif	R0180	135 905
- Produits dérivés	R0190	0
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	357 135
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	14 256 516
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	154 182
- Avances sur police	R0240	153 881
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	301
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	13 243 211
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	13 243 211
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	13 243 211
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 202
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	32 113
Autres créances (hors assurance)	R0380	110 184
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	555 534
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	33 526 771

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
• Meilleure estimation	R0580	
• Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	17 113 586
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	17 113 586
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	16 961 479
• Marge de risque	R0680	152 107
Provisions techniques UC et indexés	R0690	13 922 301
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	13 799 068
- Marge de risque	R0720	123 233
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 567
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	5 939
Passifs d'impôts différés	R0780	13 411
Produits dérivés	R0790	12 978
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	596 036
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	357 001
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	69 298
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 172
Autres dettes (hors assurance)	R0840	26 605
Passifs subordonnés	R0850	307 215
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	307 215
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	32 435 108
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 091 663

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie										Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie			
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
Primes émises											
Brut	R1410	1 126 418	1 246 679							2 373 097	
Part des réassureurs	R1420	1 096 799								1 096 799	
Net	R1500	29 619	1 246 679							1 276 299	
Primes acquises											
Brut	R1510	1 126 418	1 246 679							2 373 097	
Part des réassureurs	R1520	1 096 799								1 096 799	
Net	R1600	29 619	1 246 679							1 276 299	
Charge des sinistres											
Brut	R1610	1 615 936	740 503							2 356 439	
Part des réassureurs	R1620	1 487 312								1 487 312	
Net	R1700	128 623	740 503							869 127	
Variation des autres provisions techniques											
Brut	R1710	-903 104	-1 151 802							-2 054 907	
Part des réassureurs	R1720	-429 894								-429 894	
Net	R1800	-473 211	-1 151 802							-1 625 013	
Dépenses engagées	R1900	115 315	98 173							213 488	
Autres dépenses	R2500										
Total des dépenses	R2600									213 488	

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	16 961 479		13 799 068			0		0		30 760 547
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	13 243 211		0			0				13 243 211
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	3 718 268		13 799 068			0		0		17 517 336
Marge de risque	R0100	152 107	123 233		0				0		275 340
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120	0		0			0		0		0
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200	17 113 586	13 922 301		0				0		31 035 887

	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la Vie)
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties				
	C0160	C0170	C0180	C0190			
Provisions techniques calculées comme un tout							
R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance /des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
R0020							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
R0030			0				0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			0				0
R0080			0				0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite			0				0
R0090			0				0
Marge de risque		0					0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout							
R0110							
Meilleure estimation			0				0
R0120			0				0
Marge de risque							
R0130							
Provisions techniques - Total		0					0
R0200		0					0

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	31 035 887	0	0	75 917	0
Fonds propres de base	R0020	1 398 878	0	0	-26 074	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 398 878	0	0	-26 074	0
Capital de solvabilité requis	R0090	890 232	0	0	8 078	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 346 175	0	0	-25 670	0
Minimum de capital requis	R0110	222 558	0	0	2 019	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	73 413	73 413			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	105 656	105 656			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	88 769	88 769			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	823 825	823 825			
Passifs subordonnés	R0140	307 215		210 000	97 215	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 398 878	1 091 663	210 000	97 215	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 398 878	1 091 663	210 000	97 215	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 398 878	1 091 663	210 000	97 215	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 398 878	1 091 663	210 000	97 215	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 346 175	1 091 663	210 000	44 512	
Capital de solvabilité requis	R0580	890 232				
Minimum de capital requis	R0600	222 558				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	157 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	605 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 091 663
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	267 838
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	823 825
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	102
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	102

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 373 383		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	139 827		
Risque de souscription en vie	R0030	560 658		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-418 488		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 655 381		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	98 362
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-863 511
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	890 232
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	890 232

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	0

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	149 605	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	2 805 747	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	983 290	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	13 799 068	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		471 205

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	149 605
Capital de solvabilité requis	R0310	890 232
Plafond du MCR	R0320	400 604
Plancher du MCR	R0330	222 558
MCR combiné	R0340	222 558
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	222 558

SGAM AG2R LA MONDIALE
14-16, boulevard Malesherbes
75008 Paris
T. : 01 76 60 84 00
ag2rlamondiale.fr

